

The logo for GIBBIS, with 'GIB' in grey and 'BIS' in orange, set against a white background with diagonal grey lines.

GIBBIS

Gezondheidsinstellingen Brussel
Bruxelles Institutions de Santé



2018

Rapport d'activités

Table des matières

Mot du Président	4
Mot du Directeur général	6
Chronologie	8
Qui est GIBBIS	11
- Introduction	13
- Les valeurs	15
- Organisation	17
- GIBBIS, un acteur économique	23
- GIBBIS, un acteur bruxellois au niveau national	26
- GIBBIS, le secteur des soins de santé au sens large	27
- L'équipe	28
Focus thématique	35
Mandats	83
Communication	97
Annexes	103
- Annexe 1–Les membres	104
- Annexe 2–Communiqués de presse et lettres ouvertes de GIBBIS	107
- Annexe 3–GIBBIS dans la presse	107
- Annexe 4–Formations et conférences lors desquelles un membre du staff a été orateur	109
- Annexe 5–Négociations CP 330–Liste des conventions collectives de travail conclues	110
- Annexe 6–Mémos publiés par GIBBIS	112

Mot du Président

2017 avait été synonyme de renouveau puisque le 1^{er} janvier naissait GIBBIS, suite à la fusion de la CBI et de la FHPB. C'était un pari des deux organisations, qui estimaient que créer une fédération unique des acteurs du secteur privé associatif des institutions de soins de la Région bruxelloise s'inscrivait dans la logique de l'évolution du secteur. L'année 2018 a permis de constater qu'il s'agissait d'un pari réussi!

Une période de transition

Pari réussi malgré la période de transition. En effet, en 2018, GIBBIS était confronté à un nouveau défi de taille: trouver un successeur digne de ce nom à son directeur général, Jean-Noël Godin, cheville ouvrière de la fédération, grand connaisseur de la politique des soins de santé belges et fin négociateur.

Excellente collaboration

Le choix d'un nouveau Directeur général s'est finalement posé sur Patricia Lanssiers, 56 ans, titulaire d'un Master en Pharmacie de l'Université Libre de Bruxelles. Forte d'une large expérience en leadership au sein de sociétés pharmaceutiques innovantes, et passionnée par les soins de santé, Patricia s'est très vite intégrée dans l'équipe de GIBBIS.

C'est ainsi, côte à côte, que Jean-Noël Godin et Patricia Lanssiers ont mené le navire de GIBBIS les derniers mois de l'année 2018 et que Jean-Noël a pu, en toute quiétude, lui passer le flambeau.

Un acteur de poids reconnu

Nos 48 institutions membres, réparties sur 50 sites à travers les 19 communes bruxelloises font de notre fédération un partenaire incontournable, tant au niveau régional que fédéral. En 2018, notre présence dans les nombreux organes de concertation a permis, une nouvelle fois encore, de faire avancer la politique des soins de santé.

En tant qu'acteur bruxellois, nous sommes en effet en contact tant avec Bruxelles qu'avec la Flandre et la Wallonie, une position particulièrement intéressante, qui nous permet d'appréhender au mieux les finesses et les sensibilités de chacun, tout en défendant avec ardeur les spécificités bruxelloises.

Formes alternatives de soins

Clairement, les défis ne manquent pas pour les acteurs des soins de santé bruxellois.

Si la constitution des réseaux hospitaliers a bien sûr été un sujet d'attention permanent au fil de l'année écoulée, nous avons également la conviction que les formes alternatives de soins doivent être prises en considération dans la définition du modèle de soins de demain. Cela est clairement ressorti du colloque que nous avons organisé en novembre dernier, et qui a suscité un intérêt majeur du secteur.

Lors de ce colloque, Jean-Noël Godin a partagé un de ses rêves avec nous, à savoir « celui d'offrir à tout patient quel qu'il soit, les meilleurs soins de qualité, dans l'environnement le plus adapté et tout en optimisant la manière dont les deniers publics sont utilisés ». Nous nous emploierons à contribuer à transformer cette déclaration en réalité ! D'ici là, je vous souhaite une agréable lecture de ce rapport annuel 2018 !



*L'année 2018 est un pari réussi
pour GIBBIS.*

Docteur Patrick Gérard
Président de GIBBIS

Mot du Directeur général

Choisie en juin 2018 par le Conseil administration de GIBBIS pour succéder à Jean-Noël Godin en qualité de Directeur général, c'est avec grand plaisir que je prends la plume pour introduire ce rapport annuel.

Une équipe d'experts

Très chaleureusement accueillie par Jean-Noël Godin, j'ai eu la chance de pouvoir profiter d'une période de transition de quelques mois où nous avons travaillé ensemble, aux commandes de GIBBIS et pendant laquelle j'ai ainsi pu saisir les tenants et les aboutissants des nombreux dossiers sur la table de la fédération.

Derrière les dossiers, j'ai surtout découvert une équipe professionnelle, soudée, motivée et soucieuse de faire avancer les choses au jour le jour, avec une vision – pour demain, et à plus long terme - du secteur et de la politique des soins de santé de manière en général. Je peux qualifier ces personnes de véritables experts, extrêmement précieux pour la cohésion et le bon fonctionnement de la fédération.

Défis nombreux et variés

En tant que nouveau Directeur général, c'est bien sûr particulièrement motivant d'arriver à un moment aussi important pour le secteur. En effet, c'est aujourd'hui que nous écrivons l'histoire des soins de santé et des institutions de soins de demain et GIBBIS se positionne inéluctablement comme un auteur et un acteur à part entière de ce nouveau livre.

Les défis devant lesquels le secteur des soins de santé se trouvent sont nombreux. Les tendances sociodémographiques, l'évolution dans la prise en charge, l'arrivée de nouvelles technologies, et les besoins et les attentes des patients évoluent. C'est pour cela qu'il n'est plus possible de continuer demain avec la politique menée par le passé.

Une réforme approfondie nécessaire

Nombreux sont aujourd'hui les acteurs du secteur qui reconnaissent qu'une réforme approfondie du paysage hospitalier et du financement hospitalier est une nécessité absolue. Depuis le lancement de la Réforme initiée par la Ministre Maggie De Block en 2015, GIBBIS s'est toujours positionné comme un acteur positif dans celle-ci, ouvert aux changements et à la discussion, en défendant ardemment les spécificités bruxelloises, mais toujours dans un esprit de dialogue constructif.

Mon fil conducteur pour demain

Si cette réforme a occupé le devant de la scène et l'occupera encore de nombreux mois, GIBBIS n'a pas pour autant perdu de vue les autres défis du secteur, comme vous pourrez le constater à la lecture de ce rapport annuel, que je vous souhaite agréable et riche en apprentissages. Il s'agit d'un catalogue – non exhaustif – des dossiers dans lesquels GIBBIS s'est investi corps et âme en 2018 et qui seront aussi mon fil conducteur pour cette nouvelle année 2019, que je me réjouis d'ores-et-déjà de vivre au sein de GIBBIS et du secteur !



« Chez GIBBIS, j'ai découvert une équipe professionnelle, soudée, motivée et soucieuse de faire avancer les choses au jour le jour, avec une vision - pour demain, et à plus long terme. »

Patricia Lanssiers
Directeur général de GIBBIS

Chronologie

Avant 2000

11 fédérations d'institutions de soins, à savoir VVI, VOV, AEPS, MID, FNAMS, Sovervlag, AFIS, CBI, FIH, FHPB et ABH.

Après 2000

Premières réflexions sur un rapprochement entre plusieurs fédérations du secteur privé.

Juin 2008

Naissance de santhea

Décembre 2011

6^{ème} réforme de l'État

Mai 2015

Naissance de Zorgnet-Icuro

Juin 2016

Naissance d'UNESSA

2017

4 fédérations

Zorgnet-Icuro, santhea, UNESSA et GIBBIS

1^{er} janvier 2017

Naissance de GIBBIS

« GIBBIS est le fruit du rapprochement d'activités entre la CBI et la FHPB qui a abouti à la création d'une nouvelle fédération patronale pluraliste du secteur privé associatif des institutions de soins de santé de la Région bruxelloise ».

18 janvier 2017

Lancement officiel de GIBBIS

2000

06.08 12.11

2014

05.15

2016

06.16 12.16

2017

01.17

GIBBIS dans la presse

24/01/2018 - Hospitals.be

«Des réseaux hospitaliers pour Bruxelles - Plaidoyer pour de la clarté et de la confiance.» Interview de Dieter Goemaere, Coordinateur du Groupe Hôpitaux généraux (GIBBIS)

16/02/2018 - Le Spécialiste

Interview de Marjorie Gobert, Coordinatrice juridique et Secrétaire du Conseil d'administration (GIBBIS) sur les « Réseaux: Une plateforme hospitalière est née à Bruxelles », France Dammel

22/02/2018 - Le Spécialiste

«Bruxelles: non pas 2 ou 3 réseaux mais bien 4!», France Dammel

22/02/2018 - Le Spécialiste

Interview de Marjorie Gobert, Coordinateur juridique et Secrétaire du Conseil d'administration (GIBBIS), «Réseaux: GIBBIS réclame de la clarté à la ministre De Block», France Dammel

19/04/2018 - Le Spécialiste

Interview de Marjorie Gobert, Coordinateur juridique et Secrétaire du Conseil d'administration (GIBBIS) et de Dieter Goemaere, Coordinateur du Groupe Hôpitaux généraux (GIBBIS), «Réseaux: GIBBIS satisfaite d'avoir été entendue», France Dammel

26/04/2018 - Le Spécialiste

Interview de Christian Dejaer, Directeur et Coordinateur du Groupe Santé mentale a.i. (GIBBIS) à propos de la « Réforme projet 107: des points de vue différents au Nord et au Sud », France Dammel

22/06/2018 - Le Spécialiste

Interview de Dieter Goemaere, Coordinateur du Groupe Hôpitaux généraux (GIBBIS), «Besoins prioritaires pour 2019: le CFEH dénonce un encadrement insuffisant», France Dammel

10/10/2018 - De Specialist

Interview de Dieter Goemaere, Coordinateur du Groupe Hôpitaux généraux (GIBBIS), «Citroen ver genoeg uitgeknepen», Pascal Selleslagh

10/10/2018 - Le Journal du Médecin

Interview de Dieter Goemaere, Coordinateur du Groupe Hôpitaux généraux, (GIBBIS) et de Pierre Smiets, Directeur général (UNESSA) concernant « 40 % des hôpitaux généraux en déficit », Vincent Claes

10/10/2018 - Le Soir

Interview de Dieter Goemaere, Coordinateur du Groupe Hôpitaux (GIBBIS) et de Pierre Smiets, Directeur général (UNESSA) concernant « Des hôpitaux aux pieds d'argile », Eric Burgraff

11/10/2018 - L'Echo

Interview de Dieter Goemaere, Coordinateur du Groupe Hôpitaux généraux, (GIBBIS) « Quatre hôpitaux sur dix affichent des résultats dans le rouge », Jean-Paul Bombaerts

12/10/2018 - Le Spécialiste

Interview de Dieter Goemaere, Coordinateur du Groupe Hôpitaux généraux (GIBBIS) et de Pierre Smiets, Directeur général (UNESSA) « Vers une inéluctable fermeture de lits ? » Vincent Liévin

29 janvier 2018

GIBBIS - Lettre ouverte au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et au Gouvernement fédéral
« La Réforme des soins de santé mentale pour adultes »

26 avril 2018

CBENM-BCSPO devient BRUXEO (changement de nom)

22 juin 2018

Connected Health Hospitals Awards

19 juillet 2018

Communiqué de presse GIBBIS - Patricia Lanssiers, nouveau Directeur général de GIBBIS à partir du 1^{er} janvier 2019
Pendant la période transitoire jusqu'au 31 décembre 2018, Monsieur Jean-Noël Godin et Madame Patricia Lanssiers auront l'occasion de préparer ensemble le passage de flambeau.

13 septembre 2018

Signature du protocole d'accord entre le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune, la Commission communautaire française et les représentants des organisations représentatives d'employeurs et de travailleurs du secteur privé non marchand bruxellois

13 novembre 2018

Colloque GIBBIS chez ING Belgium : "Soins et hospitalisation à domicile et en institution : un autre regard pour des solutions nouvelles"

13 novembre 2018

Communiqué de presse GIBBIS "Soins de santé : GIBBIS plaide pour le développement d'une «ligne 1.5»"



01.18
04.18
06.18

07.18
09.18

11.18

2018

13/11/2018 - Le Spécialiste

Colloque - Soins de santé: GIBBIS plaide pour le développement d'une «ligne 1.5».

16/11/2018 - Le Journal du Médecin

Interview de Jean-Noël Godin, Directeur général (GIBBIS) - « Soins et hospitalisation à domicile: un autre regard pour des solutions nouvelles - Créer de nouvelles lignes ou sortir des tranchées? », Vincent Claes

16/11/2018 - Artsenkrant

Interview de Christian Dejaer, Directeur et Coordinateur du Groupe Santé mentale a.i. (GIBBIS) « 1.5 lijn vergt overleg », Vincent Claes/V.Ca.

29/11/2018 - De Specialist

GIBBIS: « Budget moet net als zorg Transmuraler worden », Pascal Selleslagh

Décembre 2018 - Le Magazine du Conseil (n° 27)

Interview de Christian Dejaer, Directeur et Coordinateur du Groupe Santé mentale a.i. (GIBBIS) « Le Plan Santé bruxellois »

Colloque

Le 13 novembre 2018, GIBBIS a organisé, avec le soutien de ING Belgium, un colloque intitulé « Soins et hospitalisation à domicile et en institution: un autre regard pour des solutions nouvelles ». Dix orateurs belges et français ont présenté des formules innovantes d'organisation alternative des soins, alliant soins à domicile et en institution. Ces initiatives sont toutes le fruit du travail d'entrepreneurs du secteur à profit social, qui ont mis sur pied avec succès leurs projets, souvent sans avoir bénéficié d'aides externes, organisationnelles ou financières.



La réussite de l'événement a notamment reposé sur la qualité des interventions des orateurs, qui n'ont pas manqué d'intéresser et d'interpeller le public présent.

Qui est GIBBIS ?

The text "Qui est GIBBIS ?" is centered in a dark grey font. Below it, a decorative orange line starts with a double-line flourish on the left, extends horizontally, and ends with another double-line flourish on the right. A grey diagonal shape covers the bottom right portion of the page, and the bottom right corner features a pattern of thin, parallel grey lines.

Introduction

GIBBIS est la fédération patronale pluraliste du secteur privé associatif des institutions de soins de la Région bruxelloise.

GIBBIS est une ASBL. C'est le fruit du rapprochement d'activités entre la CBI et la FHPB qui a abouti à la création d'une nouvelle fédération patronale pluraliste du secteur privé associatif des institutions de soins de santé de la Région bruxelloise.

Juridiquement, c'est un rapprochement d'activités car l'ASBL GIBBIS existe déjà depuis juin 2014 (statuts déposés aux Annexes du Moniteur belge le 30/06/2014).

Le nouveau fonctionnement de GIBBIS s'appuie sur des modifications statutaires publiées aux Annexes du Moniteur belge le 11/08/2016 ainsi que sur un R.O.I. adopté lors de l'Assemblée générale du 22/06/2016.

Comme cela est indiqué dans ses statuts, GIBBIS remplira son rôle sociétal dans le respect des convictions philosophiques, politiques et confessionnelles de chacun de ses membres.

GIBBIS est indépendant de tout parti politique, de toute mutuelle et de toute association professionnelle.

Les missions



FÉDÉRER

Fédérer le secteur privé associatif
des institutions de soins



INFORMER

Informar ses membres et partenaires
sur les enjeux liés aux soins de santé



REPRÉSENTER

Représenter ses membres auprès
des autorités et organes de décision



CONSEILLER

Conseiller et partager son expertise
de manière personnalisée



COLLABORER

Collaborer avec toutes les parties
prenantes du secteur des soins

Les valeurs

GIBBIS a pour mission de défendre les valeurs du secteur privé associatif des soins bruxellois : la qualité des soins, la responsabilisation des différents acteurs dans les soins de santé, l'autonomie de gestion et de l'affectation

des ressources dans les institutions de soins, la liberté de choix du patient, la liberté thérapeutique et l'égalité d'accès aux soins.

≡ LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Dans la continuité de 2017, GIBBIS a poursuivi quelques objectifs stratégiques prioritaires en 2018 :

≡ (Se) faire connaître

GIBBIS a, tout d'abord, cherché à se faire connaître en tant que seul représentant du secteur privé associatif bruxellois : hôpitaux, institutions psychiatriques, MR/MRS, association de prise en charge à domicile, initiatives d'habitation protégée et conventions INAMI.

≡ Augmenter la qualité du service aux membres

L'équipe de GIBBIS est créative et motivée ; elle est également soucieuse de rendre toujours plus de services aux membres, tout en maintenant une qualité reconnue et en accroissant son expertise. Dans ce contexte, plusieurs réflexions ont été lancées sur l'étendue et le type de services.

En particulier, l'équipe doit pouvoir compter sur des outils de soutien (informatiques) performants. Ainsi, a été lancé le projet de développer une base de données d'informations relatives à nos membres et aux autres institutions de soins belges, de même qu'un outil pour traiter l'information. Ceux-ci pourront par ailleurs aussi être mis au profit des membres.

≡ Maintenir et accroître sa représentativité

Une fédération plus grande et plus forte permet de garantir la pérennité des mandats actuels et de renforcer la présence de GIBBIS dans les organes décisionnels. GIBBIS a notamment été admis comme membre d'Unisoc le 27 juin 2018.

GIBBIS fédère les secteurs suivants : hôpitaux, institutions psychiatriques, maisons de repos et de soins/maisons de repos pour personnes âgées, initiatives d'habitation protégée, conventions INAMI et une association de prise en charge à domicile.

GIBBIS a également attiré à lui plusieurs nouveaux membres (voir en page 17 - Organisation).

≡ Collaborer avec toutes les parties prenantes du secteur des soins

GIBBIS s'est positionné comme interlocuteur des responsables politiques, des administrations au sens large et de tous les autres stakeholders externes, ainsi que des autres fédérations du secteur des soins de santé.

Le futur des soins de santé

Le 2 juillet 2018, le Comité de l'assurance a décidé de mener une réflexion sur l'avenir des soins de santé à plus long terme (horizon 2030), pour autant que cela concerne les compétences du Fédéral.

Cette étude a été confiée à « Living Tomorrow – TomorrowLab ». Plusieurs acteurs du secteur des soins de santé ont été approchés et interviewés par l'équipe de Living Tomorrow, et notamment GIBBIS (Marjorie Gobert et Dieter Goemaere).

Sur la base des données récoltées, plusieurs scénarios possibles pour l'avenir des soins de santé ont ensuite été développés lors des workshops. Ces scénarios serviront de point de départ aux discussions qui seront menées sur la manière dont la problématique du futur des soins de santé devra être abordée et préparée. Les résultats de cette étude devraient être présentés mi-2019.

La fédération en chiffres

48

Institutions membres

4

Maisons de soins psychiatriques



14

Hôpitaux



10

Initiatives d'habitation protégée



13

Maisons de repos



2

Service de santé mentale et association de prise en charge à domicile



5

Conventions INAMI



Organisation

☰ LES MEMBRES

Peuvent adhérer à l'association en tant que membres, les institutions de soins ayant un siège d'activité ou d'exploitation dans l'une des dix-neuf communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

L'association est composée de membres effectifs et de membres adhérents.

1. Les membres effectifs sont répartis en : hôpitaux, institutions psychiatriques, maisons de repos et de soins/maisons de repos pour personnes âgées, initiatives d'habitation protégée, conventions INAMI et une association de prise en charge à domicile.
2. Les membres adhérents sont des personnes physiques ou morales admises par le Conseil d'administration, qui s'engagent à participer à la réalisation du but social de l'association.

Voyez la liste des membres GIBBIS en annexe 1, p. 104.

☰ LES NOUVEAUX MEMBRES EN 2018

L'ASBL «[Rivage-den Zaet](#)», membre de GIBBIS depuis le 13 décembre 2017, a commencé ses activités au sein du Groupe «Santé mentale», et ce depuis le 1^{er} janvier 2018.

Il s'agit d'un Service de Santé Mentale qui a pour mission l'accueil, le traitement et la prévention de tout trouble ou mal-être psychologique, relationnel, psychiatrique ou social. Il accueille toute personne (enfant, adolescent, adulte, personne âgée), groupe ou famille en difficulté.

Lors de son Conseil d'administration du 21 mars 2018, GIBBIS a admis deux nouveaux membres.

L'ASBL «[L'Orée](#)» a été admise dans le Groupe «Santé mentale». Il s'agit d'un Centre de jour, Centre d'accueil et de traitements des dépendances, Convention de rééducation ambulatoire (773).

L'ASBL «[Maison de répit Villa Indigo](#)» a, quant à elle, été admise dans le Groupe «Maisons de repos et autres institutions et services de soins». Il s'agit d'une maison de répit pour enfants malades qui a la particularité d'avoir une permanence infirmière 24h/24.

GDPR (General Data Protection Regulation)

Le Règlement européen devait être implémenté pour le 25 mai 2018. GIBBIS a demandé un audit et a pris les mesures pour mettre l'ASBL en conformité avec le Règlement, notamment:

- Campagne de sensibilisation du personnel et des partenaires
- Conventions de sous-traitance avec les salariés
- Conventions de sous-traitance avec les fournisseurs

- Les déclarations relatives à la confidentialité et aux cookies sur le site web
- Contrôle d'accès physique
- Autorisation pour le traitement des données à caractère personnel
- Matrices raison du traitement y inclus les périodes de rétention
- Adaptation du Règlement de travail

Les efforts seront encore poursuivis en 2019.

☰ GROUPE « HÔPITAUX GÉNÉRAUX »

7 Hôpitaux

- CHIREC – Clinique Sainte-Anne / Saint-Rémi
- CHIREC Delta
- Clinique Saint-Jean
- Cliniques de l'Europe
- Cliniques universitaires Saint-Luc
- SILVA medical
- Valisana

☰ GROUPE « SANTÉ MENTALE »

8 Hôpitaux

- Centre Hospitalier Jean Titeca
- Clinique Sans Souci
- Epsilon – AREA+
- Epsilon – Fond'Roy
- Epsilon – La Ramée
- Le Bivouac
- Psycho-sociaal centrum Sint-Alexius
- Valisana

4 Maisons de soins psychiatriques(MSP)

- Docteur Jacques Ley – 4 saisons
- Docteur Jacques Ley–Schweitzer
- Sanatia
- Thuis

10 Initiatives d'habitation protégée (IHP)

- CASMMU
- De Lariks
- Entre Autres
- Epsilon
- Festina Lente
- Jan de Wachter
- Mandragora
- Messidor
- Nausicaa
- Thuis

1 Service de santé mentale

- Rivage-den Zaet

3 Conventions INAMI

- Le Canevas
- L'Orée
- Wolvendael

☰ GROUPE « MAISONS DE REPOS ET AUTRES INSTITUTIONS ET SERVICES DE SOINS »

13 Maisons de repos (MR/MRS)

- Clos Regina
- Eureka
- Les Trois Pommiers
- L'Olivier
- Magnolia
- Maison Sainte-Monique
- Malibrant
- Nazareth
- Notre-Dame de Stockel
- Petites Sœurs des Pauvres
- Résidence de soins Scheutbos
- Résidence Sainte-Anne
- Saint-Joseph

2 Conventions INAMI

- Centre Belge d'Éducation Thérapeutique pour
Infirmités Motrices Cérébrales (CBIMC)
- Village Indigo

1 Association de prise en charge à domicile

- Arémis

≡ LES GROUPES

Selon les statuts de l'ASBL, les membres effectifs de GIBBIS se divisent en trois catégories spécifiques :

- A. Les hôpitaux généraux, laquelle catégorie comprend deux sous-catégories :
 - 1. Les hôpitaux généraux bicommunautaires non académiques
 - 2. Les hôpitaux généraux académiques
- B. Les institutions et services de soins de santé mentale
- C. Les institutions pour personnes âgées et autres institutions et services de soins

Le Conseil d'administration délègue collégalement aux membres de chacune de ces catégories les pleins pouvoirs de décision pour les activités de leur secteur.

Pour ce faire, ceux-ci se réunissent au sein de groupes. Ces groupes sont gérés par des coordinateurs, membres de l'équipe de GIBBIS.

Ces groupes décident notamment de la politique commune aux membres ainsi que la désignation des candidats qui les représenteront dans les instances extérieures pour les matières qui les concernent.

Chaque groupe peut également formuler des avis au Conseil d'administration.

≡ Groupe « Hôpitaux généraux »

Coordinateur du Groupe « Hôpitaux généraux »

Dieter Goemaere

Président(e)

Dr Benoît Hermans (Clinique Saint-Jean)

jusqu'au 31 mai 2018

Chantal Seret (Cliniques de l'Europe)

depuis novembre 2018

Vice-présidente

Donatienne Grégoire (Cliniques universitaires Saint-Luc)

≡ Groupe « Santé mentale »

Coordinateur du Groupe « Santé mentale » a.i.

Christian Dejaer

La présidence et la vice-présidence se font en alternance sur les deux années de mandat.

Jusqu'en novembre 2018 :

Président

Christophe Happe (CHJT)

Vice-président

Dr Eric Debersaques (Epsilon)

Depuis novembre 2018 jusqu'en novembre 2019, c'est l'inverse.

≡ Groupe « Maisons de repos et de soins et autres institutions et services de soins »

Coordinateur du Groupe « Maisons de repos et de soins et autres institutions et services de soins »

Françoise Clément

Président(e)

Bruno Wellemans (RVT Nazareth MRS)

jusqu'à novembre 2018

Katrijn Van Rossem (Magnolia)

depuis novembre 2018

Vice-président(e)

Katrijn Van Rossem (Magnolia)

jusqu'à novembre 2018

Pierre Demanet (Résidence Malibran)

depuis novembre 2018

Le Groupe « Maisons de repos et autres institutions et services de soins » comprend en son sein plusieurs membres actifs dans d'autres domaines que l'hébergement de la personne âgée. Il s'agit d'Arémis, du C.B.I.M.C. et de la Villa Indigo.

Le Groupe Maisons de repos : un bouillon de projets en commun !

Les projets concrétisés par les membres du groupe maisons de repos constituent un bel échantillon d'illustrations de la mission de fédération de GIBBIS. Notamment :

Synergie des formations

Faisant suite à une enquête sur les formations réalisées au sein du groupe en 2017, des responsables RH en fonction dans les institutions se sont réunis afin d'organiser une formation en commun pour leur personnel. En 2018, quatre journées de formation, dispensées dans quatre maisons de repos et de soins distinctes, ont été proposées au personnel d'entretien des six institutions participant au projet. L'occasion pour ce personnel de rencontrer des collègues actifs dans d'autres institutions membres de GIBBIS et de découvrir leur cadre de travail.

Réalisation d'une brochure : la spécificité des maisons de repos GIBBIS

Le triptyque « Découvrez les maisons de repos et de soins de GIBBIS » (voyez la communication p. 97) présente une cartographie des 13 maisons de repos et de soins que réunit la fédération et met en valeur ce qui les distingue plus particulièrement des autres acteurs du secteur : 100% des bénéficiaires réinvestis au profit de leurs résidents !

Etude MARA

L'étude MARA de Belfius est au secteur des maisons de repos ce que le MAHA est aux hôpitaux. En 2017, deux membres avaient eu l'opportunité de participer à cette étude et avaient été convaincus de sa valeur ajoutée. En 2018, ce sont quatre membres GIBBIS qui se sont lancés. Ce chiffre devrait vraisemblablement encore augmenter en 2019.

Les membres de GIBBIS et les soins intégrés maladies chroniques

14 projets-pilotes sélectionnés, dont le projet BOOST

Le 15 janvier 2018, l'INAMI a publié la liste des 14 projets-pilotes soins intégrés maladies chroniques sélectionnés par le jury parmi les 19 candidatures reçues. Parmi les projets sélectionnés figure le projet BOOST pour Bruxelles auquel participent notamment Arémis, la Clinique Saint-Jean et Zorggroep Eclips (Maison Sainte-Monique), tous les trois membres de GIBBIS.

Le projet BOOST (*Better Offer and Organization thanks to the Support of a Tripod model*) consiste concrètement en la mise en place d'un dispositif organisationnel reposant sur 3 nouvelles fonctions, complémentaires et transversales au niveau de l'organisation des soins et des pathologies. La liste complète et le détail des projets sélectionnés sont disponibles sur www.integreo.be

≡ LES COMMISSIONS INTERNES

A côté des groupes statutaires, il existe des commissions internes qui sont des instances de réflexion et d'avis. Ces commissions étant non statutaires, leur avis n'est pas requis impérativement mais demandé dans la mesure du possible.

C'est l'équipe d'experts de GIBBIS qui fait le lien entre les commissions internes et les différents groupes.

Ainsi, la Commission interne de droit social (CIDS) permet un échange d'expériences entre les membres ainsi que la présentation et la discussion des problématiques sociales, en général, ou rencontrées par les institutions membres. La CIDS se réunit tous les deux mois environ ou en fonction des nécessités.

En 2018

La CIDS s'est réunie trois fois en 2018. Les sujets suivants ont été développés lors de ces réunions: les actualités intersectorielles notamment la formation dans le cadre de la loi sur le travail faisable et maniable, la réduction de la charge de travail des travailleurs âgés, la réduction des délais de préavis, l'allocation de mobilité mais aussi l'exécution de l'accord social fédéral à savoir l'implémentation

de l'IF-IC, la prime unique 2018, les projets de CCT concernant les vacances annuelles et l'organisation de travail flexible. L'accord non marchand bruxellois a également été présenté lors de ces réunions. GIBBIS a par ailleurs invité le Cabinet d'avocats SOTRA pour venir analyser les actualités intersectorielles et présenter la jurisprudence spécifique au secteur.



☰ L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale est composée de tous les membres effectifs. Chaque ASBL membre choisit un représentant en son sein.

Les modalités de l'exercice du droit de vote ainsi que le nombre de voix de chaque membre sont fixées par le règlement d'ordre intérieur.

Les décisions à l'Assemblée générale sont prises sur la base d'un processus décisionnel à double palier.

Tout d'abord, chaque catégorie de membres dégage en son sein une position commune sur la décision soumise à l'Assemblée générale.

Ensuite, la délibération est portée à l'Assemblée générale plénière.

☰ LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Selon les statuts, le nombre d'administrateurs est fixé à treize. Les administrateurs doivent être issus des différentes catégories de membres.

Les administrateurs sont nommés pour un terme de quatre années et sont rééligibles.

Le Président et le Vice-président sont choisis parmi deux différentes catégories d'administrateurs pour une période de deux ans renouvelable.

Les membres du Conseil d'administration suite à l'Assemblée générale du 6 juin 2018 sont :

Dr Patrick Gérard, Président (Indépendant)

Bruno Lefébure, Vice-Président (CHIREC)

Isabelle Coune (Valisana)

Dr Eric Debersaques (Epsilon)

Dr Bernard de Hemptinne (Indépendant)
- jusqu'en juillet 2018 (remplacement en cours)

Laurence Fetu (SILVA medical)

Peter Fontaine (Cliniques de l'Europe)

Christophe Happe (Centre Hospitalier Jean Titeca)

Dr Benoît Hermans (Clinique Saint-Jean), remplacé par
Hadewig De Corte (Clinique Saint-Jean) depuis juin 2018

Renaud Mazy (Cliniques universitaires Saint-Luc)

Dr Pierre Ryckaert (Clinique Sans Souci)

Katrijn Van Rossem (Magnolia)

Bruno Wellemans (Fac Similiter - Nazareth)

Lors du Conseil d'administration du 23 mai 2018, le Dr Patrick Gérard a été nommé Président, et ce pour un mandat de deux ans prenant fin lors de l'Assemblée générale statutaire de 2020.

GIBBIS, un acteur économique

48

Institutions membres

50

Réparties sur plus de
50 sites à Bruxelles

19

Couvrant les 19 communes
de la Région de Bruxelles-Capitale

14.000⁺

Travailleurs



15

Collaborateurs



6.500

Lits et places



4.200

LITS HOSPITALIERS GIBBIS

Près de **1.000 lits** universitaires
Près de **800 lits** psychiatriques
Près de **2.500 lits** aigus
Près de 8.400 lits hospitaliers à Bruxelles
Près de 70.000 lits hospitaliers en Belgique

1.400

LITS MAISONS DE REPOS GIBBIS (MR)

Près de **700 lits** MRPA
Plus de **700 lits** MRS
Près de 16.700 lits maisons de repos à Bruxelles
Près de 148.000 lits maisons de repos en Belgique

400

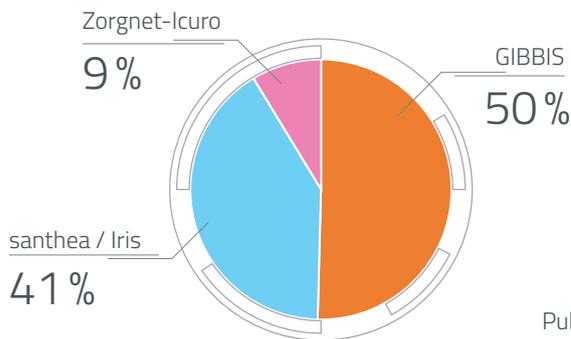
PLACES D'INITIATIVES D'HABITATION PROTEGEE GIBBIS (IHP)

Plus de 550 lits à Bruxelles
Plus de 4.200 lits en Belgique

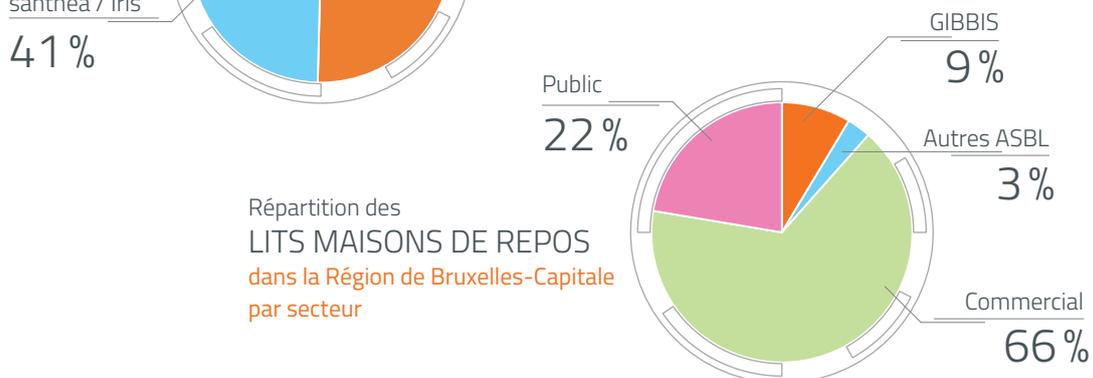
250

LITS MAISONS DE SOINS PSYCHIATRIQUES GIBBIS (MSP)

Toutes les MSP bruxelloises sont membres de GIBBIS
Près de 3.000 lits en Belgique.



Répartition des LITS HOSPITALIERS dans la Région de Bruxelles-Capitale par fédération



Répartition des LITS MAISONS DE REPOS dans la Région de Bruxelles-Capitale par secteur

CHIFFRE D'AFFAIRES GIBBIS*

HÔPITAUX	1.558.458.739 €
MAISONS DE REPOS	47.017.293 €
MAISONS DE SOINS PSYCHIATRIQUES	5.777.705 €
INITIATIVES D'HABITATION PROTEGEE	7.002.621 €
CONVENTIONS INAMI	933.044 €
SOINS A DOMICILE	358.827 €
TOTAL	1.622.995.341 €

*derniers chiffres disponibles (2017)

Plus de

1,6 million

de consultations

Près de

70.000

passages au quartier opératoire

Plus de

270.000

passages aux urgences

Près de

14.000

membres du personnel

Près de

118.000

admissions

Près de

10.000

accouchements

GIBBIS, un acteur bruxellois au niveau national

☰ GIBBIS, UN ANCRAGE BRUXELLOIS

Pour exercer son action, GIBBIS bénéficie d'un réseau très développé, notamment à Bruxelles.

Géographiquement ancré à Bruxelles, l'objectif de GIBBIS est de travailler en collaboration avec les autres institutions bruxelloises tout d'abord, par le biais de la coupole IRIS notamment, qui représente les hôpitaux publics, mais aussi les hôpitaux académiques Erasme et UZ Brussel, chaque fois qu'il s'agit de défendre, en front commun, le secteur hospitalier bruxellois.

Par ailleurs, GIBBIS se veut l'interlocuteur de référence du monde politique bruxellois et particulièrement des cabinets ministériels bruxellois de la Santé et de l'Aide aux personnes à la COCOM, à la COCOF ou à la Fédération Wallonie-Bruxelles, de même qu'avec leurs administrations.

De manière générale, GIBBIS a développé des contacts étroits avec les partenaires bruxellois et notamment l'ASBL Abrumet (reseausantebruxellois.be), l'ASBL BRUXEO (www.bruxeo.be), l'ASBL PAQS (www.paqs.be), l'ASBL CONECTAR (www.conectar.be), l'ASBL Palliabru, l'ASBL Plateforme de concertation pour la santé mentale en Région de Bruxelles-Capitale.

☰ Mise en place d'Iriscare

Iriscare est un organisme paritaire regroupant au sein d'un Comité général de gestion, et de deux Conseils de gestion de la Santé et de l'Aide aux personnes et Prestations familiales, des représentants du gouvernement bruxellois, des organisations syndicales, des organisations d'employeurs et des classes moyennes, des organismes assureurs, des prestataires de soins, des organisations familiales et des caisses d'allocations familiales.

De nombreux travaux et concertations ont été poursuivis en 2018 en vue du transfert effectif de compétences vers l'OIP (Organisme d'Intérêt Public) Iriscare au 1^{er} janvier 2019. GIBBIS a participé activement aux discussions, notamment en vue de s'assurer une présence et un droit de vote dans les organes pertinents pour ses membres, afin de garantir leur représentation.

GIBBIS, en tant que représentant des prestataires, a obtenu un mandat d'effectif au Comité général de gestion, et un mandat d'effectif et de suppléant au sein du Conseil de gestion de la Santé et de l'Aide aux personnes. GIBBIS a régulièrement siégé dans ces deux instances en 2018.

☰ BRUXELLES MAIS AUSSI LES AUTRES RÉGIONS ET LE FÉDÉRAL

Des concertations régulières sont organisées entre les fédérations du secteur associatif privé des trois Régions: Zorgnet-Icuro en Flandre, GIBBIS et IRIS à Bruxelles et UNESSA, santhea et Wallcura en Wallonie.

Les membres wallons de la FHPB ont été intégrés dans une nouvelle fédération, exclusivement wallonne, Wallcura.

Ils sont cependant invités à participer aux réunions des groupes sectoriels de GIBBIS dans les matières qui les

intéressent, et notamment tout ce qui relève de la compétence du Fédéral.

Le secteur des soins de santé est en pleine mutation. Au-delà des clivages du secteur, GIBBIS voit les défis à venir comme autant d'opportunités de défendre les intérêts des patients et des institutions de soins à Bruxelles, que ce soit au niveau régional ou fédéral.

GIBBIS, le secteur des soins de santé au sens large

On dit de GIBBIS que c'est la plus grande fédération bruxelloise notamment parce que c'est la seule qui fédère autant de secteurs: hôpitaux, institutions psychiatriques, maisons de repos et de soins/maisons de repos pour personnes âgées, initiatives d'habitation protégée, conventions INAMI, un service de santé mentale et une association de prise en charge à domicile.

GIBBIS s'ouvre également à d'autres secteurs, comme le C.B.I.M.C, Arémis ou la Villa Indigo (voir groupe maisons de repos et autres institutions et services de soins et groupe santé mentale).

≡ Colloque GIBBIS - Soins et hospitalisation à domicile et en institution: un autre regard pour des solutions nouvelles

Le 13 novembre 2018, GIBBIS a réuni 180 personnes lors d'un colloque à Bruxelles pour réfléchir à la façon d'organiser les soins de demain et au rôle que chaque acteur peut jouer.

En effet, le financement et l'organisation des soins se focaliseront beaucoup plus, sinon exclusivement, sur le patient et sa pathologie, et non plus sur des lits ou des prestations individuelles. Les différentes formules d'hébergement actuelles doivent s'y adapter, collaborer entre elles et avec les autres acteurs qui suivent le patient à un moment donné du parcours de soins, et ce malgré la complexité de la répartition actuelle des compétences en matière de santé.

Le défi des autorités publiques est de répondre à cette demande pressante de nouveaux lieux de soins, de nouvelles formes d'accueil de patients. Il faut une nouvelle organisation et un nouveau financement de la prise en charge de certaines catégories de patients. Il faut sortir certains patients de structures non adaptées, et en même temps trop coûteuses. Il faut permettre aux opérateurs d'organiser les soins autrement, sans les pénaliser par

l'absence d'un cadre normatif et d'un financement adéquat: adapter l'offre au patient et non l'inverse, pour un gain d'efficacité, en répondant ni trop ni trop peu aux besoins du patient, en l'impliquant davantage ainsi que son entourage. Et ce bien entendu dans la recherche de la meilleure qualité et accessibilité pour les patients, tout en maîtrisant les coûts.

Au terme du colloque, GIBBIS a proposé aux autorités de créer un cadre légal et financier, suffisamment souple et préservant la qualité, qui:

- facilite l'ouverture de nouveaux lieux de soins (parfois au sein des institutions classiques);
- permet de mieux coordonner la prise en charge;
- décloisonne les structures, quelle que soit l'appartenance communautaire;
- défragmente le système pour assurer une continuité des soins là où le patient se trouve.

Il faut réfléchir à une révision des normes de personnel et des règles de reconversion de lits, à un début de décloisonnement du financement, davantage orienté vers les besoins de soins du patient et pas uniquement le lieu où il se trouve, décloisonner les subsides d'infrastructures, créer une nomenclature spécifique faisant intervenir la télémédecine, développer le DPI, ...

GIBBIS attire l'attention sur la nécessité de pouvoir mieux orienter le patient vers le service ad hoc, et d'avoir une offre financièrement accessible au patient.



16/11/2018 - Le Journal du Médecin

Interview de Jean-Noël Godin, Directeur général (GIBBIS) - Soins et hospitalisation à domicile: un autre regard pour des solutions nouvelles - Créer de nouvelles lignes ou sortir des tranchées ?, Vincent Claes

L'équipe

GIBBIS peut compter sur une équipe d'experts, dynamiques et bilingues.

Les thèmes et projets que chaque collaborateur est amené à traiter représentent des enjeux à la fois juridiques, économiques et financiers qui nécessitent autant la réflexion individuelle que la collaboration entre les membres du staff.

Certains collaborateurs exercent, par ailleurs, à temps partiel des fonctions de direction dans des institutions membres ou exercent une pratique privée à temps partiel, ce qui leur permet d'encore mieux appréhender le terrain et d'affiner leurs compétences. Pour exercer au mieux leurs missions, ils prennent part à de nombreux séminaires ou conférences, comme participants ou comme orateurs tout comme ils organisent eux-mêmes des formations à l'attention des membres ou du secteur.



☰ COMITÉ DE GESTION



Jean-Noël Godin

Directeur général

Après un passage au barreau et une longue carrière dans le secteur des banques et des assurances, Jean-Noël Godin a rejoint la Fédération des Hôpitaux Privés de Belgique (FHPB) en 1998. Il y a exercé de nombreux mandats. Il a notamment négocié le premier accord social pluriannuel de 2000 et a aussi exercé, pendant deux ans, la Présidence tournante de la Confédération Nationale des

Etablissements de Soins. Depuis 2003, il a été actif dans différents cabinets ministériels du Gouvernement fédéral et, à ce titre, a participé à différentes négociations d'accords de gouvernement ainsi qu'à l'élaboration de nombreux budgets soins de santé. Il est actuellement détaché à temps partiel comme expert en soins de santé auprès de la Cellule stratégique du Premier Ministre. Dans le cadre de ses fonctions gouvernementales, il est notamment membre du Conseil général de l'INAMI et administrateur du Centre fédéral d'expertise des soins de santé.

Depuis le lancement de l'ASBL, Jean-Noël Godin a été Directeur général de GIBBIS. Il a quitté ses fonctions au sein de GIBBIS le 31/12/2018.

Assistante de direction: Catherine Cancio



Patricia Lanssiers

Le Conseil d'administration de GIBBIS a nommé Madame Patricia Lanssiers en qualité de Directeur général de GIBBIS à dater du 1/1/2019. Elle succède ainsi à Monsieur Jean-Noël Godin qui a quitté cette fonction le 31/12/2018.

Titulaire d'un Master en Pharmacie de l'Université Libre de Bruxelles, Patricia Lanssiers a exercé diverses fonctions de leadership nationales et internationales au sein de sociétés pharmaceutiques innovantes pendant plus de trente ans, notamment en tant que *Managing Director* de Eli Lilly en Belgique, au Portugal et aux Pays-Bas.

Sa passion pour les soins de santé, et plus particulièrement le bien-être du patient, constituent le fil rouge de sa carrière.

Il y a deux ans, Patricia Lanssiers a créé sa propre société de consultance. Elle met ainsi les compétences acquises au cours de sa carrière au service de différentes organisations dans le secteur public aussi bien que privé.

Elle a été honorée par le titre de *University Medical Campus fellow* de la Vrije Universiteit Brussel et exerce des mandats non-exécutifs à l'Institut de Médecine Tropicale et United Fund for Belgium.

Pendant la période transitoire jusqu'au 31 décembre, Monsieur Jean-Noël Godin et Madame Patricia Lanssiers ont eu l'occasion de préparer ensemble le passage de flambeau.



Christian Dejaer

Directeur

Licencié en sciences hospitalières après des études d'infirmier gradué, et agrégé de l'enseignement secondaire supérieur en sciences hospitalières, Christian Dejaer a exercé pendant trois ans les fonctions de directeur adjoint d'un hôpital général bruxellois, avant de rejoindre CBI en 1990 et d'en devenir le directeur en 1992. Ce Bruxellois

de souche et de cœur a une longue expérience du secteur des soins de santé et il exerce de nombreux mandats pour GIBBIS, principalement dans les instances bruxelloises de la santé et de l'aide aux personnes et dans celles des entreprises non marchandes à Bruxelles.

Il est également président du Conseil d'administration de l'ASBL CeBlm qui gère deux maisons de repos bruxelloises à but non lucratif et est administrateur d'écoles bruxelloises qui donnent des formations notamment en soins infirmiers.

Depuis le lancement de l'ASBL, Christian Dejaer est Directeur au sein de GIBBIS.

En 2018, depuis le départ d'Evelyne Chambeau, il exerce la fonction de Coordinateur du Groupe Santé mentale ad intérim.



Marjorie Gobert

Coordinateur juridique,
Responsable communication
et Secrétaire du Conseil
d'administration

Marjorie Gobert a rejoint la FHPB en septembre 2014. Elle est juriste d'entreprise depuis 2002, licenciée en droit de l'ULB (1998) et titulaire d'un diplôme d'étude complémentaire en sciences criminologiques à la KUL (1999). Après une première expérience professionnelle au barreau de

Bruxelles, elle a été Conseiller juridique et médiateur hospitalier d'un grand hôpital bruxellois (2000-2005). Elle a ensuite rejoint en 2005 le secteur pharmaceutique et pharma.be où elle a été Conseiller juridique et Secrétaire générale jusqu'en 2014. Par sa pratique professionnelle, elle s'est ainsi spécialisée en droit de la santé en général. Elle s'occupe principalement de différentes matières hospitalières telles que l'agrément, l'accréditation, les relations médecins-gestionnaires, les réseaux, etc. Elle exerce différents mandats dans les instances ou commissions bruxelloises ou fédérales de la santé.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Marjorie Gobert est Coordinateur juridique, Responsable communication et Secrétaire du Conseil d'administration au sein de l'ASBL GIBBIS.



Dieter Goemaere

Coordinateur du Groupe
Hôpitaux généraux et équipe
économique

Dieter Goemaere est diplômé en sciences commerciales. Il a intégré l'équipe de la FHPB en 2005. Depuis 2013, il partage son temps de travail entre la fédération et son poste de Responsable de la cellule financière de l'Hôpital Silva medical.

Il s'intéresse à toutes les matières hospitalières, au sens large et s'est spécialisé dans les différents systèmes de financement des institutions de soins de santé, et en particulier dans le domaine du Budget des Moyens Financiers (BMF), des investissements et de la réforme du financement hospitalier. Il est reconnu par le secteur comme un des spécialistes les plus pointus en BMF.

Il exerce différents mandats dans les instances ou commissions bruxelloises ou fédérales de la santé, dont celui de Président du Conseil consultatif de la Santé et de l'Aide aux personnes à la COCOM.

Depuis le 1^{er} 2017, Dieter Goemaere est Coordinateur du Groupe Hôpitaux généraux et de l'équipe économique au sein de l'ASBL GIBBIS.

☰ COORDINATEURS & CONSEILLERS EXPERTS



Françoise Clément

Coordinateur Maisons de repos et autres institutions et services de soins, et Conseiller expert, économiste

Françoise Clément a rejoint l'équipe de la FHPB en octobre 2015. Après une licence en sciences économiques appliquées (2001), elle a poursuivi sa formation par un diplôme d'études spécialisées en gestion hospitalière et un certificat en direction de MRPA MRS. Elle a travaillé sept années en tant que Contrôleur de gestion du département d'imagerie médicale d'un grand hôpital bruxellois, suivies, à partir de 2008, de sept années en tant que Conseiller Etudes Economiques chez pharma.be. Elle se consacre plus particulièrement aux volets « INAMI » de la matière hospitalière, à la réforme du financement hospitalier mais aussi aux maisons de repos.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Françoise Clément est Coordinateur du groupe Maisons de repos et autres institutions et services de soins au sein de l'ASBL GIBBIS.



Saïda Haddi

Conseiller expert, économiste

Saïda Haddi a rejoint l'équipe de GIBBIS en février 2017. Après un graduat en comptabilité (1996), elle a complété sa formation par un Master en sciences de gestion à finalité spécialisée (2015). Elle a travaillé huit années dans un hôpital psychiatrique bruxellois en tant que Comptable et Coordinatrice des services financiers. Elle se consacre plus particulièrement au financement des hôpitaux, en particulier le BMF et les investissements, des maisons de soins psychiatriques et initiatives d'habitation protégée.



Tina Cuypers

Expert en santé mentale

En 2012, Tina Cuypers a obtenu son Master en psychologie à la KU LEUVEN. Ensuite, elle a suivi plusieurs cours de spécialisation. En 2017, elle a entamé un post graduat en approche systémique interactionnelle. Elle a acquis de l'expérience dans les domaines de la statistique, de la gestion budgétaire et de l'accompagnement pour l'emploi.

En 2016, elle a ouvert son propre cabinet en tant que psychologue clinicien indépendant à Bruxelles.

Elle a quitté GIBBIS en novembre 2018.



Aurélie Debouny

Conseiller expert, juriste

Aurélie Debouny a obtenu en 2011 un master en droit à l'UCL et en 2012 un « *master-na-master in het sociaal recht* » à la VUB. Elle s'occupe principalement des dossiers sociaux (défense, représentation, conseils, ...) mais suit également d'autres matières telles que l'art de guérir, l'archivage électronique, le droit des patients, etc. Elle exerce de nombreux mandats notamment en CP330. Depuis février 2015, elle est membre de l'Institut des juristes d'entreprise.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Aurélie Debouny est Conseiller expert, juriste au sein de l'ASBL GIBBIS.



Karlien Desutter

Conseiller expert, juriste

Karlien Desutter est titulaire d'un master en droit de l'Université Catholique de Louvain obtenu en 2014, spécialisation en droit public et en droit international/européen. Elle a commencé sa carrière au Centre fédéral Migration (Myria) comme assistante de 1^{ère} ligne pour le traitement des dossiers individuels, principalement liés au droit des étrangers et au droit social. Après ce contrat de remplacement, elle a rejoint la CBI, où, dans l'équipe juridique, elle suit les dossiers de droit social et du droit de travail. Elle s'investit en outre dans le droit public, en particulier les marchés publics et l'actualité concernant eHealth. Elle siège comme membre effectif à l'Unisoc et à la Commission fédérale Droits du patient.

Fort de son expérience et de ses compétences acquises chez GIBBIS, elle a quitté la fédération en septembre 2018.



Patricia Deldaele

Conseiller expert, juriste

Patricia Deldaele peut prétendre à des années d'expérience principalement en droit social et en droit des sociétés auprès d'avocats américains et belges. Elle a ensuite décidé de s'engager dans le secteur privé pour les soins de santé. Ainsi, en l'an 2000, elle a rejoint la CBI où elle a eu la possibilité de continuer à approfondir le droit social, mais ceci dans un contexte tout à fait particulier qu'est la concertation sociale. Elle exerce de nombreux mandats notamment en CP330.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Patricia Deldaele est Conseiller expert, juriste au sein de l'ASBL GIBBIS.

Mathilde Coëffé

Conseiller expert, juriste

Mathilde Coëffé a rejoint l'équipe de GIBBIS en tant que Conseiller expert - juriste en septembre 2018. Elle a obtenu une maîtrise en droit à l'Université Catholique de Lille en France (2006), est licenciée en droit de l'ULB (2009) et est titulaire d'un diplôme d'études spécialisées en gestion hospitalière à l'Ecole de Santé publique de l'UCL (2007). Mathilde a été avocate au Barreau de Bruxelles et a travaillé pendant près de dix ans au sein d'un Cabinet d'avocats spécialisé en droit de la santé. Elle s'est ainsi spécialisée dans cette matière et plus particulièrement en droit hospitalier.

Mathilde s'occupe des matières liées au droit de la santé au sens large (droit hospitalier, droits du patient, exercice des professions de santé, normes et agréments, eSanté, ...) mais également d'autres domaines du droit ayant un impact sur nos institutions membres (marchés publics, loi sur les ASBL, législation TVA, respect de la vie privée, ...).

≡ SECRÉTARIAT ET TRADUCTION



Catherine Cancio
Assistante de direction



Rita Gijbels
Traductrice



Marianne Hiclet
Secrétaire



Sandrine Lafond
Secrétaire

Nathalie Noël

Juriste, Nathalie est détachée depuis octobre 2014 auprès du Cabinet du Ministre D. Gosuin, où elle exerce la fonction de Directrice de Cabinet adjointe avec en charge les questions relatives à la santé.

Stage chez GIBBIS

En mars 2018, nous avons accueilli Alix pour un stage d'observation de deux jours chez GIBBIS. Ce stage avait pour but de lui permettre d'observer la profession de juriste sur le terrain.

FOCUS THÉMATIQUE

Pour ce rapport annuel de GIBBIS, il a été décidé de présenter le travail de GIBBIS de manière thématique afin de mieux illustrer l'activité de nos différents secteurs et les interactions entre ceux-ci.

Les thématiques sont effectivement souvent transversales au niveau des secteurs concernés et du point de vue institutionnel ou géographique. En outre, les dossiers représentent également des enjeux à la fois juridiques, économiques et financiers qui nécessitent une approche individuelle mais aussi globale.

Vous trouverez également pour chaque thématique :

-  La(es) personne(s) de contact
-  Le(s) groupe(s) concerné(s)
-  Le(s) mandat(s) lié(s)
-  D'autres informations utiles telles que les mémos ou flashs publiés, les formations organisées, les articles de presse y relatifs, ...

HÔPITAUX GÉNÉRAUX

- 06 Financement des maîtres de stage
- 07 Dialyse financement
- 08 Hospitalisation de jour - nouveau financement
- 09 Réseaux hospitaliers cliniques locorégionaux
- 10 Soins à basse variabilité
- 11 Soins à haute variabilité
- 12 *Pay For Quality* (P4Q)
- 31 AFCN
- 36 Contrôle des instruments de pesage

- 01 Budget fédéral des soins de santé 2018
- 02 Outil d'analyse BMF
- 03 Dossier Patient Informatisé (DPI)
- 04 Financement IF-IC
- 05 Financement personnel statutaire
- 22-24 Accord social fédéral
- 27 COCOM - Financement des investissements hospitaliers
- 29 Plan langues à Bruxelles
- 33 Suppléments d'honoraires
- 34 Protocole d'accord RMN

- 21 PAQS
- 25 Temps de vestiaire
- 28 Plan Santé bruxellois
- 30 Qualité de la pratique des soins de santé et élargissement des compétences des aides-soignants
- 32 GDPR
- 35 BelRai
- 37 Fonds des Accidents Médicaux
- 38 Réforme de la loi sur les ASBL

MAISONS DE REPOS ET AUTRES INSTITUTIONS ET SERVICES DE SOINS

- 26 Accord non marchand bruxellois

SANTÉ MENTALE

- 13 Réseau 107 adultes à Bruxelles
- 14 Plateforme de concertation pour la Santé mentale en Région de Bruxelles-Capitale
- 15 MSP - Non remboursement des consultations psychiatriques effectuées en dehors de celles-ci
- 16 Livre noir Santé mentale
- 17 Logiciel ATOUM
- 18 Soins psychologiques de 1^{ère} ligne
- 19 Financement des médicaments en institutions psychiatriques
- 20 Subventionnement des travaux d'entretien et de rénovation des IHP bicommunautaires

FINANCEMENT HOSPITALIER FÉDÉRAL

01	Budget fédéral des soins de santé 2018	39
02	Outil d'analyse BMF	41
03	Dossier Patient Informatisé (DPI)	41
04	Financement IF-IC	43
05	Financement personnel statutaire	43
06	Financement des maîtres de stage	45
07	Dialyse - Nouvelle convention au 1 ^{er} janvier 2018 relative au financement	45
08	Hospitalisation de jour - Nouveau financement	47

RÉFORME

09	Réseaux hospitaliers cliniques locorégionaux 4 réseaux à Bruxelles	49
----	---	----

Réforme du financement hospitalier

10	Soins à basse variabilité - Financement groupé	51
11	Soins à haute variabilité - Une concentration des prestations chirurgicales pour les tumeurs rares	53
12	Pay For Quality (P4Q)	53

SANTÉ MENTALE

13	Réseau 107 adultes à Bruxelles	54
14	Plateforme de concertation pour la Santé mentale en Région de Bruxelles-Capitale - Réforme des statuts	57
15	MSP - Non remboursement des consultations psychiatriques effectuées en dehors de celles-ci	57
16	Livre noir Santé mentale	59
17	Logiciel ATOUM	59
18	Soins psychologiques de 1 ^{ère} ligne	60
19	Financement des médicaments en institutions psychiatriques	61
20	Nouvelles règles de subventionnement des travaux d'entretien et de rénovation des Initiatives d'Habitation Protégée (IHP) bicommunautaires	63

QUALITÉ

21	PAQS	63
----	------	----

DROIT SOCIAL

Accord social fédéral

22	1 ^{ère} phase d'implémentation de la classification sectorielle de fonctions IF-IC à partir du 1 ^{er} janvier 2018	64
23	2 ^{ème} pilier de pension	67
24	Autres thématiques	67
25	Temps de vestiaire	69

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

26	Accord non marchand bruxellois	69
27	COCOM - Financement des investissements hospitaliers	70
28	Plan Santé bruxellois	71
29	Plan langues	71

AUTRES THÉMATIQUES

30	Qualité de la pratique des soins de santé et élargissement des compétences des aides-soignants	73
31	AFCN	75
32	GDPR - Vers une meilleure protection des données	75
33	Suppléments d'honoraires	77
34	Protocole d'accord RMN	77
35	BelRai	79
36	Contrôle des instruments de pesage	79
37	Fonds des Accidents Médicaux	81
38	Réforme de la loi sur les ASBL	81

Objectif budgétaire 2018

Soins de santé
25,4 milliards

Hôpitaux
-2,5 millions

Prestations psychologues cliniciens
22,5 millions

« Internés »
15 millions

Exécution de l'accord social
25 millions

Etude Maha 2018 (octobre)

Situation financière des hôpitaux généraux en Belgique - Analyse sectorielle des hôpitaux généraux

Depuis 24 ans, l'étude Maha (*Model for Automatic Hospital Analyses*) réalisée par Belfius analyse la situation financière des hôpitaux généraux en Belgique. Nos membres ont participé à cette édition basée sur les résultats de l'exercice bilantaire 2017. L'étude Maha 2018 donne une image complète de l'évolution du secteur.



1/10/2018 - L'Echo

Interview de Dieter Goemaere, Coordinateur du Groupe Hôpitaux généraux, (GIBBIS) «Quatre hôpitaux sur dix affichent des résultats dans le rouge», Jean-Paul Bombaerts

01

Françoise Clément,
Dieter Goemaere

Hôpitaux généraux, Santé mentale



Comité de l'Assurance, CFEH

Mémos 2017/60, 2018/60
Voir articles de presse p. 107

Budget fédéral des soins de santé 2018

GIBBIS a développé des efforts importants, en collaboration avec les différentes parties prenantes du secteur, pour éviter des mesures d'économie à charge des soins de santé telles qu'imposées en 2017. L'objectif budgétaire 2018 des soins de santé approuvé par le Conseil général de l'INAMI a finalement été fixé à 25,4 milliards d'euros. Cet objectif intégrait une contribution directe des hôpitaux à l'effort global d'économie à hauteur de 2,5 millions d'euros, nettement inférieure aux économies décidées en 2017.

En outre, de nouveaux moyens ont été alloués à l'assurance des soins de santé:

1. 22,5 millions d'euros ont été octroyés pour le remboursement de certaines prestations effectuées par les psychologues cliniciens;
2. 15 millions d'euros ont été ajoutés dans la rubrique «internés» de l'objectif budgétaire;
3. 4 fois 25 millions d'euros (de 2017 à 2020) ont été affectés à l'exécution de l'accord social.

≡ L'impact des mesures indirectes

Certaines mesures d'économie à charge du secteur pharmaceutique ont présenté un impact (in)direct pour les hôpitaux. C'est en particulier flagrant pour la mesure de réduction du niveau de remboursement INAMI (passage de 100% à 90% de la base de remboursement) pour les médicaments chimiques pour lesquels des alternatives génériques sont disponibles au niveau ATC5. Les ristournes négociées par l'officine hospitalière étaient

directement visées par cette mesure pourtant attribuée à l'effort d'économie consenti par le secteur pharmaceutique. L'impact a été important pour nos membres, notamment pour les hôpitaux psychiatriques. Il a constitué pour le secteur une première en la matière, à éviter à l'avenir.

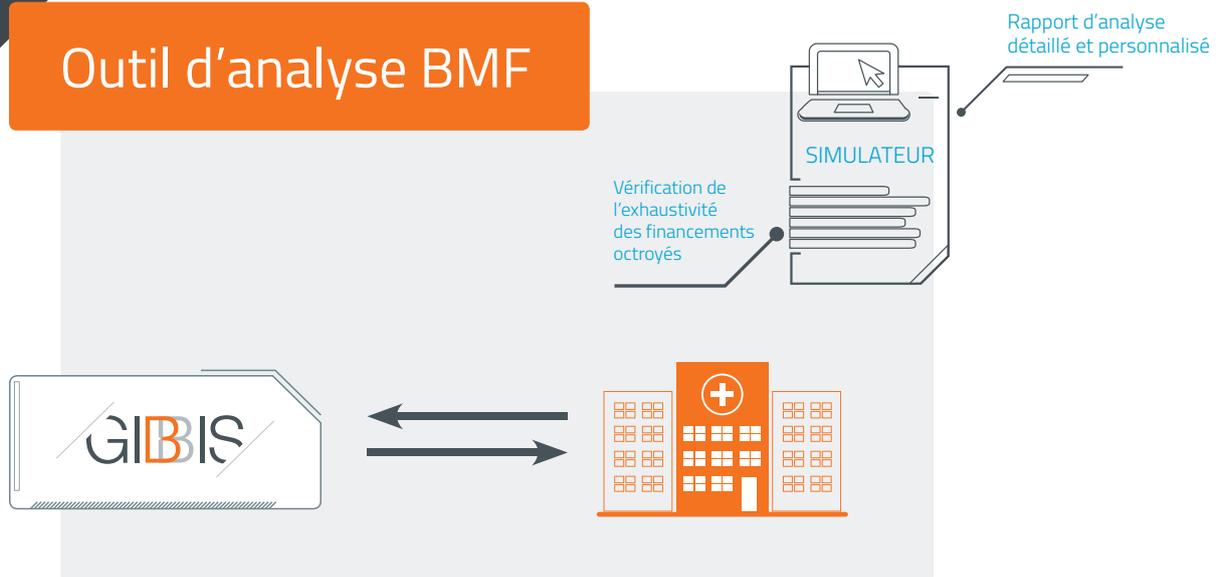
GIBBIS a plaidé, notamment lors des discussions budgétaires 2019 de fin d'année, pour que de nouvelles mesures d'économies à charge du secteur des médicaments n'incombent pas dans les faits aux hôpitaux.

GIBBIS a par ailleurs saisi l'occasion pour ouvrir le débat sur le financement des frais de pharmacie en institution psychiatrique. Les travaux, démarrés en 2018 en commission de convention, sont toujours en cours. Ce sujet est abordé plus loin dans le rapport d'activités.

≡ Un changement majeur dans la procédure de vote

L'arrêté royal du 10 septembre 2017 a modifié la procédure de vote au Comité de l'Assurance en introduisant une double majorité qualifiée lors de la première séance, suivie par une double majorité simple lors d'une éventuelle deuxième séance, ceci afin d'éviter tout risque de situations déséquilibrées allant à l'encontre des principes d'un modèle de décision paritaire et de favoriser l'implication des prestataires de soins à la préparation des propositions. C'est ainsi que la proposition de répartition en objectifs partiels a été préparée en concertation entre les mutualités et les prestataires de soins. La même méthode de travail a également été utilisée à l'automne 2018, pour la fixation du budget 2019.

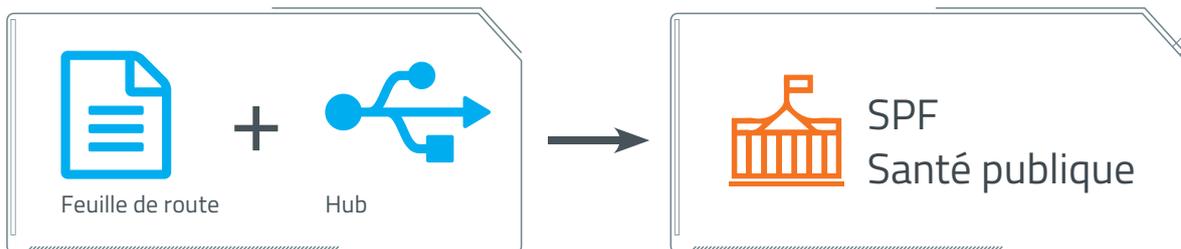
Outil d'analyse BMF



Feuille de route e-Santé 2.0

Mise en œuvre
**Dossier Patient
Informatisé (DPI)**

Investissement
€ 56,4 millions





Outil d'analyse BMF (Budget des Moyens Financiers)



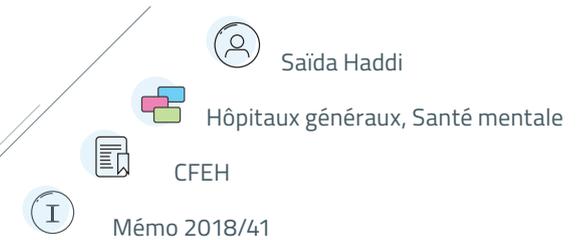
Comme annoncé l'année dernière, GIBBIS a travaillé essentiellement sur l'automatisation de son outil d'analyse et de contrôle des financements notifiés au 1^{er} juillet dans le Budget des Moyens Financiers (BMF). Cet outil, réalisé par secteur budgétaire, est fourni à tous les membres de GIBBIS et est accompagné d'une analyse détaillée de l'évolution des différents financements par sous-partie.

En 2018, afin de soutenir encore plus ses membres, GIBBIS a organisé avec ses hôpitaux généraux, des entrevues individuelles axées sur leur BMF au 1^{er} juillet 2018. L'objectif étant d'échanger, de partager et d'attirer l'attention sur les points à surveiller au niveau des différents financements.

Suite à l'intérêt général suscité par nos membres, GIBBIS poursuivra cette action à l'avenir.



Dossier Patient Informatisé (DPI)



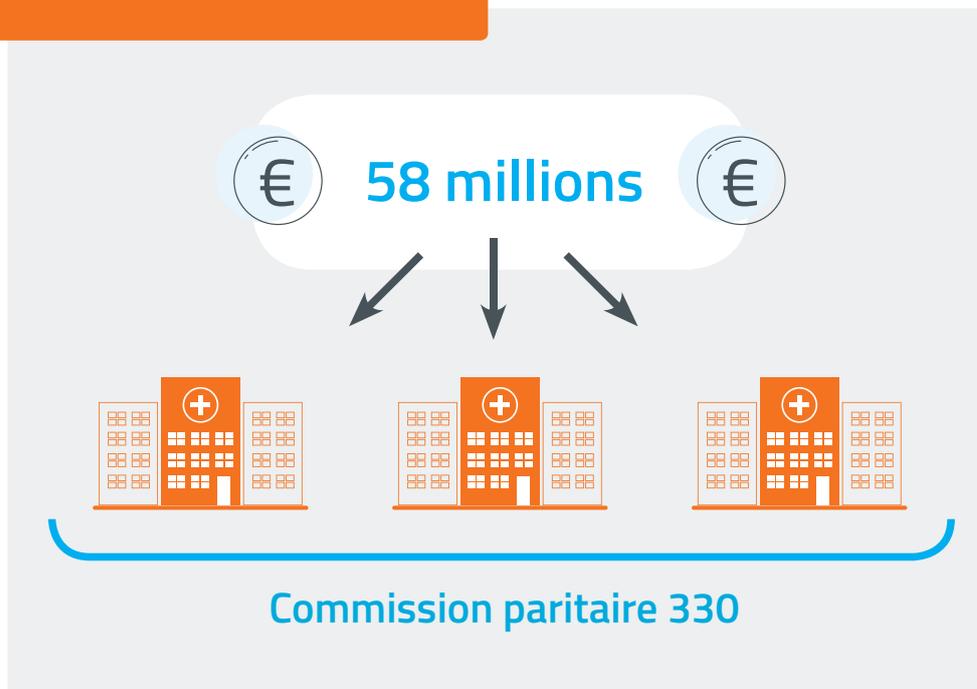
Afin de soutenir la mise en œuvre d'un Dossier Patient Informatisé (DPI) intégré opérationnel dans tous les hôpitaux, un budget de 56,4 millions d'euros est octroyé depuis 2016, et ce, en exécution de la feuille de route 2.0 du Plan e-Santé. Le contenu de ce DPI est défini dans les «*Belgian Meaningful Use Criteria*» (BMUC).

Ce financement structurel est lié à toute une série de conditions à respecter très strictes. Celles-ci évoluent au fur et à mesure de l'état d'avancement du processus d'implémentation. Plusieurs demandes d'avis de la Ministre Maggie De Block ont été soumises au Conseil Fédéral des Etablissements Hospitaliers, qui a désigné un groupe de travail composé entre autres d'experts informatiques, membres de GIBBIS, qui ont contribué avec l'aide du staff activement à ce dossier.

Au 1^{er} juillet 2018, les modalités de répartition du financement ont été revues, de telle sorte que la part de l'enveloppe consacrée au budget accélérateur est passée de 65 à 70 %. En ce qui concerne le budget «*early adopter*», prévu pour récompenser les «*bons élèves*» c'est-à-dire les hôpitaux qui ont anticipé et choisi d'avancer plus rapidement dans l'implémentation de l'outil, la part du financement a été doublée afin de régulariser le financement promérité pour 2017.

En 2018, pour conserver le budget accélérateur, les hôpitaux ont dû communiquer la feuille de route et la preuve de l'utilisation du hub au SPF Santé publique pour le 30/09/2018. La mise en place du Dossier Patient Informatisé est primordiale pour réussir les collaborations entre hôpitaux, mais aussi avec la 1^{ère} ligne. C'est pourquoi GIBBIS insiste sur la nécessité d'augmenter considérablement les moyens affectés à la digitalisation du dossier patient, qui sont actuellement largement insuffisants.

Financement IF-IC



Répartition sur base du nombre d'ETP

➔ Provision



Patricia Deldaele,
Dieter Goemaere, Saïda Haddi



Hôpitaux généraux, Santé mentale



CFEH, CP330

Financement IF-IC

Les hôpitaux issus de la commission paritaire 330 se sont répartis, dans le cadre du financement de la mise en œuvre des nouvelles classifications sectorielles de fonctions IF-IC, un budget de 58 millions d'euros. Celui-ci a été réparti sur base du nombre d'ETP pris en compte pour le calcul de la prime unique versée à tous les travailleurs salariés de la CP 330 tel que prévu dans l'accord social conclu le 25 octobre 2017. Par conséquent, le financement reçu par les hôpitaux constitue une provision. Celle-ci

devrait être actualisée dans le futur sur la base des données issues du rapportage 2018 effectué par l'ASBL IF-IC.

Au niveau des Finhosta, l'implémentation de l'IF-IC a nécessité des modifications au niveau des collectes de données. En effet, l'ajout d'un nouveau tableau *13new* permettra de collecter d'une part, l'information relative au choix du travailleur d'entrer dans l'IF-IC ou non et d'autre part, le code de la fonction IF-IC attribué.



Saïda Haddi



Hôpitaux généraux,
Santé mentale



CFEH



Mémo 2018/17

Financement personnel statutaire

En 2018, dans le cadre du *Tax Shift*, un budget complémentaire a été octroyé aux hôpitaux pour couvrir l'augmentation des cotisations patronales servant à couvrir les pensions du personnel nommé à titre définitif dans les hôpitaux publics, ou dans les hôpitaux privés issus d'une fusion avec un hôpital public qui dispose de personnel

statutaire mis à sa disposition par une administration locale ou provinciale. GIBBIS compte parmi ses membres deux hôpitaux concernés.

GIBBIS a suivi les travaux sur la répartition de ce montant au CFEH et a informé les membres concernés.

Financement des maîtres de stage



Arrêté royal
11 juin 2018



Montant des
indemnités



Maîtres
de stage



davantage
de places

Dialyse

CONVENTION INAMI

Formes alternatives
moins onéreuses



INAMI

-40%
de formes
alternatives



Diminution des
montants des forfaits
et des honoraires

Financement des maîtres de stage

06



Françoise Clément



Hôpitaux généraux



Comité de l'Assurance



Mémos 2018/16, 2018/49

La Commission Nationale Médico-Mutualiste (CNMM) avait annoncé, dans son accord 2016-2017, qu'elle souhaitait collaborer à une réglementation qui prévoirait la rémunération forfaitaire pour le maître de stage. Cette annonce faisait suite à la décision du gouvernement fédéral de mettre fin à la situation dans laquelle aucune intervention n'était prévue pour la formation des médecins spécialistes dans les hôpitaux non universitaires.

La publication, au Moniteur belge du 25 juin 2018, de l'arrêté royal du 11 juin 2018 fixant le montant et les modalités de paiement de l'indemnité pour les maîtres de stage en médecine de candidats spécialistes, a constitué l'aboutissement de la première étape de cette réflexion. Cet arrêté produit ses effets (rétroactivement) à partir du 28 août 2017.

Cette nouvelle réglementation est appelée à évoluer en 2019 vers un nouveau système de rémunération unique de tous les maîtres de stage, qu'ils soient actifs dans les

hôpitaux universitaires ou non universitaires. En 2018, GIBBIS a contribué activement à l'élaboration de l'avis du CFEH sur le sujet; dans ce contexte, GIBBIS a pu nuancer certains aspects du nouveau système proposé et mettre en avant les positions de ses membres.

III Création de davantage de places de stage

Le nouveau système de financement des maîtres de stage devrait inciter à la création de davantage de places de stage afin de faire face à la double cohorte d'étudiants en médecine diplômés en 2018 et au besoin accru de places de stage qui en découle. Par ailleurs, les maîtres de stage ont reçu la possibilité d'introduire une demande pour former davantage de candidats que ce que prévoit leur agrément (cfr arrêté royal du 1^{er} février 2018 paru au Moniteur belge du 14 février 2018).

Dialyse

Nouvelle convention au 1^{er} janvier 2018 relative au financement

07



Françoise Clément



Hôpitaux généraux



Comité de l'Assurance, Commission de Convention Hôpitaux – Organismes Assureurs, Plateforme hémodialyse (INAMI)



Mémo 2018/29

La convention pour le financement de la dialyse, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018, prévoit une diminution des montants des forfaits et des honoraires si un hôpital n'atteint pas le seuil de 40% de formes alternatives de dialyse. Cette convention s'étend sur une période de trois ans et est tacitement reconductible.

GIBBIS a participé à la plateforme hémodialyse à l'INAMI et y a défendu, notamment, la prise en compte de l'année de référence 2017 dans son ensemble pour l'atteinte du seuil des 40% et non pas la situation «photographique» à la date du 31 décembre 2017. Tous les hôpitaux membres de GIBBIS ont atteint le seuil de 40% de formes alternatives de dialyse requis.

Hospitalisation de jour



GIBIS



Groupes de travail

Favorables au développement



Moyens supplémentaires
limités nécessaires



Hospitalisation de jour - nouveau financement

A l'automne 2018 ont démarré les discussions au sujet de l'hospitalisation de jour. GIBBIS a d'emblée marqué sa volonté de contribuer activement à l'avancement de ce dossier annoncé depuis longtemps déjà, que ce soit dans le cadre des discussions budgétaires annuelles ou encore au travers d'une étude KCE consacrée à ce sujet. Par ailleurs, ce point figurait depuis plusieurs années en préambule de la convention Hôpitaux / Organismes Assureurs.

≡ Nécessité d'une revalorisation de l'hospitalisation de jour et suppression des freins à son développement

Préalablement aux premières réunions de concertation à l'INAMI, GIBBIS a constitué un groupe de travail avec ses membres afin de définir, communiquer et défendre sa position dans ce dossier. Les hôpitaux membres de GIBBIS sont clairement favorables au développement de l'hospitalisation de jour. Ils dénoncent les freins financiers à son développement. Ainsi, l'actuel facteur multiplicateur utilisé dans le Budget des Moyens Financiers ne valorise l'hospitalisation de jour chirurgicale qu'à 81% de la valeur d'une hospitalisation classique. La réévaluation de ce coefficient ne doit toutefois pas se faire aux dépens de l'hospitalisation classique, déjà en situation financière

précaire. Des moyens supplémentaires limités seront donc nécessaires à cette réforme indispensable et incontournable pour le bien-être du patient. Par ailleurs, GIBBIS a insisté sur le fait que cette discussion devait être menée parallèlement à la réflexion sur les honoraires médicaux qui y sont directement liés.

Au sein du groupe de travail de la commission de convention, GIBBIS a défendu sa position afin qu'elle soit prise en compte dans la rédaction de la note de vision du secteur sur l'évolution de l'hospitalisation de jour. Cette note constituera le point de départ de la réflexion qui se poursuivra en 2019 au sein des instances compétentes.

≡ « Handhaving plan »

Suite aux inspections qu'il a réalisées en matière de contrôle des soins de santé, l'INAMI a proposé d'imputer l'économie de 500.000 euros prévue dans son plan d'action 2018/2020 en récupération d'actes indus en hospitalisation de jour sur la masse d'index, faute de pouvoir récupérer cette somme de manière directe. GIBBIS s'est opposé avec succès à cette proposition en Commission de Convention Hôpitaux / Organismes Assureurs. , l'index a été attribué pour l'année 2019.

Quatre réseaux à Bruxelles



Spécificités bruxelloises

- Zones géographiques discontinues
- 35% des patients résident en dehors de la Région



collaboration obligatoire



19/04/2018 - Le Spécialiste

Interview de Marjorie Gobert, Coordinateur juridique et Secrétaire du Conseil d'administration (GIBBIS) et de Dieter Goemaere, Coordinateur du Groupe Hôpitaux généraux (GIBBIS), «Réseaux : GIBBIS satisfaite d'avoir été entendue», France Dammel



Réseaux hospitaliers cliniques locorégionaux

Quatre réseaux à Bruxelles

L'année 2018 a été marquée par la concrétisation d'une réforme essentielle du paysage hospitalier : la mise en route du travail parlementaire concernant le projet de loi relatif au réseautage clinique entre hôpitaux. Après de nombreuses discussions avec les parties prenantes concernées, la Ministre Maggie De Block a déposé le projet de loi en septembre à la Chambre. Depuis lors, GIBBIS a suivi les évolutions des travaux parlementaires jusqu'au vote de la loi afin de pouvoir tenir informés ses membres concernés.

Le réseautage clinique : une collaboration obligatoire

Les 25 réseaux hospitaliers cliniques locorégionaux seront dorénavant les centres de gravité du nouveau paysage hospitalier. Chaque réseau devra disposer d'un organe de gestion propre, d'un conseil médical et d'un médecin en chef ou collègue de médecins en chef de réseau. Le législateur a également prévu un modèle de collaboration active entre le gestionnaire et le conseil médical du réseau, ce qui, espère GIBBIS, ne formera pas un obstacle à la constitution et au fonctionnement des réseaux. A côté de la collaboration au niveau des missions de soins locorégionales, la loi prévoit également une collaboration juridique obligatoire entre les réseaux et les points de référence pour les missions de soins suprarégionales.

Les spécificités bruxelloises

GIBBIS se félicite d'avoir pu contribuer à la prise en compte de certaines spécificités bruxelloises en permettant notamment la création :

- de réseaux dont la zone géographique couverte n'est pas forcément continue lorsqu'une partie du réseau est située au sein de la Région de Bruxelles-Capitale, ce qui permet de tenir compte de la grande densité démographique et des spécificités en termes de mobilité dans la capitale ;
- de réseaux logiques basés sur les flux existants de patients pouvant dépasser les frontières régionales. En effet, 35 % des patients soignés à Bruxelles résident en dehors de la Région.

Le territoire bruxellois sera couvert par un maximum de 4 réseaux, dont 1 réseau, agréé par la Communauté flamande, sera uniquement composé d'hôpitaux flamands. Les 3 autres réseaux (maximum) devront être agréés par l'ensemble des autorités compétentes pour agréer les hôpitaux qui composeront les réseaux, ce qui nécessitera idéalement une coopération entre les autorités compétentes. GIBBIS assurera le suivi de ces réglementations comme celles relatives aux modifications nécessaires de la loi CPAS pour permettre la création de réseaux mixtes (public/privé).

GIBBIS continuera à défendre les intérêts de ses membres, notamment dans le cadre de la programmation des missions de soins, mais également lors des discussions concernant les arrêtés d'exécution qui devront être pris. Par ailleurs, GIBBIS a plaidé tout au long de l'année 2018 pour une prévisibilité budgétaire permettant aux réseaux hospitaliers de s'organiser dans un cadre de stabilité financière et pour l'application du principe des « *shared savings* », où les éventuelles économies d'efficience sont réinjectées dans le secteur.

Soins à basse variabilité



Financement groupé

Implémentation pratique du système



Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019

Besoins et problématiques



Besoins et problématiques
mis en lumière par GIBBIS
Entrée en vigueur 1/1/2019

Soins à basse variabilité

Financement groupé

10



Françoise Clément,
Mathilde Coëffé



Hôpitaux généraux



Comité de l'Assurance, Commission de
Convention Hôpitaux – Organismes Assureurs,
Commission Informatique, CFEH, Groupe de travail mixte
INAMI / SPF Santé publique



Mémos 2018/46, 2018/46bis, 2018/66

L'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2019, du financement groupé des activités hospitalières a abondamment été relayée dans la presse quotidienne et spécialisée. Ce financement consiste en un montant global prospectif par admission couvrant l'ensemble des prestations de santé; il se limite toutefois aux honoraires dans un premier temps. Cette réforme, annoncée en 2015 dans le plan d'approche de la Ministre Maggie De Block et dont les travaux ont démarré en 2017, a fait l'objet de nombreux échanges et prises de position, que ce soit en interne dans des groupes techniques, dans le Groupe Hôpitaux généraux et au Conseil d'administration de GIBBIS, ou en externe au sein des groupes de travail spécifiques ou dans les commissions dans lesquels siège GIBBIS.

≡ Prises de position et actions de GIBBIS

GIBBIS ne s'est jamais positionné, sur le principe, contre le système de financement groupé des soins à basse variabilité, mais a toujours insisté sur l'importance d'une mise en œuvre pratique réaliste, au niveau des dates d'entrée en vigueur, de la charge de travail, des coûts additionnels engendrés, et a demandé une transparence complète. Pour rappel, les positions prises par GIBBIS, par les autres fédérations et par les syndicats médicaux ont permis:

- d'avoir été *in fine* concerté sur le sujet;
- de repousser la date d'entrée en vigueur à trois reprises (prévue initialement au 1^{er} janvier 2018, puis au 1^{er} juillet 2018, au 1^{er} septembre 2018 et enfin au 1^{er} janvier 2019);

- de sortir certaines prestations du système: les forfaits actuels par admission de biologie clinique, d'imagerie médicale, les avis, ...;
- d'obtenir un budget «one shot» accordé dans le BMF de 7 millions d'euros, octroyé au 1^{er} juillet 2018 pour couvrir les frais administratifs liés à l'introduction de ce système;
- d'annuler le système des montants de référence, attaqué devant les tribunaux compétents par la fédération depuis 2013, fort pénalisant pour certains membres, et ce, dès les admissions 2018 (donc une année avant l'entrée en vigueur du nouveau système);
- d'avoir un code «trigger» d'inclusion et des critères d'exclusion pour chaque groupe de patients, afin de pouvoir identifier facilement les admissions à encoder en priorité;
- de disposer de simulations (sans impact financier) préalables, et de précisions sur l'application du système (FAQ);
- de préciser les modalités de calcul des suppléments d'honoraires sur la base des prestations réalisées, avec un plafond temporairement à 115 % au lieu de 100 %.

≡ Prochaines étapes

A l'aube de l'implémentation pratique du système, GIBBIS reste attentif aux besoins et éventuelles problématiques rencontrés par ses membres et veille à les relayer aux instances compétentes afin d'obtenir le soutien et les réponses nécessaires.

Soins à haute variabilité



INAMI
Comité de l'Assurance



Établissements
hospitaliers



Convention



- Optimisation de la qualité
- Limitation du nombre de centres

P4Q

P4Q
Pay for Quality



Hôpitaux

Participation volontaire



Budget annuel octroyé
6 millions €

Soins à haute variabilité

Une concentration des prestations chirurgicales pour les tumeurs rares

Le Comité de l'Assurance a approuvé, le 17 décembre 2018, une convention entre le Comité de l'Assurance de l'INAMI et les établissements hospitaliers pour le remboursement de la chirurgie complexe dans les tumeurs de l'œsophage et du pancréas. Le but recherché au travers de la mise en place de ces conventions est l'optimisation de la qualité par la limitation du nombre de centres où ces interventions seront effectuées à l'avenir.

Ces nouvelles conventions constituent l'aboutissement d'une série de réunions, impliquant le corps médical, les

Organismes Assureurs et les représentants des hôpitaux, auxquelles GIBBIS a participé en étroite concertation avec ses membres concernés.

On s'attend à ce que ce type de réflexion soit étendu à d'autres pathologies dans le futur. Dans ce contexte, le KCE a publié en avril 2018 une étude intitulée « Pas de solution clé sur porte pour le financement des soins à haute variabilité » et, en ce début d'année 2019, une autre étude « Indicateurs de qualité pour la prise en charge du cancer de la tête et du cou ».



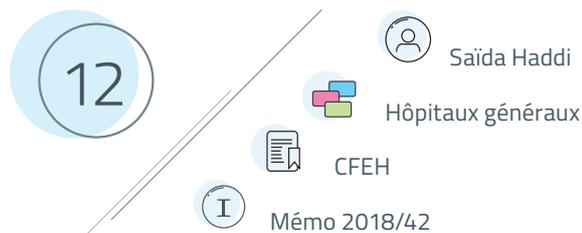
P4Q (Pay For Quality)

Le programme *Pay for Quality* est un nouveau mécanisme de financement qui consiste à rémunérer les soins dispensés en fonction de la qualité évaluée sur base d'une part, d'indicateurs internes à l'hôpital mesurant la structure, les processus et/ou les résultats et d'autre part, d'indicateurs externes à l'hôpital mesurant l'expérience des patients, la culture et l'organisation apprenante.

Fin 2017, la Ministre Maggie De Block avait soumis au Conseil Fédéral des Etablissements Hospitaliers (CFEH) une première demande d'avis sur la proposition réalisée par le groupe de travail P4Q. Deux autres demandes d'avis ont suivi en janvier 2018. GIBBIS, avec l'aide de ses membres, a collaboré activement à l'avancement de ce dossier, qui a finalement abouti à un avis favorable du CFEH.

Le 24 avril 2018, le SPF Santé publique a lancé auprès de tous les hôpitaux généraux et universitaires un appel à participation volontaire au programme P4Q. Celle-ci étant la condition pour bénéficier du financement octroyé au 1^{er} juillet 2018 dans le Budget des Moyens Financiers. Pour les hôpitaux généraux et universitaires concernés, un budget annuel de 6 millions d'euros a été octroyé pour la période allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 selon le mode de répartition suivant: une partie fixe identique pour tous les hôpitaux participants et une partie variable calculée sur la base du nombre de points acquis pour chaque indicateur interne et externe à l'hôpital et de l'activité justifiée.

Les hôpitaux psychiatriques et les hôpitaux généraux spécialisés, ne disposant que de services Sp et/ou G combinés à des services psychiatriques, continuent les conventions « qualité et sécurité ».





Réseau 107 adultes à Bruxelles

Le sujet a été au centre des préoccupations des membres du Groupe Santé mentale de GIBBIS.

La réforme à Bruxelles

Les acteurs bruxellois, dont GIBBIS, ont continué à œuvrer à la création du Réseau 107 adultes à Bruxelles, reconnu dès janvier 2018 par l'Autorité fédérale comme réseau unique bruxellois avec quatre antennes.

Comme les autorités souhaitaient clôturer les négociations sur le 107 bruxellois pour la fin de la législature, GIBBIS a pris l'initiative, dès février 2018, d'organiser une rencontre entre tous les hôpitaux bruxellois en présence des coordinateurs de réseaux afin de définir ensemble les moyens nécessaires à la constitution d'équipes mobiles 2A et 2B pour couvrir l'ensemble du territoire bruxellois.

Une première note a été présentée en juin 2018 au Cabinet de la Ministre Maggie De Block, en présence de GIBBIS. Les acteurs bruxellois y ont montré une fois de plus l'impossibilité de geler un grand nombre de lits hospitaliers psychiatriques agréés. En outre, ils ont demandé au Fédéral - ce qu'ils continuent à faire - des moyens financiers supplémentaires pour développer la fonction 2 à Bruxelles.

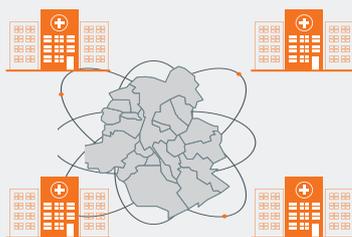
A la demande du Fédéral, les acteurs bruxellois ont déposé une nouvelle note en décembre 2018, coordonnée par GIBBIS et approuvée par tous les hôpitaux bruxellois, décrivant les moyens en ETP qu'ils apporteraient aux équipes mobiles 2A et 2B, et ce, pour trois ans. Faute de pouvoir geler suffisamment de lits, cette note redemandait des moyens supplémentaires au Fédéral pour déployer un nombre d'équipes mobiles 2A et 2B suffisant pour couvrir tout le territoire bruxellois.

A cette note était jointe une note commune de onze institutions bruxelloises dont huit hôpitaux généraux et psychiatriques, publics et privés, s'engageant à mobiliser ensemble des ETP pour constituer une équipe mobile pour la fonction 2A, qui aurait notamment pour mission de collaborer avec les services d'urgences des hôpitaux de la Région.

Les acteurs bruxellois attendent la réponse du Fédéral à cette note, condition indispensable au déploiement des équipes mobiles sur tout le territoire bruxellois.

Réseau 107

Adultes à Bruxelles



26/04/2018 - Le Spécialiste

Interview de Christian Dejaer, Directeur et Coordinateur du Groupe Santé mentale a.i. (GIBBIS) : « Réforme projet 107 : des points de vue différents au Nord et au Sud », France Dammel

≡ La réforme au Fédéral

Le financement des psychiatres des équipes mobiles

De nombreuses réunions ont eu lieu en 2018, notamment en Commission de Conventions OA/hôpitaux de l'INAMI (avec la participation de GIBBIS), pour trouver une formule de financement des psychiatres des équipes mobiles qui satisfasse les différentes parties.

Le dossier a abouti fin 2018. L'INAMI a invité les hôpitaux généraux et psychiatriques qui envoient des psychiatres dans une équipe mobile à signer une convention relative au financement de ces médecins. Il reste néanmoins difficile pour les hôpitaux bruxellois de signer cette convention tant qu'on n'a pas pu créer ces équipes mobiles avec les moyens supplémentaires demandés au Fédéral.

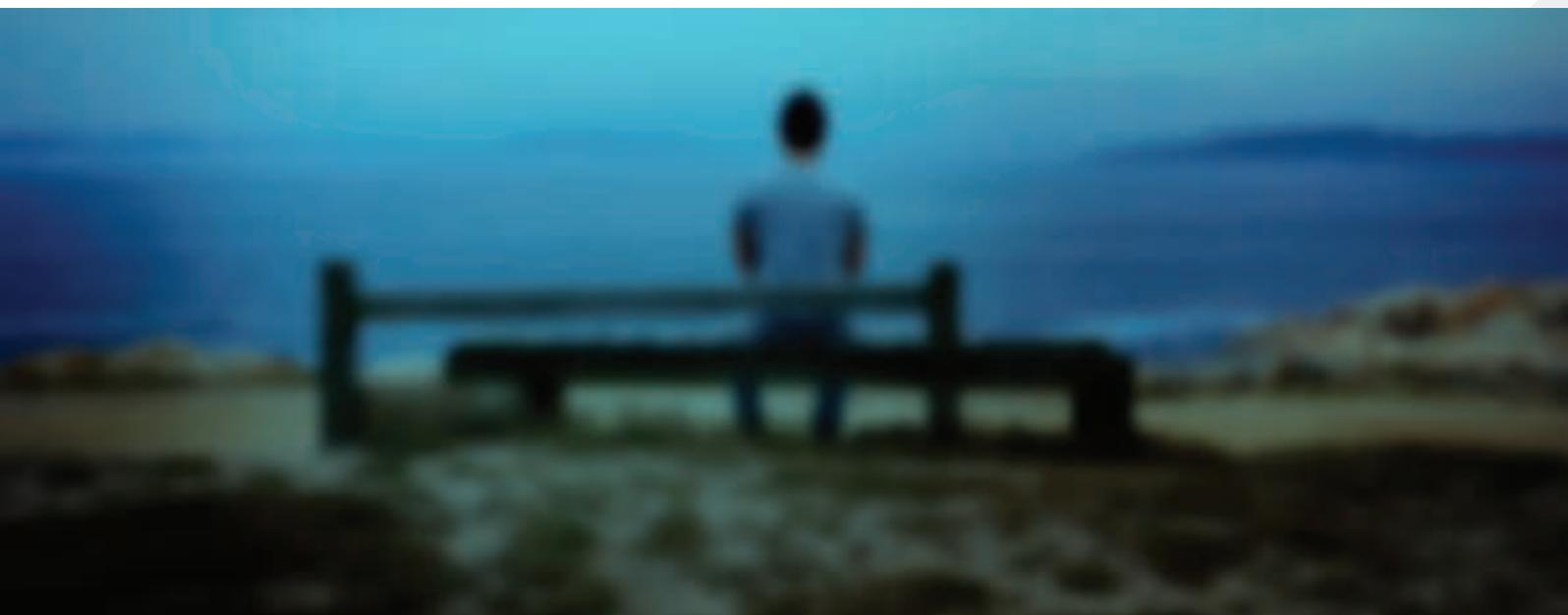
Le montant des honoraires payés aux psychiatres des équipes mobiles a entraîné la création d'un GT de l'organe de concertation adultes au SPF Santé publique, qui traite des différences d'honoraires des psychiatres entre les fonctions, et notamment entre les équipes mobiles et les services de santé mentale.

L'organe de concertation 107 adultes

GIBBIS n'a pas manqué de relayer les positions bruxelloises au sein de l'organe de concertation adultes du SPF Santé publique, chargé de donner sa vision globale sur la réforme 107, et aussi lors de sa participation aux réunions des groupes de travail créés par cet organe. Le suivi a été fait au sein du Groupe Santé mentale de GIBBIS.

Les groupes de travail (GT) de l'organe de concertation 107 adultes

- Le GT Flexibilisation des soins à temps partiel (auquel participe GIBBIS) a pour but de faire une proposition pour le traitement des patients qui n'ont pas besoin d'une hospitalisation à part entière, mais qui nécessitent plus de soins que ce que peut offrir le circuit ambulatoire. Le GT a démarré en 2018 et les premières conclusions sont attendues en 2019.
- Le GT Intensification des soins à l'hôpital prépare la création d'un cadre expérimental d'unités de soins hospitalières intensives pour soigner des patients psychiatriques en phase aiguë ou chronique. Puisque ces projets doivent être budgétairement neutres, l'idée est de geler une partie des lits d'unités de soins de 30 lits pour en faire des unités de plus petite taille, tout en conservant le personnel des 30 lits pour l'affecter aux lits restants. L'autorisation de l'Autorité fédérale de lancer les projets-pilotes est attendue en 2019.



Plateforme Santé mentale



Groupe de travail

GIBIS



Actualisation
des statuts

Assemblée générale

→ Composition du Conseil d'administration

MSP



Remboursement



Consultations
hors MSP

GIBIS

→ demande plus de clarté

14



Christian Dejaer



Santé mentale



Conseil d'administration et
Assemblée générale de la Plateforme de
Concertation pour la Santé mentale en Région de
Bruxelles-Capitale

Plateforme de concertation pour la Santé mentale en Région de Bruxelles-Capitale - Réforme des statuts

Un groupe de travail de la plateforme, auquel a participé GIBBIS, a été chargé d'actualiser les statuts de l'ASBL et de rédiger un règlement d'ordre intérieur des instances de la plateforme. Ces deux documents doivent également être cohérents entre eux.

Le Conseil d'administration de la Plateforme a accepté les propositions du groupe de travail à l'exception de la révision de la composition du Conseil d'administration. Il appartient à présent à l'Assemblée générale de se prononcer.

GIBBIS a tenu ses membres informés de l'avancement du dossier.

15



Mathilde Coëffé,
Christian Dejaer



Santé mentale



INAMI, Iriscare, COCOM Section des
institutions et services de santé mentale

MSP Non remboursement des consultations psychiatriques effectuées en dehors de celles-ci

En 2018, certains Organismes Assureurs ont refusé d'intervenir dans le remboursement des consultations psychiatriques pour des patients admis dans les Maisons de Soins Psychiatriques (MSP) et effectuées en dehors de celles-ci. L'argument invoqué est une interdiction de cumul entre les prestations des psychiatres remboursées conformément à la nomenclature et les prestations du psychiatre de la MSP couvertes par le financement forfaitaire des MSP. Ce refus d'intervention s'est manifesté de différentes manières, allant jusqu'à bloquer l'entièreté de la facturation d'une MSP.

Informé de la situation, GIBBIS a adressé un courrier à l'INAMI, à Iriscare et aux ministres bruxellois compétents, Didier Gosuin et Guy Vanhengel, réfutant

l'interprétation suivie par les Organismes Assureurs, dénonçant le manque de clarté de la législation, rappelant que le forfait des MSP pour la surveillance par le psychiatre est largement insuffisant à lui seul pour assurer une prise en charge psychiatrique correcte des patients, et enfin dénonçant le préjudice pour le patient en terme de qualité du suivi médical et de respect de la loi sur les droits du patient.

La réponse de l'INAMI est encore attendue, mais GIBBIS continuera en 2019 à défendre les intérêts des patients admis en MSP et à exiger la clarté dans ce dossier afin de permettre aux MSP d'avoir les moyens suffisants pour assurer une prise en charge qualitative de leurs patients.

FAMGB



Précarité



Troubles de
santé mentale



FAMGB
Livre noir



Refinancement de la
première ligne de soins

ATOUM



Logiciel
ATOUM



Mise à niveau



Autorité
fédérale



Iriscare

Reprise du développement
pour les MSP et IHP



FAMGB

Le Livre noir de la Fédération des Associations des Médecins Généralistes de Bruxelles sur la Santé mentale à Bruxelles

Dans son Livre noir paru en 2018, la Commission Santé mentale de la Fédération des Associations des Médecins Généralistes de Bruxelles (FAMGB) signale que les médecins généralistes bruxellois voient défiler énormément de troubles de santé mentale, souvent liés à la grande précarité et conjugués à des problèmes somatiques ou de dépendances. La FAMGB réclame donc un refinancement de la 1^{ère} ligne de soins.

Les membres du Groupe Santé mentale de GIBBIS en ont pris connaissance et sont attentifs à l'importance de collaborer avec les médecins généralistes des patients et souhaitent être associés à la rédaction du Livre blanc de la Santé mentale annoncé pour 2019.



Logiciel ATOUM

Le 29 mai 2018, les hôpitaux, les Initiatives d'Habitation Protégée (IHP) et les Maisons de Soins Psychiatriques (MSP) ont été informés que l'Autorité fédérale arrêterait la mise à jour d'ATOUM le 31 mars 2019. ATOUM est le logiciel que l'Autorité fédérale met à disposition pour faciliter la collecte des Résumés Psychiatriques Minimums (RPM).

L'Autorité fédérale a conseillé aux hôpitaux d'utiliser, à partir de là, leur Dossier Patient Informatisé (DPI) pour créer eux-mêmes un export des RPM.

Iriscare, quant à lui, a décidé de reprendre le logiciel ATOUM pour permettre aux MSP et aux IHP de continuer à récolter les données du RPM.

GIBBIS a informé ses membres de cette problématique et reste en contact avec les autorités concernées.

18



Christian Dejaer



Santé mentale



CFEH, Comité de l'Assurance



INAMI Commission de conventions Hôpitaux –
Organismes assureurs

Financement

des séances psychologiques de 1^{ère} ligne

La Ministre Maggie De Block a dégagé un budget annuel de 22,5 millions d'euros pour financer au maximum 2x 4 séances de psychologie en faveur de patients adultes, souffrant d'un problème psychique léger d'anxiété, de dépression ou de consommation d'alcool, qui pourrait être traité par un nombre limité de séances.

Les patients, dont le nombre sera contingenté vu le budget disponible, doivent être référés par un médecin généraliste ou un psychiatre à des psychologues/ orthopédagogues

cliniciens sélectionnés par le réseau 107 local. Un hôpital par réseau se charge de facturer les séances en question.

Ce projet est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et durera quatre ans.

GIBBIS a participé aux discussions au Cabinet de la Ministre Maggie De Block et à l'INAMI et a informé ses membres des évolutions et de leur rôle dans ce dossier.



Financement

des médicaments en institutions psychiatriques

Les fédérations hospitalières et les fédérations de pharmaciens hospitaliers ont demandé à l'INAMI la réactivation du groupe de travail de la Commission de Convention au sujet des médicaments (telle que prévue dans le préambule de la convention) afin d'avoir une réflexion sur le financement des médicaments en établissements psychiatriques (hôpitaux et MSP).

≡ Une situation spécifique devenue critique

A la demande de ses membres, GIBBIS a rassemblé les fédérations afin de démontrer conjointement la spécificité de la consommation et du financement (par l'INAMI et par le patient) des médicaments en hôpital psychiatrique et en MSP, par rapport aux hôpitaux généraux et spécialisés, et de chiffrer l'insuffisance croissante de ce financement dans le temps.

Étape suivante

Le dossier a été présenté une première fois en Commission de Conventions. L'INAMI fournira des données chiffrées détaillées afin que GIBBIS et les autres fédérations puissent établir une (des) piste(s) de solution(s) qui seront rediscutées en commission de conventions.

≡ Ristournes sur les stupéfiants

Par ailleurs, l'interdiction d'octroyer des ristournes en fonction de la quantité délivrée pour certaines substances psychotropes (art. 19 de l'arrêté royal du 6 septembre 2017 réglementant les substances stupéfiantes, psychotropes et soporifiques) aura potentiellement un impact pour les officines hospitalières psychiatriques. Des contacts ont été pris avec l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS) à cet égard et une position officielle de l'Agence est encore attendue.

PAQS

«*Changes packages*»



Hygiène des
mains en hausse



20
Institutions
notamment GIBBIS

«*Patients Reported Experience Measures*»



Mise en place d'actions concrètes

Secteur MR/MRS



Organisation d'activités

PAQS

Livre mauve



début octobre 2019

20



Nouvelles règles de subventionnement des travaux d'entretien et de rénovation des Initiatives d'Habitation Protégée (IHP) bicommunautaires

Chaque année, la COCOM prévoit un budget qui est réparti entre les Initiatives d'Habitation Protégée en vue d'intervenir dans le coût des travaux d'entretien et de rénovation des locaux (entre 550 et 800 euros par place).

En 2018, de nouvelles règles d'attribution des subsides sont entrées en application. Elles concernent le type de

travaux éligibles, les modalités d'introduction des justificatifs et les règles d'introduction des demandes de subsides pour l'année suivante. Une réunion d'information des membres a eu lieu à GIBBIS en présence de l'administration de la COCOM.

21



PAQS

L'année 2018 marque la mi-parcours du plan pluriannuel 2017-2019 de la PAQS, dans laquelle plusieurs membres de GIBBIS sont particulièrement actifs. La PAQS a lancé les derniers projets au programme de ces trois années, mais elle a également vu les premiers résultats de ses actions: une observance de l'hygiène des mains en hausse suite à la mise en œuvre des «*changes packages*» recommandés dans le projet «5 ans pour sauver des vies», la mise en place d'actions d'amélioration concrètes sur base de résultats aux questionnaires lancés dans le cadre du projet «*Patients Reported Experience Measures*», ou encore plusieurs centaines de professionnels formés au travail en équipe. En outre, la PAQS a organisé ses premières activités concrètes avec le secteur MR/MRS: un collaboratif sur l'amélioration du processus d'accueil et une journée sur les indicateurs.

L'année 2018 fut aussi l'année de lancement du cinquième anniversaire de la PAQS, et le moment d'un premier bilan. Une réflexion globale a donné lieu à une évolution de ses

statuts. Ceux-ci intègrent à présent des moyens d'actions alignés sur ce qu'elle est et ce qu'elle fait, et en particulier son positionnement en tant que centre d'expertise et d'innovation en matière de qualité des soins et de sécurité des patients. Au niveau de ses organes, le Conseil Qualité/Sécurité a été supprimé et remplacé par des comités ad hoc plus flexibles, qui permettent une meilleure interaction avec le staff dans le cadre du développement et de l'évaluation des activités. Et ce avec une priorité absolue: être à l'écoute du terrain et répondre au mieux aux besoins existants.

Enfin, c'est également cette année que les travaux du Livre Mauve ont été lancés. Celui-ci sera remis aux autorités régionales début octobre 2019 à l'occasion d'un congrès international. Il proposera une Stratégie Régionale pour l'Amélioration de la Sécurité des Patients, qui sera construite sur la base des inputs des professionnels de terrain, qui auront été consultés tant pour l'identification des axes prioritaires sur lesquels travailler que sur leur déclinaison en actions concrètes.



Accord social fédéral

1^{ère} phase d'implémentation de la classification sectorielle de fonctions IF-IC à partir du 1^{er} janvier 2018

En exécution de l'accord social fédéral en date du 25 octobre 2017, les travaux relatifs au dossier de la classification de fonctions se sont poursuivis en 2018 au niveau du CFEH au sein duquel GIBBIS a été très présent en assurant la place de la co-présidence du GT IF-IC. Les travaux de ce GT IF-IC ont fait l'objet de nombreuses réunions de préparation, en interne avec les membres, mais aussi en externe avec les autres fédérations. Le staff de GIBBIS et les membres ont activement participé à la rédaction des cinq avis sur le sujet.

Ainsi, il a été décidé d'entamer la 1^{ère} phase d'implémentation de la nouvelle classification sectorielle de fonctions IF-IC à partir du 1^{er} janvier 2018. Les institutions tombant dans le champ d'application de cette 1^{ère} phase – principalement les institutions hospitalières – ont donc depuis lors commencé à implémenter la CCT « procédures » expliquant la marche à suivre afin de pouvoir attribuer au 30 avril 2018 une fonction IF-IC à chaque membre du personnel de l'institution ainsi que la catégorie accordée à cette fonction selon la CCT relative au « nouveau modèle salarial » IF-IC.

Afin de préparer au mieux les employeurs devant effectuer ces attributions de fonction dans leur institution, des formations spécifiques ont été organisées par l'IF-IC.

Cette attribution de fonction et de catégorie allant de pair avec la fonction adjugée a également été accompagnée d'un calcul prévoyant une vue sur le reste de la carrière de chaque travailleur selon d'une part, l'ancienne formule de rémunération et d'autre part, la nouvelle formule de rémunération IF-IC. Ce calcul a pu être réalisé moyennant

un outil mis à la disposition des institutions par l'IF-IC. Chaque travailleur a alors pu choisir entre les deux systèmes de rémunération : soit l'ancien, soit le nouveau. Ce choix devait être effectué et communiqué à l'employeur endéans les dix jours de la communication par l'employeur de l'attribution de la nouvelle fonction IF-IC.

Dans cette 1^{ère} phase IF-IC, une exception a été prévue à cette règle, à savoir que les travailleurs bénéficiant d'une prime QPP/TPP en date du 30 avril 2018 n'ont pas le droit de basculer dans le système IF-IC et restent donc dans l'ancien système de rémunération jusqu'à révision de la situation par les partenaires sociaux. Ce dossier sensible a connu quelques rebondissements inattendus, particulièrement celui de remettre la date de fin du droit à ces primes – prévue au 1^{er} mai 2018 – de façon inopinée – au 1^{er} septembre 2019, ce qui laisse les employeurs et leurs travailleurs dans une période d'incertitude.

Après la période d'attribution de fonction IF-IC se terminant au 30 avril 2018, les travailleurs non satisfaits de la fonction attribuée ont eu la possibilité de déposer un recours interne auprès de leur employeur, et ce, endéans les deux mois. La décision de la Commission de recours interne devait être communiquée au travailleur concerné au plus tard le 15 octobre 2018.

Endéans les quinze jours de la communication de la décision de recours interne, un recours externe pouvait être notifié auprès de l'IF-IC. Vu le nombre surabondant de dossiers de recours externe, la date d'échéance pour le traitement de ces dossiers, initialement prévue pour le 15 novembre 2018, a dû être reportée à deux reprises pour

finaleme nt être fixée au 30 juin 2019. Parmi ces dossiers se trouvent un grand nombre de recours intentés via ou soutenus par les organisations professionnelles qui ne contestent pas la fonction attribuée, mais bien la description de fonction en tant que telle: en conséquence, ces recours sont déclarés irrecevables et réorientés vers la procédure d'entretien (voir ci-dessous) Les dossiers de recours externe sont traités conjointement par l'IF-IC et les partenaires sociaux siégeant à la CP 330 sur la base de principes décidés par ces derniers afin de permettre le développement d'une jurisprudence univoque pour les différentes parties de la Belgique. Le représentant de GIBBIS à la CP 330 et donc également à l'IF-IC a activement participé au traitement des dossiers de recours externe entamé au cours de l'année 2018.

Un autre volet de cette nouvelle classification de fonctions se présente donc sous la forme de la procédure d'entretien. En effet, le système de classification IF-IC est un système évolutif qui tient compte des développements juridiques, techniques ou autres des différentes fonctions de la classification, ce qui requiert une revue systématique de ces différentes descriptions de fonctions et de leur

pondération. D'autre part, les attributions de fonction effectuées dans les institutions en avril 2018 et le résultat de l'analyse des dossiers de recours externe font apparaître un nombre important de fonctions manquantes: après analyse de celles-ci, des priorités devront être établies de sorte que description de fonction et pondération de ces fonctions manquantes puissent se faire rapidement selon le système de classification IF-IC. Cette procédure d'entretien comprenant donc d'une part, l'adaptation de fonctions faisant partie du tapis de fonctions IF-IC et d'autre part, l'inclusion de nouvelles fonctions pour combler un certain nombre de fonctions manquantes, sera mise en œuvre concrètement après la fin du traitement des dossiers de recours externe en juin 2019.

Finaleme nt, l'année 2018 a également été l'occasion d'entamer la préparation de la CCT « rapportage » qui devra permettre d'estimer le coût de cette 1^{ère} phase d'implémentation pour apprécier la possibilité du lancement d'une 2^{ème} phase tenant compte des résultats du rapportage effectué par les institutions hospitalières et du budget mis à disposition des partenaires sociaux pour ce faire.

2^{ème} pilier de pension



2^{ème} pilier
de pension



Budget
supplémentaire



Accord social
fédéral



Restructuration en cours
pour les différentes régions

Burnout et réintégration

- Prévention du burnout
- Réintégration après
maladie ou accident



Convention
Collective
de Travail



Recommandation
Politique proactive

Accord social fédéral

2^{ème} pilier de pension

23



Aurélie Debouny,
Patricia Deldaele

Hôpitaux généraux, Santé mentale



CP 330



CIDS

L'accord social fédéral du 25 octobre 2017 a prévu un budget supplémentaire pour soutenir le 2^{ème} pilier de pension pour les secteurs fédéraux du non marchand, et ce, en vue d'atteindre une dotation représentant 0,6% de la masse salariale des secteurs concernés.

La régionalisation imposée par la dernière réforme de l'Etat a, en outre, obligé les partenaires sociaux à se pencher sur le ou les meilleurs scénarios pour gérer la restructuration du Fonds de pension imposée par cette régionalisation (Fédéral, Flandre, Wallonie et Bruxelles). Cette restructuration est actuellement en cours d'élaboration pour les différentes régions.

Accord social fédéral

Autres thématiques

24



Aurélie Debouny,
Patricia Deldaele

Hôpitaux généraux, Santé mentale



CP 330



CIDS

La rédaction de la CCT concernant un accord cadre sectoriel pour la prévention du burnout et des autres risques psychosociaux et pour favoriser la réintégration du travailleur en maladie ou après un accident du travail a été finalisée durant l'année 2018. Cette CCT recommande aux institutions de soins de santé fédérales d'établir une politique proactive dans les deux domaines d'actions ci-dessus (risques psychosociaux et réintégration). Cette politique doit être concrétisée dans les institutions via leurs organes de concertation et principalement le CPPT (Comité pour la Prévention et la Protection au Travail). La CCT préconise l'élaboration d'un plan stratégique à

discuter éventuellement au sein d'un groupe de travail. Ce plan peut bien sûr intégrer des mesures déjà existantes dans l'entreprise.

A côté de cette CCT, les autres thèmes de l'accord social, à savoir les vacances annuelles (droit des travailleurs à deux semaines de vacances consécutives et trois week-ends inclus), l'organisation de travail flexible, l'aménagement de la reprise de l'ancienneté d'un travailleur, la stabilité des contrats, ont fait l'objet de discussions au sein de la CP 330 mais n'ont pas encore résulté dans la signature d'une CCT s'y rapportant.

BRUXEO

Accord non marchand régional



Gouvernement
bruxellois

€

11 millions d'euros

- €6 millions COCOF
- €5 millions COCOM

Temps de vestiaire

25



Aurélie Debouny,
Marjorie Gobert



Hôpitaux généraux,
Santé mentale, Maisons de Repos



CIDS

Suite à plusieurs questions des membres sur le temps de vestiaire dans les institutions, à savoir le temps consacré par les travailleurs à revêtir et enlever leur vêtement de travail, une réflexion au sein de la CIDS est en cours.

26



Aurélie Debouny,
Christian Dejaer, Patricia Deldaele



Santé mentale, Maisons de Repos



BRUXEO, CP 330, Chambre Maribel Secteur
Personnes Agées



CIDS du 13/03/2018, du 10/09/2018 et du 29/11/2018

Accord non marchand bruxellois

L'accord non marchand bruxellois a été conclu le 16 juillet 2018. Cet accord est le fruit de plusieurs mois de négociations entre le Gouvernement bruxellois et les partenaires sociaux représentant le secteur non marchand bruxellois.

Le gouvernement a dégagé un budget de 5 millions d'euros pour les secteurs relevant de la COCOM et un budget de 6 millions d'euros pour les secteurs relevant de la COCOF.

Cet accord reprend différentes mesures qui auront de nombreuses implications pour les membres de GIBBIS, entre autres:

- l'octroi de trois jours de congé supplémentaires avec embauche compensatoire dans le secteur des maisons de repos;
- l'élargissement des missions de l'ABBET aux secteurs de la COCOM;
- l'augmentation de l'intervention mobilité dans les frais de mobilité intra-bruxelloise visant une prise en charge à 80% des frais liés aux trajets domicile-lieu de travail en transport en commun;
- une étude IF-IC sur l'opportunité d'implémenter l'IF-IC pour les institutions bruxelloises du secteur non marchand;

- une prime unique qui pourrait être prise en compte à partir de 2020 dans de futurs barèmes IF-IC en fonction des résultats de l'étude.

GIBBIS a fortement insisté pour que la classification IF-IC soit reprise dans cet accord afin que ses institutions membres qui sont régionalisées depuis la 6^{ème} réforme de l'Etat conservent leur attractivité par rapport aux institutions fédérales. En outre, en ce qui concerne la mesure des congés supplémentaires dans le secteur des maisons de repos, GIBBIS a défendu que le jour de congé pour l'une des deux fêtes communautaires - qui est déjà octroyé par ses institutions membres - puisse être comptabilisé et que les institutions puissent recevoir également de l'embauche compensatoire pour celui-ci.

Cet accord a été signé officiellement le 13 septembre 2018 en présence de tous les ministres du gouvernement francophone bruxellois et du Collège réuni de la Commission communautaire commune (Rudi Vervoort, Fadila Laanan, Céline Frémault, Didier Gosuin, Pascal Smet, Guy Vanhengel, Cécile Jodogne).

Concernant l'octroi des congés supplémentaires, une CCT a été signée le 10 décembre 2018 en CP 330. D'autres mesures d'exécution sont attendues pour 2019.

COCOM

Financement des investissements hospitaliers

Sous l'impulsion des cabinets ministériels bruxellois compétents pour les soins de santé, les travaux relatifs à la création d'un nouveau système de financement des infrastructures hospitalières ont bien avancé tout au long de l'année 2018. Les cabinets ont réuni à plusieurs reprises les structures de coordination afin de participer aux travaux de réflexion et de déterminer les grandes lignes du nouveau système de financement. GIBBIS a pris un rôle actif dans cette réflexion. De manière générale, la volonté est de remplacer le système de subsides/amortissements par un système de financement forfaitaire couvrant l'ensemble des investissements, y compris le matériel et l'entretien.

Entretemps, l'administration de la COCOM a multiplié les échanges avec l'administration du SPF Santé publique et les fédérations afin d'estimer le budget des infrastructures

hospitalières à prévoir pour couvrir l'année 2019. GIBBIS a élaboré un fichier de cadastre des investissements unique et commun à tous les hôpitaux bruxellois, reprenant toutes les immobilisations par centres de frais, la part BMF et les charges d'intérêts. En novembre, la COCOM a convoqué toutes les institutions bruxelloises privées et publiques, afin de présenter ce tableau. Les hôpitaux ont dû remplir et renvoyer ce cadastre pour fin 2018.

A l'heure actuelle, le projet d'ordonnance instaurant le nouveau système de financement est rédigé, mais n'est pas encore finalisé. La période transitoire pendant laquelle « l'ancien » système de financement reste applicable, est par conséquent prolongée.



Plan Santé bruxellois

28



Christian Dejaer,
Marjorie Gobert



Hôpitaux généraux, Santé mentale,
Maisons de Repos



COCOM, Iriscare



Flashes 12/7/2018 et 28/07/2018 0

Le Plan Santé bruxellois est une feuille de route pour la politique de santé jusqu'en 2025. La première version du Plan, validée par le Collège réuni du 5 juillet 2018, a été discutée au sein de GIBBIS (groupe de travail interne), qui a rédigé un document destiné à alimenter les organes d'avis bruxellois (Conseils consultatifs de la COCOM et Conseil de la Santé et de l'Aide aux Personnes d'Iriscare) et donné des messages à BRUXEO qui siège au Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale.

De nombreux axes et objectifs du plan rencontrent une série de préoccupations de GIBBIS, et notamment :

- La révision en profondeur du rôle de l'hôpital, qui collabore avec la première ligne de soins pour le suivi des patients, et peut les prendre en charge en dehors de ses murs ;
- L'indispensable développement d'outils afin de faciliter la concertation entre acteurs et la continuité des prises en charge ;
- La complémentarité / continuité avec la Réforme 107 de la santé mentale ;
- L'augmentation indispensable de l'offre (MSP, IHP, lits hospitaliers pour le double diagnostic) ;
- La création d'un point de contact unique en santé mentale pour adultes ;

- L'adaptation des normes d'agrément notamment en vue d'instaurer un contrôle de qualité ;
- L'implication des usagers des services à tous les niveaux ;
- Le rôle central des médecins généralistes dans l'organisation des futurs circuits de soins.

GIBBIS est d'avis que le plan pourrait toutefois aller encore plus loin, en fixant des priorités, en précisant les moyens financiers pour réaliser chaque volet du plan, en intégrant dans la réflexion tous les autres acteurs qui suivent le patient à un moment donné du parcours de soins, et en n'oubliant pas la question cruciale des emplois disponibles et nécessaires à la réalisation du plan.



Décembre 2018 - Le Magazine du Conseil (n°27)

Interview de Christian Dejaer,
Directeur et Coordinateur du Groupe
Santé mentale a.i. (GIBBIS) «Le Plan
Santé bruxellois»

29



Rita Gijbels



Hôpitaux généraux,
Santé mentale



Fonds social hôpitaux privés

Plan langues

L'amélioration de l'accueil des patients en français et en néerlandais reste un défi pour tous les hôpitaux bruxellois. Des formations continuent à être données dans les hôpitaux membres de GIBBIS en optimisant les aides de la COCOM et celles du Fonds social pour les hôpitaux privés. GIBBIS s'est largement investi dans ce dossier en ce qui concerne la promotion de ces formations et l'articulation la plus adéquate entre les différentes aides.

Projet de loi



Réforme de
l'AR n°78



Ministre
De Block

Soins de santé

➔ + qualité

Aides-soignants

➔ + compétences



Mathilde Coëffe, Aurélie
Debouny, Karlien Desutter,
Marjorie Gobert



Hôpitaux généraux, Santé mentale,
Maisons de Repos



Flash du 27/09/2018

Projet de loi

Qualité de la pratique des soins de santé et élargissement des compétences des aides-soignants

GIBBIS a été invité le 24 janvier 2018 à une réunion de concertation au Cabinet de la Ministre Maggie De Block avec UNESSA, santhea et Zorgnet-Icuro pour discuter de l'avant-projet de loi concernant la qualité de la pratique des soins de santé qui fait partie de la réforme de l'AR n° 78.

Cette loi énonce les conditions pour exercer, à savoir les compétences des professionnels des soins de santé et notamment l'obligation de consigner celles-ci dans un portfolio. Elle oblige le prestataire à effectuer une caractérisation du patient et prévoit que certaines prestations soient exclusivement effectuées en milieu hospitalier. Elle régleme plus en détails la prescription, le dossier électronique du patient ainsi que l'accès du prestataire

aux données du patient. En outre, elle régleme la qualité des prestations et la création d'une Commission fédérale de contrôle de la pratique des soins de santé. GIBBIS avait émis plusieurs remarques au Cabinet de la Ministre De Block.

Dans le cadre de la réforme de l'AR n° 78, le Cabinet de la Ministre De Block a également invité le 29 novembre 2018 les fédérations et les organisations syndicales de la CP 330 pour leur présenter une proposition d'arrêté royal visant l'élargissement des activités infirmières pouvant être déléguées aux aides-soignants. Cette proposition permet aux aides-soignants de poser plusieurs actes supplémentaires (sous la supervision des infirmiers).



31

Mathilde Coëffé,
Karlien Desutter, Marjorie Gobert

Hôpitaux généraux



CFEH

Avis du CFEH du 13 décembre 2018,
CFEH/D/486-2

Exposition médicale aux rayonnements ionisants

Dans le cadre de la transposition en droit belge de la Directive européenne 2013/59/EURATOM, des projets d'arrêtés royaux ont été élaborés par l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN). Ces projets, et en particulier celui relatif aux expositions médicales aux rayonnements ionisants et aux expositions à des fins d'imagerie non médicale avec des équipements radiologiques médicaux,

ont suscité de vives réactions dans le secteur. Les fédérations hospitalières ont fait part, par une lettre commune, de leur inquiétude quant à ces textes allant au-delà des exigences de la directive européenne et impliquant un impact financier pour les hôpitaux sans garantir une valeur ajoutée proportionnelle. Le CFEH a relayé ces inquiétudes dans son avis du 13 décembre 2018.

32

Mathilde Coëffé,
Karlien Desutter, Marjorie GobertHôpitaux généraux, Santé mentale,
Maisons de Repos

Mémos 2018/07, 2018/56, Flash 06/07/2018

GDPR

Vers une meilleure protection des données

Le 25 mai 2018, le Règlement européen relatif à la protection des données (GDPR) entrainé en application. Dans la continuité de ses actions déjà menées en 2017, GIBBIS a poursuivi ses actions d'information à l'égard de ses membres et a mis à leur disposition un dossier spécifique sur son site internet. GIBBIS a également été sollicité par ses membres pour les aider dans leur politique et l'identification des mesures à prendre pour se conformer au Règlement européen. A cette occasion, plusieurs réunions ou échanges ont été organisés pour répondre

aux questions soulevées par les nouvelles dispositions, notamment au regard de la désignation du délégué à la protection des données ou la création du registre des activités de traitement des données à caractère personnel. GIBBIS a également contribué à mettre à la disposition de ses membres la traduction officielle réalisée par le SPF Santé publique de contrats types rédigés en néerlandais par Zorgnet-Icuro.

Suppléments d'honoraires

**Sous-financement
des hôpitaux**



Accord
médico-mutualiste

Groupes de travail

➔ Les travaux se poursuivent en 2019

Imagerie médicale



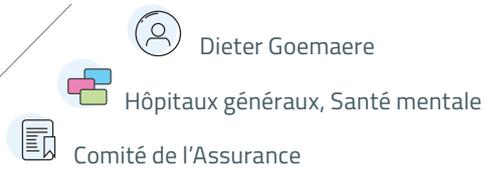
**+18
appareils RMN**



INAMI

Nombre d'examens CT et RMN

➔ Engagement à ne pas augmenter



Suppléments d'honoraires

L'Accord médico-mutualiste conclu le 19 décembre 2017 pour une période de deux ans consacrait un point particulier relatif à la maîtrise des suppléments d'honoraires. Trois propositions sont reprises dans cet Accord pour augmenter la transparence, pour corriger les suppléments dans certains cas bien précis et pour ralentir le rythme de croissance des suppléments. L'Accord précise qu'il s'agit de propositions à élaborer par les acteurs du secteur.

GIBBIS estime que la problématique des suppléments s'inscrit dans le contexte plus large du sous-financement des hôpitaux et a demandé à ce qu'une réelle concertation entre médecins, mutuelles et hôpitaux ait lieu à ce sujet.

GIBBIS a participé activement aux groupes de travail en marge de la Commission Nationale Médico-Mutualiste. Les travaux des groupes de travail n'ont pas abouti pour l'instant et se poursuivront en 2019.



Imagerie médicale

Extension du nombre d'appareils RMN

Le 5 novembre 2018, les ministres ayant une compétence en matière de santé (M. De Block, J. Vandeurzen, A. Greoli, R. Demotte, D. Gosuin, G. Vanhengel, C. Jodogne et A. Antoniadis) ont signé un avenant au protocole d'accord du 24 février 2014 relatif à l'imagerie médicale. L'analyse de l'impact du protocole d'accord avait en particulier révélé que les résultats escomptés de l'extension du nombre d'appareils RMN n'avaient pas été atteints. Les parties signataires ont ainsi décidé de conditionner la nouvelle extension de 18 appareils RMN à l'engagement des

hôpitaux concernés à ne pas augmenter le nombre total d'examen CT et RMN. Cet engagement devra être formalisé dans une convention conclue avec l'INAMI qui fixera également les répercussions financières en cas de dépassements des volumes convenus.

Les modalités d'exécution de cet avenant devront encore être précisées et transcrites en mesures réglementaires et GIBBIS veillera dans ce cadre à défendre au mieux les différents intérêts de ses membres.

BelRai



**Protocole
d'accord**
⇒ signature



InterRAI

⇒ Adaptation au contexte belge

Instruments de pesage



Instruments
de pesage

⇒ **Contrôle**



SPF
Économie

Mise en conformité

⇒ Inventaire des instruments
non automatiques



Karlien Desutter,
Marjorie Gobert



Hôpitaux généraux, Santé mentale,
Maisons de repos



Flash 20/08/2018

BelRai

Signature du protocole d'accord

Le 26 mars 2018, les ministres compétents en matière de santé (M. De Block, J. Vandeurzen, A. Greoli, R. Demotte, D. Gosuin, G. Vanhengel, C. Jodogne et A. Antoniadis) ont signé en Conférence interministérielle Santé un protocole d'accord relatif à BelRai. Cela faisait plusieurs années que les autorités belges travaillaient avec le secteur pour adapter au contexte belge les instruments d'interRAI afin

de permettre aux professionnels des soins de santé d'élaborer un plan de soins de qualité sur la base du fonctionnement médical, physique et social du patient.

GIBBIS continue à suivre de près cette matière et en informe régulièrement ses membres.



Karlien Desutter,
Marjorie Gobert



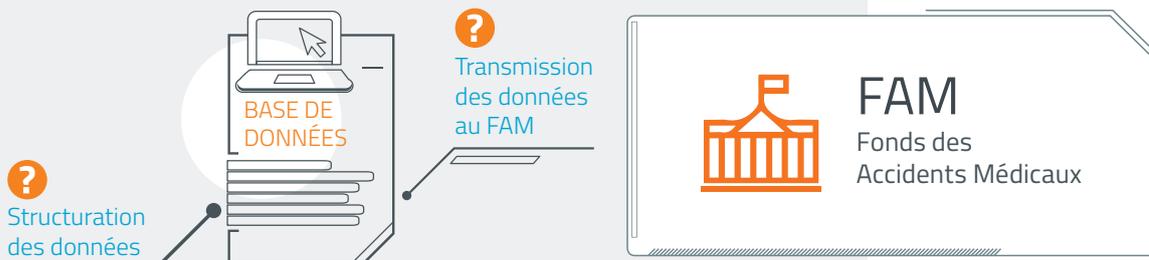
Hôpitaux généraux

Contrôle des instruments de pesage

Début 2018, le SPF Économie a lancé une campagne de contrôle des instruments de pesage en service dans les hôpitaux afin de vérifier leur mise en conformité. L'objectif était dans une première phase de dresser un inventaire des différents instruments de pesage non automatiques

employés. Dans ce cadre, GIBBIS a été un point de relais entre les membres et le SPF afin de faciliter le suivi de la campagne. Des campagnes d'information ont également été organisées pour les membres en collaboration avec d'autres fédérations hospitalières.

FAM



? Charge de travail imposée

? Coûts supplémentaires

ASBL



➔ Réforme sur l'insolvabilité et la faillite

➔ Réforme du droit de l'entreprise



Karlien Desutter,
Marjorie Gobert



Hôpitaux généraux, Santé mentale,
Maisons de repos

Fonds des Accidents Médicaux (FAM)

Envoi d'une information structurée et numérique

En 2018, GIBBIS a, avec d'autres fédérations hospitalières, rencontré le Fonds des Accidents Médicaux (FAM), à sa demande pour faciliter la manipulation de l'information disponible. Le FAM est en effet demandeur d'obtenir une information structurée et numérique et souhaitait dans ce cadre conclure des accords avec le secteur sur la forme et la manière dont les informations demandées devaient être mises à disposition du FAM.

Dans ce cadre, GIBBIS a permis d'établir une bonne collaboration entre les instances concernées mais a aussi attiré l'attention sur la réflexion à avoir sur la charge de

travail imposée aux hôpitaux et les coûts supplémentaires engendrés par le système proposé.

Cette discussion s'inscrit dans le cadre d'un cycle de rencontres entre le FAM et ses parties prenantes dans l'exercice de ses missions, cycle aujourd'hui clôturé. Le Fonds a annoncé qu'il ferait un bilan de l'ensemble de ces rencontres avant d'entamer un deuxième tour de concertation – on l'imagine, avec des propositions ou des demandes plus concrètes –, et ce dans le courant de l'année 2019.



Mathilde Coëffé,
Karlien Desutter, Marjorie Gobert



Hôpitaux généraux, Santé mentale,
Maisons de repos

Réforme de la loi sur les ASBL

Durant l'année 2018, GIBBIS a suivi les nouvelles réglementations pour les ASBL qui concrétisent la réforme des ASBL voulue par le Ministre fédéral de la Justice.

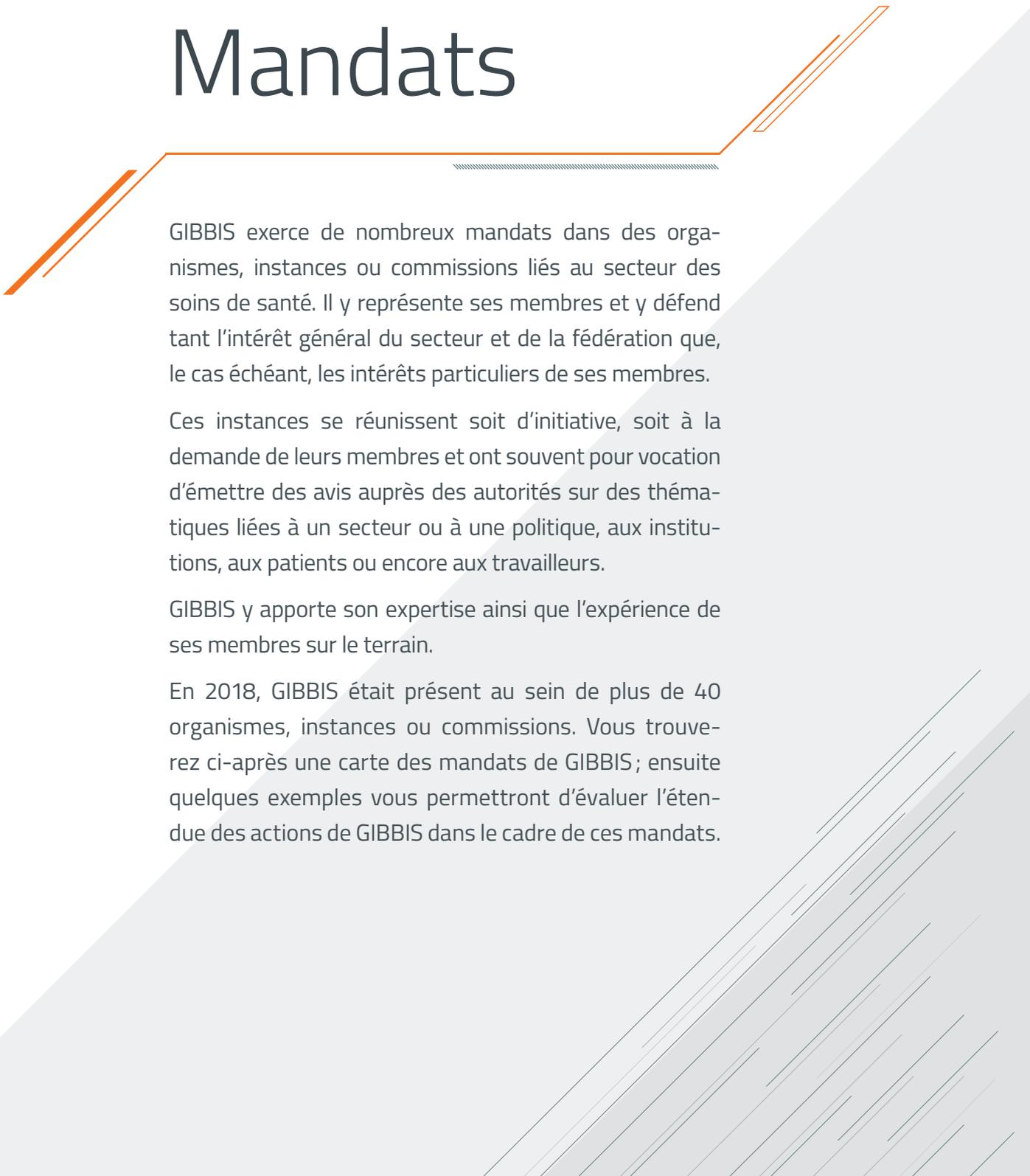
La première étape a été l'entrée en vigueur au 1^{er} mai 2018 de la loi réformée sur l'insolvabilité et la faillite, étendant le champ d'application des mesures en cas d'insolvabilité à l'ensemble des entreprises, y compris les ASBL.

La deuxième étape s'est concrétisée par la réforme du droit de l'entreprise, entrée en vigueur le 1^{er} novembre

2018 et ayant pour objectif de rendre le droit économique plus transparent et cohérent notamment par la création du tribunal de l'entreprise.

Enfin, GIBBIS continue également de suivre la dernière étape du processus de réforme, à savoir le nouveau Code des sociétés et associations (qui entretemps a été adopté le 28 février 2019 par la Chambre des représentants).

Mandats



GIBBIS exerce de nombreux mandats dans des organismes, instances ou commissions liés au secteur des soins de santé. Il y représente ses membres et y défend tant l'intérêt général du secteur et de la fédération que, le cas échéant, les intérêts particuliers de ses membres.

Ces instances se réunissent soit d'initiative, soit à la demande de leurs membres et ont souvent pour vocation d'émettre des avis auprès des autorités sur des thématiques liées à un secteur ou à une politique, aux institutions, aux patients ou encore aux travailleurs.

GIBBIS y apporte son expertise ainsi que l'expérience de ses membres sur le terrain.

En 2018, GIBBIS était présent au sein de plus de 40 organismes, instances ou commissions. Vous trouverez ci-après une carte des mandats de GIBBIS ; ensuite quelques exemples vous permettront d'évaluer l'étendue des actions de GIBBIS dans le cadre de ces mandats.

Carte des mandats

Au niveau fédéral

Cabinet de la Ministre Maggie De Block

Groupe de concertation "Réforme du paysage et du financement hospitalier"	Dieter Goemaere
Groupe de travail juridique "e-Health"	Karlien Desutter remplacée par Mathilde Coëffé (sept 2018)
SPF Santé publique – CFEH (AR 19/12/18) (AR 27/04/16 du CNEH)	Dieter Goemaere (Ef), Marjorie Gobert (S). Plusieurs membres de GIBBIS y sont également directement représentés.
SPF Santé publique – Commission Paritaire Nationale Médecins-Hôpitaux (AR 21/12/18)	Marjorie Gobert (Ef), Aurélie Debouny (S) remplacée par Mathilde Coëffé (déc 2018). Plusieurs membres de GIBBIS y sont également directement représentés.
SPF Santé publique – Commission fédérale "Droits du patient" (AR 17/07/15)	Karlien Desutter (Ef) remplacée par Mathilde Coëffé
SPF Santé publique – Organe de concertation 107 adultes	Christian Dejaer (Ef), Tina Cuypers (S)

INAMI

Comité de l'assurance (AR 10/12/14 – Prenant cours le 30/09/14)	Françoise Clément (S)
Commissions de convention	
Hôpitaux généraux	Françoise Clément
Hôpitaux psychiatriques	Françoise Clément
Conseil Technique de l'Hospitalisation (AR 05/09/17, prenant cours 01/05/17)	Françoise Clément (Ef)
Commission Informatique	Membre de GIBBIS mandaté
Commission de profils (prestations effectuées au sein des établissements hosp.)	2 mandats

SPF Emploi, Travail et Concertation sociale

Commission Paritaires des établissements et des services de santé (330)	Patricia Deldaele (Ef), Aurélie Debouny (Ef), Marjorie Gobert (S). Un membre de GIBBIS y est également mandaté.
Comité d'Entente des Employeurs	Patricia Deldaele, Aurélie Debouny, Marjorie Gobert

Fonds sociaux

Fonds Maribel social pour les établissements et services de santé (330):	Aurélie Debouny (Vice-présidente), Patricia Deldaele
Chambre Maribel social pour les hôpitaux privés	Aurélie Debouny, Patricia Deldaele
Chambre Maribel social pour les MR/MRS	Patricia Deldaele
Chambre Maribel social pour les centres de revalidation	Aurélie Debouny
Chambre Maribel social pour les IHP, Croix-Rouge, maisons médicales	Aurélie Debouny, Patricia Deldaele
Chambre Maribel social Etablissements et services de santé résiduaire	Aurélie Debouny
Fonds Social pour les Hôpitaux Privés	Aurélie Debouny, Patricia Deldaele
Fonds Social pour les MRPA et MRS	Patricia Deldaele
Fonds Social pour les établissements et services de santé	Aurélie Debouny, Patricia Deldaele
Institut de Classification des Fonctions (IF-IC)	
CA	Patricia Deldaele
AG	Patricia Deldaele et Aurélie Debouny
Groupe de pilotage	Patricia Deldaele (Présidente jusque novembre 2018), Aurélie Debouny
GT technique	Membres de GIBBIS
Fonds Intersectoriel des Soins de Santé (FINSS)	Aurélie Debouny, Patricia Deldaele

Association des Fonds Sociaux Fédéraux et Bicommunautaires (FE.BI)–CA et AG	Aurélie Debouny, Patricia Deldaele
Fonds d'épargne 330	Patricia Deldaele
Comité de gestion Fonds d'épargne sectoriel fédéral	Aurélie Debouny, Patricia Deldaele
Fonds de pension fédéral–Bureau, CA, AG et Comité de Contrôle financier	Patricia Deldaele
Comité de Coordination Eolis	Patricia Deldaele
UNISOC	
AG	Patricia Deldaele (jusqu'en juin 2018), Aurélie Debouny, Christian Dejaer, Marjorie Gobert
GT GDPR	Karliën Desutter remplacée par Mathilde Coëffé (sept 2018)
Institut des Juristes d'Entreprise (IJE)	
Conseil	Marjorie Gobert
Practice Group Health	Marjorie Gobert (Présidente), Aurélie Debouny

Au niveaux régional et communautaire–Bruxelles

Commission Communautaire Commune de Bruxelles-Capitale (Arrêté 08/06/17–Entrée en vigueur 01/07/17)

Bureau de la Commission de la Santé	Dieter Goemaere (Président)
Commission de la Santé–Section Hôpitaux	Dieter Goemaere (Président et Ef), Marjorie Gobert (S), Christian Dejaer (Ef). Plusieurs membres de GIBBIS (7) y sont également directement représentés.
Commission de la Santé–Section des Institutions et Services de Santé mentale	Christian Dejaer (Ef), Dieter Goemaere (S). Plusieurs membres de GIBBIS (8) y sont également directement représentés.
Commission de l'Aide aux Personnes - Section des institutions et des services pour personnes âgées (Arrêté 09/09/10–Entrée en vigueur 01/10/10)	Christian Dejaer
COCOF de Bruxelles-Capitale–Section Hébergement (Arrêté 2018)	Christian Dejaer (Ef). Un membre de GIBBIS y est également directement représenté.
Plateforme de Concertation pour la Santé mentale Bruxelles-Capitale (AG 23/06/17)	Christian Dejaer. Plusieurs membres de GIBBIS (17) y sont également directement représentés.
Palliabru (Association pluraliste des Soins palliatifs de la Région de Bruxelles-Capitale)	Plusieurs membres de GIBBIS (3) y sont directement représentés.
Conectar (AG 02/06/16)	GIBBIS représenté par Christian Dejaer (Décision AG 01/06/17 pour un mandat de 3 ans). Un membre de GIBBIS y est également directement représenté.
BRUXEO (AG 25/06/2018)	Marjorie Gobert (AG et Adm. depuis juin 2018), Christian Dejaer (Adm-dél.), Dieter Goemaere (Adm. jusqu'à juin 2018). Un membre de GIBBIS y est également directement représenté.
PAQS	Christian Dejaer (Adm. nommé le 19/06/14), Marjorie Gobert (Adm. désignée le 10/12/14) Un membre de GIBBIS y est également directement représenté.
IRISCARE	
Conseil général de Gestion	Dieter Goemaere (Christian Dejaer y siège pour BRUXEO). Un membre de GIBBIS y est également directement représenté
Conseil de Gestion de la Santé et de l'Aide aux Personnes	Marjorie Gobert (Ef), Christian Dejaer (S). Plusieurs membres de GIBBIS (2) y sont également directement représentés.
Commissions techniques : Commission de Prévention et première ligne de soins, Commission Santé mentale, Commission d'Accueil et prise en charge des dépendances, Commission Personnes handicapées	La fédération y est représentée.



Françoise Clément



Hôpitaux généraux,
Santé mentale,
Maisons de repos



Françoise Clément



Hôpitaux généraux,
Santé mentale

INAMI COMITÉ DE L'ASSURANCE

De nombreux dossiers clés ont été discutés en Comité de l'Assurance. Citons, à titre d'exemple, l'élaboration du budget 2019, les projets de loi et d'arrêté royal sur les soins à basse variabilité, la mise en place d'une convention INAMI pour des cancers rares, la création du workshop sur le futur des soins de santé, le remboursement des soins psychologiques de première ligne, l'e-Santé, etc.

En avril 2017, GIBBIS, UNESSA et Zorgnet-Icuro avaient adressé une proposition commune de répartition plus équilibrée des mandats entre fédérations; l'actuelle distribution des mandats s'écartant grandement du nombre d'institutions représentées respectivement par les différentes fédérations et ne reflétant en rien les réalités géographique et linguistique du pays. Lors de la séance du 14 mai 2018, un projet d'arrêté royal modifiant la composition du Comité de l'Assurance a été approuvé. Ce projet prévoit l'octroi d'un mandat supplémentaire pour GIBBIS, qui disposera désormais en plus de son mandat suppléant, également d'un mandat effectif. La publication de l'arrêté est attendue dans le courant du premier trimestre 2019.

Par le siège qu'il occupe au sein de ce Comité, GIBBIS entend garder une vue macro sur le secteur des soins de santé en se tenant informé des évolutions stratégiques dans l'ensemble des dossiers ayant de près ou de loin un impact pour ses membres. GIBBIS informe et consulte ses membres, au travers des réunions de ses groupes statutaires, commissions internes ou groupes de travail ou dans le cadre de contacts individuels, sur les dossiers ponctuels concernant généralement l'ensemble du secteur, ou dans certains cas une institution en particulier.

INAMI-COMMISSIONS DE CONVENTIONS HÔPITAUX - ORGANISMES ASSUREURS

Par le siège qu'il occupe au sein de la Commission de Convention Hôpitaux - Organismes Assureurs, GIBBIS est informé de tous les projets et participe aux discussions sur les matières INAMI qui touchent, de près ou de loin, les hôpitaux généraux et psychiatriques.

GIBBIS informe et consulte ses membres, au travers des réunions de ses groupes statutaires, commissions internes ou groupes de travail ou dans le cadre de contacts individuels afin de définir la position à défendre sur ces dossiers lors des réunions de la Commission de Convention et communique ensuite les décisions implémentées.

Les dossiers importants abordés en 2018 concernent notamment les acomptes, la modification de la facture patient, la problématique des gaz anesthésiants non remboursables, la lecture de l'e-ID, le remboursement des soins psychologiques de première ligne, l'indexation des montants pour l'hôpital de jour, la nouvelle convention OA/hôpitaux et services psychiatriques.



Marjorie Gobert,
Dieter Goemaere



Hôpitaux généraux,
Santé mentale

☰ CFEH–CONSEIL FÉDÉRAL DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS

Le Conseil a pour mission d'émettre, soit d'initiative soit à l'invitation du Ministre, un avis sur toute question hospitalière restée de la compétence fédérale. Il s'agit généralement de dossiers qui concernent le financement des frais de fonctionnement et la programmation de l'offre hospitalière.

En 2018, plusieurs avis concernaient la modification du Budget des Moyens Financiers pour y intégrer une série de mesures. Citons par exemple les besoins prioritaires 2019, le financement des lits partiels psychiatriques, du «*Pay for quality*», du «*Quality and security*» en hôpital psychiatrique, des médecins stagiaires, des budgets accélérateurs et «*early adopter*» pour le DPI, des soins à basse variabilité, des pensions statutaires, de l'IF-IC, des primes pour les titres et qualifications des infirmiers spécialisés, ... Le CFEH a aussi donné son avis sur l'intégration comptable de ces mesures.

Le CFEH a aussi conseillé la Ministre Maggie De Block dans le cadre de la réforme du paysage hospitalier, notamment dans des avis concernant la simplification du BMF, les freins à la collaboration entre hôpitaux dans le BMF et la fixation des missions de soins au niveau loco- ou suprarégional dans les réseaux cliniques. Enfin, d'autres avis concernaient la programmation des PET-scans et la protonthérapie.

GIBBIS a activement participé à la rédaction de ces avis, s'investissant fortement dans les discussions en groupes de travail et en session plénière. Les représentants de GIBBIS ont œuvré pour que le Conseil donne des avis fondés, qu'il parle d'une voix unie et que les intérêts de ses membres et de la Région bruxelloise y soient défendus.

GIBBIS informe et consulte ses membres, au travers des réunions des groupes statutaires ou dans le cadre de contacts individuels, sur les dossiers ponctuels concernant généralement l'ensemble du secteur, ou dans certains cas une institution en particulier.



Christian Dejaer,
Marjorie Gobert,
Dieter Goemaere



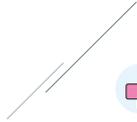
Hôpitaux généraux

☰ COCOM–CONSEIL CONSULTATIF, SECTION HÔPITAUX

Le Conseil a pour mission d'émettre, soit d'initiative ou soit à l'invitation du Ministre, un avis sur toute question hospitalière qui relève de la compétence de la Commission communautaire commune de Bruxelles. GIBBIS assure actuellement la présidence du bureau de la Commission de la Santé et de la section Hôpitaux.

Le Conseil consultatif suit en permanence les dossiers d'agrément hospitaliers et les demandes d'autorisation de travaux. Les représentants de GIBBIS ont été attentifs aux dossiers des membres et à un traitement objectif et selon les mêmes règles de tous les dossiers soumis à l'examen de la section.

En 2018, des avis spécifiques ont entre autres été donnés sur la collaboration entre les hôpitaux publics et privés (l'avant-projet d'ordonnance modifiant les chapitres XII et XIIbis de la loi sur les CPAS), le Plan Santé bruxellois, le cadre légal permettant d'agréer les hôpitaux et les réseaux hospitaliers, l'organisation du transport médico-sanitaire et le plan d'urgence hospitalier (anciennement appelé le plan «MASH»), le gel de lits A pour le financement des équipes mobiles, le financement des investissements dans les hôpitaux, l'avant-projet d'ordonnance relative à la politique de la première de ligne ainsi que sur les normes d'agrément auxquelles doivent répondre les fonctions SMUR.



Christian Dejaer

Santé mentale



Christian Dejaer

Maisons de repos

☰ COCOM, CONSEIL CONSULTATIF, SECTION INSTITUTIONS ET SERVICES DE SANTÉ MENTALE

Les représentants de GIBBIS ont été attentifs aux dossiers des membres et à un traitement objectif et selon les mêmes règles de tous les dossiers soumis à l'examen de la section.

Des avis spécifiques ont été donnés sur le plan d'urgence hospitalier, le gel de lits A pour le financement des équipes mobiles, le financement des investissements dans les hôpitaux, l'avant-projet d'ordonnance relative à la politique de la première de ligne et le Plan Santé bruxellois.



Christian Dejaer

Maisons de repos

☰ COCOF SECTION HÉBERGEMENT

La section hébergement de la COCOF rend des avis au Ministre compétent sur toutes les questions qui concernent les structures d'accueil et/ou de soins résidentiels monocommunautaires francophones (COCOF). Même si, avec la réforme de l'Etat, et le transfert volontaire d'une série d'institutions à la COCOM, le champ d'action de la section hébergement s'est considérablement réduit, il est important pour GIBBIS de contribuer aux travaux de cette section, pour faire le lien avec la COCOM et la Vlaamse Gemeenschap, et pour garder une vision bruxelloise complète et de toutes ses composantes en matière de santé et d'aide aux personnes.

☰ COCOM, CONSEIL CONSULTATIF, SECTION INSTITUTIONS ET SERVICES POUR PERSONNES ÂGÉES

La section des institutions et services pour personnes âgées a émis des avis, soit d'initiative, soit à la demande des membres du Collège réuni compétents, sur des matières relevant du secteur. Elle a traité de nombreux dossiers d'agrément de MRPA et MRS, de centres de soins de jour et de résidences-services. Elle a traité également des demandes d'autorisation de travaux et de changements de gestionnaires, assez fréquents dans ce secteur.

La section a créé un GT sur la dénutrition, chargé de proposer des recommandations à insérer dans les normes d'agrément des institutions pour personnes âgées. Un avis spécifique a été rendu sur l'avant-projet d'ordonnance relative à la politique de la première de ligne.



Christian Dejaer,
Marjorie Gobert,
Dieter Goemaere



Santé mentale, Maisons de repos

IRISCARE

Iriscare est un organisme paritaire regroupant au sein d'un Comité général de Gestion, et de deux Conseils de Gestion de la Santé et de l'Aide aux Personnes et Prestations familiales, des représentants du gouvernement bruxellois, des organisations syndicales, des organisations d'employeurs et des classes moyennes, des Organismes Assureurs, des prestataires de soins, des organisations familiales et des caisses d'allocations familiales.

GIBBIS, en tant que représentant des prestataires, a obtenu un mandat d'effectif au Comité général de Gestion, et un mandat d'effectif et de suppléant au sein du Conseil de Gestion de la Santé et de l'Aide aux Personnes. GIBBIS a régulièrement siégé dans ces deux instances en 2018.

Quatre Commissions techniques voient le jour pour être opérationnelles en 2019: la Commission Accueil et prise en charge des dépendances (compétente entre autres pour les institutions pour personnes âgées membres de GIBBIS), la Commission Santé mentale (compétente pour les IHP, MSP et conventions de revalidation membres de GIBBIS), la Commission Prévention et première ligne de soins (compétente pour la Villa Indigo) et la Commission Personne handicapée (compétente pour le CBIMC). GIBBIS a participé activement aux discussions pour la constitution de ces Commissions techniques et a obtenu des mandats dans chacune d'elles afin de s'assurer que la voix de ses membres puisse se faire entendre.

Reprise de la compétence «AS IS»

Lors des sessions d'informations qu'il a organisées fin d'année, Iriscare a affirmé que la règle de base de l'ensemble des transferts était la reprise de la compétence «AS IS» à savoir le maintien des procédures et règles actuelles (pas de changement sur le fond) et de légères modifications de forme apportées afin de cadrer avec la reprise de la compétence.

Information aux membres GIBBIS

Tout au long de l'année 2018, GIBBIS, conscient des changements majeurs impliqués par la mise en place d'Iriscare pour ses membres, leur a relayé l'avancement des travaux lors des réunions de groupes. Pour les institutions, la facturation qui se faisait jusqu'alors via les Organismes Assureurs fédéraux transitera via les Sociétés Mutualistes Régionales Bruxelloises pour les prestations à partir du 1^{er} janvier 2019; le financement octroyé par l'INAMI le sera désormais par Iriscare.

En particulier pour le groupe «Maisons de repos», cinq Commissions techniques informelles se sont tenues en 2018 lors desquelles ont été notamment relayés les problèmes de facturation rencontrés par les maisons facturant par CD-ROM. Une personne d'Iriscare a par ailleurs été conviée à la réunion du groupe du 22 juin 2018 lors de laquelle l'adaptation de la convention «ex-INAMI» entre les maisons de repos et les Organismes Assureurs en vue de son transfert vers Iriscare était à l'ordre du jour.



Christian Dejaer

Santé mentale



Mathilde Coëffé,
Aurélie Debouny,
Christian Dejaer, Patricia
Deldaele, Marjorie Gobert

III PLATEFORME DE CONCERTATION POUR LA SANTÉ MENTALE EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

GIBBIS siège au Conseil d'administration de la plateforme de concertation pour la santé mentale en Région de Bruxelles-Capitale en tant que représentant du secteur des maisons de soins psychiatriques. En effet, les fédérations ne peuvent pas devenir membres de la plateforme.

Il s'agit d'une place importante qui permet de participer aux réflexions des acteurs bruxellois de la santé mentale et de faire le lien avec les différentes instances bruxelloises dans lesquelles GIBBIS siège, ainsi que, bien entendu, avec le Groupe Santé mentale de GIBBIS.

GIBBIS participe en outre au groupe de travail créé par le Conseil d'administration de la plateforme en vue de proposer une actualisation des statuts et de la convention interne de la plateforme qui sera présentée à l'Assemblée générale de la plateforme de 2019.



Christian Dejaer

III CONECTAR

L'ASBL Conectar est le service intégré de soins à domicile (SISD) bicommunautaire, qui a pour but de soutenir les prestataires de soins et d'aide bruxellois, publics et privés non marchands, en vue d'améliorer la santé du patient et de son entourage proche. C'est un lieu de concertation entre les acteurs des soins et des services de 1^{ère} et de 2^{ème} ligne, actifs dans la Région de Bruxelles-Capitale.

GIBBIS y détient un mandat d'administrateur. C'est un lieu très important de contact avec les acteurs de la 1^{ère} ligne (FAMGB, BHAK, CPAS, Huis voor gezondheid, BOT, centres de coordination de soins et services à domicile...) afin d'organiser à Bruxelles la meilleure continuité des soins possible avec la 2^{ème} ligne et soutenir des initiatives nouvelles.

III UNISOC-UNION DES ENTREPRISES À PROFIT SOCIAL ASBL

L'ASBL Union des entreprises à profit social est le représentant reconnu des entreprises à profit social belges. L'Unisoc est une union de fédérations sectorielles. Ces fédérations regroupent et défendent les intérêts des employeurs individuels des secteurs privés et publics. GIBBIS, dont la demande d'affiliation a été approuvée lors de l'Assemblée générale d'Unisoc le 27 juin 2018, y est représenté à l'Assemblée générale et au sein de différents groupes de travail.

Parmi ceux-ci, il y a, notamment, le groupe de travail «Droit social», dans lequel une vue d'ensemble est donnée des dernières actualités concernant le droit social. Cette information est ensuite communiquée, lorsqu'elle est pertinente pour ses membres, par GIBBIS à ces derniers, par l'intermédiaire des différents groupes ou par la Commission Interne Droit Social (CIDS). GIBBIS a demandé son affiliation à Unisoc et le dossier est en cours.

Par exemple, Conectar soutient les projets Protocole 3 qui ont pour objectif de stimuler des alternatives en vue du maintien des personnes âgées à domicile.

Fin 2018, l'ASBL Conectar a fusionné avec le SISD Bruxelles, le RML-B et Palliabrú pour former ensemble l'ASBL Structure de 1^{ère} ligne qui est chargée de promouvoir le développement et de soutenir la 1^{ère} ligne de soins intégrés en Région de Bruxelles-Capitale, en ce compris dans l'articulation avec tous les acteurs du système de la santé et du bien-être, en organisant un service d'appui et d'orientation pour les professionnels de la santé (aide et soins).



Christian Dejaer,
Marjorie Gobert



Hôpitaux généraux,
Santé mentale,
Maisons de repos



Aurélie Debouny,
Christian Dejaer,
Karlien Desutter,
Marjorie Gobert, Dieter Goemaere



Hôpitaux généraux,
Santé mentale, Maisons de repos

PAQS-ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

La PAQS souhaite consolider les relations entre les nombreux acteurs du secteur des soins de santé afin de travailler ensemble, de manière cohérente et articulée, à l'amélioration continue de la qualité des soins et de la sécurité des patients. La PAQS souhaite, également, encourager le travail pluridisciplinaire centré autour du patient au sein des hôpitaux.

Enfin, elle souhaite offrir un soutien solide aux différents projets développés et mis en œuvre dans les institutions de soins. GIBBIS est membre de l'ASBL PAQS, au sein de laquelle elle détient, par ailleurs, un mandat au sein du Conseil d'administration.



Aurélie Debouny,
Marjorie Gobert



Hôpitaux généraux,
Santé mentale



SPF Santé publique

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE MÉDECINS HÔPITAUX

En 2018, les membres de la Commission Paritaire Nationale Médecins-Hôpitaux (CPNMH) se sont notamment concertés sur une note du SPF Santé publique relative aux aspects d'ordre fiscal en cas de paiement à une association des honoraires perçus de façon centrale qui avait des impacts pour certaines institutions hospitalières en présence d'une délégation du SPF Finances. C'est également durant cette année que les membres du Bureau permanent de conciliation ont été nommés.

BRUXEO

En 2018, la Confédération Bruxelloise des Entreprises Non Marchandes (CBENM) a changé de nom pour devenir BRUXEO. Cette ASBL qui regroupe quasi toutes (24) les fédérations patronales du secteur à profit social bruxellois privé et public, est une organisation inter-professionnelle et intersectorielle, qui représente 100.000 travailleurs à Bruxelles. GIBBIS dispose de mandats d'administrateurs et Christian Dejaer y est administrateur-délégué. GIBBIS ne manque pas d'y relayer, s'il y a lieu, les positions de ses membres.

BRUXEO joue un rôle important dans l'expression et la défense des intérêts des employeurs bruxellois du secteur à profit social. BRUXEO siège par exemple dans Iriscare en tant que partenaire social. BRUXEO a représenté les employeurs bruxellois du secteur à profit social dans les négociations qui ont abouti à la conclusion de l'accord social non marchand bruxellois de l'été 2018. GIBBIS, membre de BRUXEO, s'est fortement impliqué aux côtés de BRUXEO dans ces négociations avec le gouvernement bruxellois et les organisations syndicales.

BRUXEO reçoit un financement de Bruxelles Environnement en vue d'aider les institutions à profit social et notamment les institutions de soins de taille moyenne, à réaliser des économies d'énergie dans leurs bâtiments. GIBBIS a relayé l'information auprès de ses membres et plusieurs d'entre eux ont bénéficié de l'encadrement de BRUXEO pour mettre en place une politique d'utilisation rationnelle de l'énergie. Enfin BRUXEO reçoit un financement d'Actiris et de la Fondation Cera afin de favoriser l'intégration de la diversité dans la gestion des entreprises à profit social. Le projet s'appelle So-Diversity.

Enfin, lors de la réunion plénière du 27 novembre 2018, il a été décidé de mettre sur pied un groupe de travail afin de répondre à la demande d'avis du 18 octobre 2018 de la Ministre Maggie De Block concernant le conseil médical des réseaux hospitaliers cliniques locorégionaux.



Mathilde Coëffé,
Karlien Desutter



SPF Santé publique

COMMISSION FÉDÉRALE 'DROITS DU PATIENT'

En 2018, la Commission a travaillé sur la finalisation de l'avis «Communication» concernant la communication entre le patient et le praticien indispensable à la mise en œuvre des droits du patient ainsi qu'à l'exercice de son devoir de collaboration.

La Commission s'est également penchée sur des questions relatives à la médecine d'expertise et de contrôle exercée par exemple par les médecins des assurances privés, médecins-conseil des Mutualités ou encore le médecin-contrôleur du travail. Un travail de réflexion auquel participe GIBBIS, est encore en cours.



Aurélie Debouny,
Patricia Deldaele



Hôpitaux généraux,
Santé mentale



CP 330

IF-IC

L'ASBL IF-IC a été fondée en 2002 et a conduit à une nouvelle classification de fonctions avec les descriptions de fonctions respectives et les pondérations y afférentes. Le système IF-IC est géré par l'Assemblée générale et le Conseil d'administration de l'ASBL, mais un groupe de pilotage a été créé pour l'élaboration des projets spécifiques (fédéral, VIA et résiduaire). Patricia Deldaele (GIBBIS) en a été Présidente jusque novembre 2018.

En ce qui concerne le projet fédéral, la fédération y est représentée dans tous les organes. Par cette représentation, GIBBIS entend faire passer les messages de ses membres ; il informe et consulte ceux-ci au travers des réunions des groupes et de la CIDS.



Aurélie Debouny,
Patricia Deldaele,
Marjorie Gobert



Hôpitaux généraux,
Santé mentale, Maisons de repos



CP 330

COMMISSION PARITAIRE 330

En 2018, plusieurs dossiers ont été discutés et négociés en CP 330. Certains de ceux-ci ont abouti à la conclusion de CCT. Les principales CCT concernaient la prolongation du projet de formation en art infirmier (projet 600) et du projet de formation aide-soignant, l'indemnité complémentaire octroyée dans le cadre du RCC à 62 ans, l'utilisation des moyens du Maribel social issus du *Tax Shift* en vue du remplacement prévisible du personnel absent, l'engagement sectoriel de pension pour 2018, l'harmonisation des jours de congé dans le secteur des maisons de repos, l'introduction de la classification IF-IC pour les secteurs relevant de l'accord social flamand (VIA 5), les conditions de travail et de rémunération pour le secteur résiduaire, l'octroi d'un jour de congé supplémentaire dans le secteur des maisons de repos relevant de la COCOM et un accord-cadre général pour la prévention et réduction du stress, du burnout, de l'agression et d'autres risques psychosociaux au travail et pour favoriser la réintégration et la reprise progressive du travail après maladie et accident. Plusieurs de ces CCT constituent des mesures d'exécution de l'accord social fédéral, de l'accord social flamand et de l'accord du secteur non marchand bruxellois.

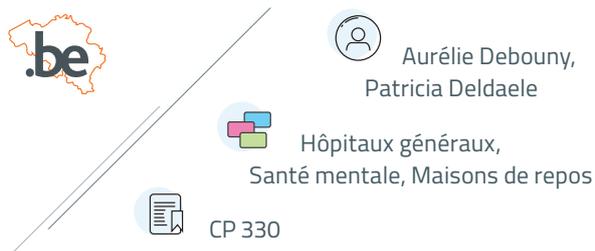


Aurélie Debouny,
Patricia Deldaele

FE.BI

Au fil des années, les divers fonds/chambres des secteurs de santé fédéraux ont été réunis sous la coupole de l'ASBL FE.BI (abréviation de fédéral et bicommunautaire). GIBBIS y est représenté à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration.

La création des différents fonds/chambres a également été structurée par sous-secteur (hôpitaux, MR/MRS, soins à domicile, ...) et selon l'élément «formation» et «emploi» (Maribel social).



≡ FONDS MARIBEL SOCIAL 330

Les réunions du Comité de Gestion du Fonds Maribel social 330, permettent d'approuver les décisions des différentes Chambres Maribel (entre autres les attributions d'emplois et les demandes de dérogation) et d'approuver les comptes annuels du Maribel. C'est via ce fonds que la prime unique 2017, mesure prise en exécution de l'accord social fédéral 2017 avait été répartie entre les institutions. En 2018, le Fonds s'est réuni notamment pour régler les décomptes de la prime unique 2017. Le mandat de Vice-présidente est occupé par Aurélie Debouny (GIBBIS).



≡ FONDS D'ÉPARGNE FÉDÉRAL ET FONDS DE PENSION FÉDÉRAL

Le Fonds d'épargne fédéral est le pouvoir organisateur du 2^{ème} pilier de pension fonctionnant par le biais d'une Assemblée générale et d'un Conseil d'administration où sont représentés les partenaires sociaux de la CP 330. GIBBIS est représenté dans tous les organes du Fonds de pension. Par cette représentation, GIBBIS entend faire passer les messages de ses membres, informant et consultant ceux-ci au travers des réunions des groupes et de la CIDS. L'accord social fédéral signé le 25 octobre 2017 a prévu une augmentation substantielle de la dotation prévue pour le Fonds de pension fédéral tendant enfin à atteindre l'objectif prévu dans l'accord social de 2005, soit 0,60% de la masse salariale. En 2018, GIBBIS a suivi les travaux d'exécution de l'accord social relatif aux fonds.



≡ CHAMBRE MARIBEL POUR LES HÔPITAUX PRIVÉS

La Chambre Maribel hôpitaux privés a discuté en 2018 de la répartition du budget entre les institutions et notamment de la répartition d'un budget pour soutenir les services RH octroyé dans le cadre de l'implémentation de l'IF-IC. En outre, le Comité de Gestion s'est réuni pour répartir 500 ETP libérés grâce au budget 2018 en tenant compte de la CCT signée en CP 330 concernant les remplacements pour les absences prévisibles de travailleurs.



≡ FONDS SOCIAL HÔPITAUX PRIVÉS

Le Fonds social pour les Hôpitaux privés suit et gère les projets en matière de formation pour le secteur hospitalier: projet «gestion de l'agressivité», projet «jeunes en alternance», projet «lombalgie», projet «langues», etc. En 2018, deux journées d'étude (FR/NL) ont été organisées sur la gestion de l'agressivité dans le secteur des soins avec la présence d'experts des ateliers participatifs et des conférences. Ces journées étaient destinées au personnel soignant, aux chefs d'équipe, aux collaborateurs RH, aux conseillers en prévention et aux personnes de confiance.



Aurélie Debouny,
Marjorie Gobert



Hôpitaux généraux,
Santé mentale,
Maisons de repos

III INSTITUT DES JURISTES D'ENTREPRISE (IJE)

L'Institut des Juristes d'Entreprise (IJE), l'organisation professionnelle fédérale des et pour les juristes d'entreprise, a été fondé par la loi du 1^{er} mars 2000. L'accès à la profession est réglementé par la loi et le titre de juriste d'entreprise est légalement protégé. Le juriste d'entreprise doit respecter une déontologie. L'Institut veille au respect de ce code déontologique et est compétent pour l'organisation de la discipline. L'Institut assiste ses membres dans l'exercice de leur profession, par la formation et le partage des connaissances. L'Institut représente et défend l'intérêt de la profession en général et des juristes d'entreprise en particulier.

Marjorie Gobert et Aurélie Debouny sont membres de l'IJE. Marjorie Gobert est membre du Conseil de l'IJE depuis 2012. Elle a contribué à mettre sur pieds un *Practice Group Santé*, au sein duquel se réunissent les juristes d'entreprise du secteur de la santé au sens large, notamment des juristes hospitaliers, des juristes des mutuelles, du secteur pharmaceutique, etc.. En 2018, les sujets abordés ont été notamment: le GDPR dans le secteur de la santé, la transparence, le secret professionnel, la responsabilité médicale ou encore les créances dans le secteur non marchand.

Communication

The word "Communication" is centered in a dark grey, sans-serif font. Below the text, a decorative orange line starts with a double-line flourish on the left, extends horizontally, and ends with another double-line flourish on the right. A grey diagonal band runs from the bottom-left to the top-right of the page. In the bottom-right corner, there are several thin, parallel grey lines slanted at an angle.

La communication a été riche de projets en 2018. Ces projets ont permis de donner à GIBBIS une visibilité importante.

Colloque GIBBIS « Soins et hospitalisation à domicile et en institution : un autre regard pour des solutions nouvelles ».

Le 13 novembre 2018, GIBBIS a réuni 180 participants lors d'un colloque organisé, avec le soutien de ING Belgium, et intitulé « Soins et hospitalisation à domicile et en institution : un autre regard pour des solutions nouvelles ». Dix orateurs belges et français ont présenté des formules innovantes d'organisation alternative des soins, alliant soins à domicile et en institution. Ces initiatives sont toutes le fruit du travail d'entrepreneurs du secteur à profit social, qui ont mis sur pied avec succès leurs projets, souvent sans avoir bénéficié d'aides externes, organisationnelles ou financières.

La réussite de l'événement a notamment reposé sur la qualité des interventions des orateurs, qui n'ont pas manqué d'intéresser et d'interpeller le public présent.

Aux termes de ce colloque, GIBBIS a publié un communiqué de presse : Soins de santé : GIBBIS plaide pour le développement d'une « ligne 1.5 »

Plusieurs articles de presse ont fait échos au colloque et au communiqué. (voir annexe, p. 107)

La brochure de présentation GIBBIS mise à jour



Véritable carte d'identité de la fédération, elle présente GIBBIS, en termes de poids et de représentation en Belgique et à Bruxelles.

www.gibbis.be/fr/gibbis/qui-sommes-nous

Une communication spécifique pour les maisons de repos et de soins

Le grand public a rarement connaissance de la diversité des acteurs présents sur le terrain dans le secteur des maisons de repos (à savoir : maisons de repos privées associatives, privées commerciales, en lien avec un CPAS) et de leurs spécificités individuelles.

Une brochure à destination de tous les acteurs de la santé d'un même quartier

Au centre de la brochure, une carte des maisons de repos et de soins membres de GIBBIS illustre la répartition géographique étendue de ces institutions dans la capitale bruxelloise. Cet outil de communication a été élaboré dans le but de faire connaître au plus grand nombre leurs spécificités : le réinvestissement de l'entièreté des bénéfices au profit des résidents, la grande qualité des soins qui leur est offerte et les valeurs inhérentes au secteur privé associatif défendues par GIBBIS. Chaque maison de

repos et de soins a été invitée à distribuer ces brochures aux acteurs de son environnement direct (prestataires de santé, mutuelles, autorités, etc). De manière pragmatique, la brochure reprend également les coordonnées de chacune des maisons de repos.

www.gibbis.be/fr/gibbis/qui-sommes-nous



Nouveaux outils sur le site web



Depuis le lancement du site, plusieurs améliorations ont été apportées tant au site public qu'à la zone réservée aux membres, et ce afin de rendre la navigation encore plus agréable.

De nouveaux outils ont été mis à disposition des membres : notamment nouvelles catégories de publications, screening quotidien du Moniteur belge, vigie parlementaire (sur base de la vigie de BRUXEO), un outil d'inscription en ligne pour nos séminaires, colloque et formation.

GDPR (General Data Protection Regulation)

Le Règlement européen devait être implémenté pour le 25 mai 2018. Le site web de GIBBIS a été mis en conformité.

GIBBIS et les réseaux sociaux

En 2018, GIBBIS a été activement présent sur les réseaux sociaux et en particulier Twitter et LinkedIn.



Suivez-nous!

[@GIBBIS_asbl_vzw](https://twitter.com/GIBBIS_asbl_vzw)

Publication BMF



GIBBIS a publié comme chaque année sa coordination officielle de l'arrêté royal du 25 avril 2002 relatif au Budget des Moyens Financiers des hôpitaux.

Informations et commandes :
catherine.cancio@gibbis.be

Une information régulière

Des Mémos, Flashs et autres newsletters sont envoyés aux membres, sur une base régulière et à chaque fois que l'actualité le demande.

2018



2.809 notifications

298 destinataires

207 mémos / flashs

310 avis Moniteur belge

36.853 e-mails

A côté de cela, GIBBIS a renforcé la présence du secteur associatif privé des soins dans une série d'événements tels que conférences, colloques, séminaires... ainsi que dans les médias.

- Participation à de nombreux événements dans le secteur des soins
- Orateur dans onze événements (voir annexe, p. 109)

- trois mentions dans les médias à l'occasion du colloque de GIBBIS sur les formes alternatives de soins (voir annexe, p. 108)
- Une quinzaine d'articles de fonds dans lesquels les experts GIBBIS reviennent sur la position défendue de GIBBIS dans une thématique particulière (voir annexe, p. 108)

Connected Hospitals Health Awards



Dans le cadre de la semaine de l'e-Santé à Bruxelles, a eu lieu le 22/06/2018, la 2^e édition des Connected Health Hospitals Awards : plusieurs de nos membres ont été récompensés.

Les hôpitaux généraux :

CHIREC	Gold
Clinique Saint-Jean	Gold
Cliniques de l'Europe	Gold
Cliniques universitaires Saint-Luc	Gold

Comme en 2017, les hôpitaux psychiatriques ont fait l'objet d'un classement séparé.

SILVA medical	Gold
CH Jean Titeca	Silver
Espylon	Silver

Responsable de la communication et point de contact presse :

Marjorie Gobert - marjorie.gobert@gibbis.be

En route pour 2019...

L'année 2018 aura été une année intense et extrêmement importante pour poser les jalons de l'avenir des soins de santé.

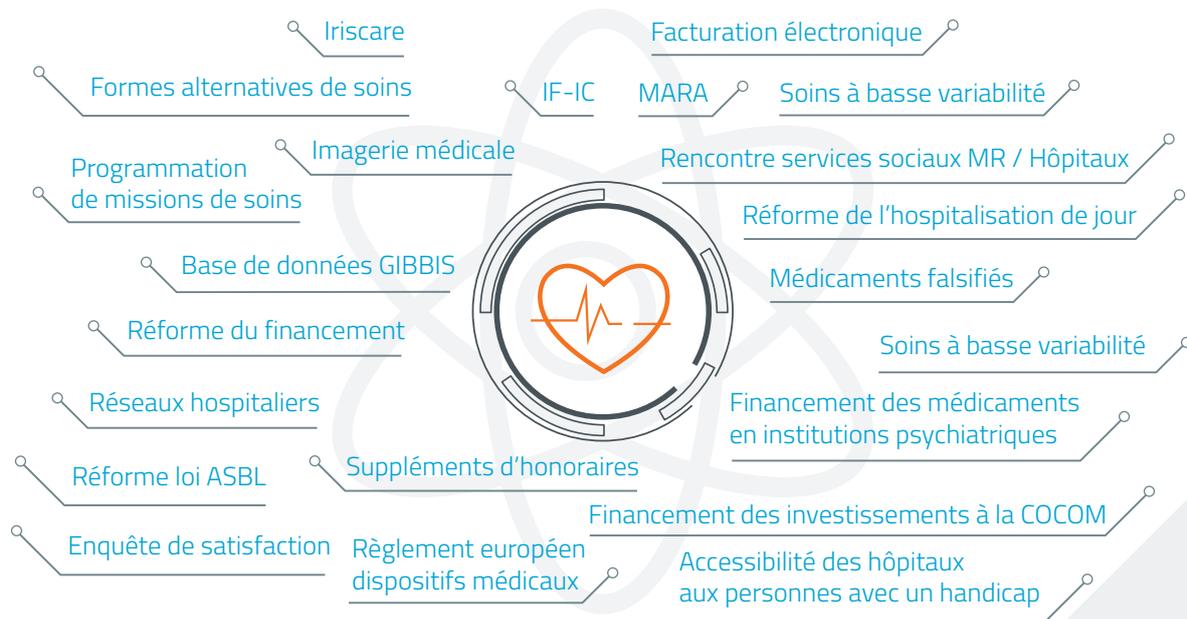
Les hôpitaux ont consacré beaucoup d'énergie au travail préparatoire pour la constitution des réseaux hospitaliers locorégionaux. Même si ceux-ci ne sont pas encore formalisés, de très nombreuses réunions se sont tenues en coulisses entre les acteurs concernés et les principales balises ont déjà été posées.

Si l'on se penche sur le secteur des soins au sens plus large, beaucoup de choses sont en train de bouger. L'organisation des soins de demain sera très différente de celle d'hier. Pour GIBBIS, il est à cet égard essentiel que les patients puissent bénéficier de soins de qualité, peu importe l'endroit où ceux-ci leur sont prodigués. Pour ce faire, GIBBIS plaide en faveur d'une organisation des soins centrée sur le patient

et adaptée à ses besoins ainsi que pour un financement orienté sur la qualité et les résultats, notamment grâce aux leviers que sont la digitalisation et la technologie.

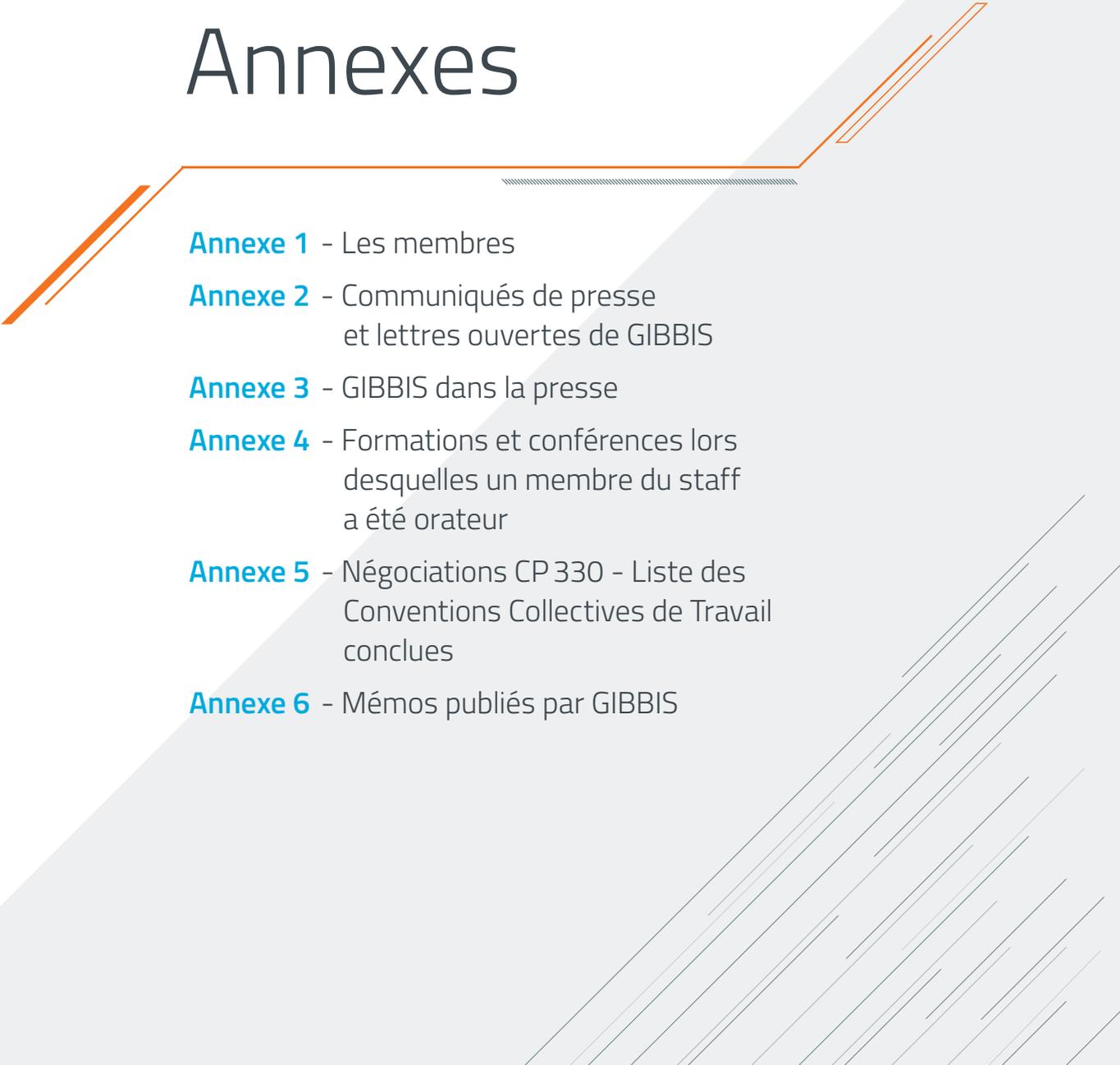
C'est précisément une des grandes lignes directrices du mémorandum auquel GIBBIS a travaillé d'arrache-pied en 2018, en vue des élections régionales, fédérales et européennes de mai 2019.

Enfin, si l'on se projette encore plus loin, le Comité de l'assurance (INAMI) a décidé, en juillet 2018, de mener une réflexion sur l'avenir des soins de santé à plus long terme (horizon 2030). Cette étude a été confiée à «*Living Tomorrow – TomorrowLab*». Plusieurs acteurs du secteur des soins de santé ont été approchés et interviewés par l'équipe de *Living Tomorrow*, notamment GIBBIS. Les résultats de cette étude devraient être présentés à la mi-2019.



Pour GIBBIS, le secteur des soins de demain ne peut se dessiner qu'avec ceux qui le composent. Au sein de notre fédération, nous voyons ces défis comme autant d'opportunités.

Annexes



Annexe 1 - Les membres

Annexe 2 - Communiqués de presse
et lettres ouvertes de GIBBIS

Annexe 3 - GIBBIS dans la presse

Annexe 4 - Formations et conférences lors
desquelles un membre du staff
a été orateur

Annexe 5 - Négociations CP 330 - Liste des
Conventions Collectives de Travail
conclues

Annexe 6 - Mémos publiés par GIBBIS

☰ ANNEXE 1–LES MEMBRES

☰ ACIS

Résidence Malibran ACIS

Rue Malibran, 39 – 1050 Bruxelles

Résidence du Puy

Chaussée de Vleurgat, 61 – 1050 Bruxelles

IIIème Millénaire

Chaussée de Vleurgat, 61 – 1050 Bruxelles

www.acis-group.org

☰ Arémis

Rue de la Consolation, 83 – 1030 Bruxelles

www.aremiasabl.org

☰ Beschut Wonen De Lariks

Rue J. Robie, 29 – 1060 Bruxelles

☰ C.A.S.M.M.U.

Rue Auguste Lambiotte, 133 – 1030 Bruxelles

www.casmmu.be

☰ C.B.I.M.C. (Centre Belge d'Education Thérapeutique pour Infirmes Moteurs Cérébraux)

Rue Père Eudore Devroye, 14 – 1040 Bruxelles

☰ CEBIM

Notre-Dame de Stockel

Avenue Baron d'Huart, 45 – 1150 Bruxelles

Résidence Sainte-Anne

Avenue Léopold Wiener, 20 – 1170 Bruxelles

☰ Centre Hospitalier Jean Titeca

Rue de la Luzerne, 11 – 1030 Bruxelles

www.chjt.be

☰ CHIREC

Hôpital Delta

Boulevard du Triomphe, 201 – 1160 Bruxelles

Centre médical Edith Cavell

Rue Edith Cavell, 32 – 1180 Bruxelles

Clinique Sainte-Anne Saint-Rémi

Boulevard Jules Graindor, 66 – 1070 Bruxelles

Clinique de la Basilique

Rue Pangaert, 37 – 1083 Bruxelles

www.chirec.be

☰ Clinique Saint-Jean

Site Botanique

Boulevard du Jardin Botanique, 32 – 1000 Bruxelles

Site Méridien

Rue du Méridien, 100 – 1210 Bruxelles

Site Léopold I

Rue Léopold I, 314 – 1090 Bruxelles

www.clstjean.be

☰ Clinique Sans Souci

Avenue de l'Exposition, 218 – 1090 Bruxelles

www.sans-souci.be

☰ Cliniques de l'Europe

Site Sainte-Elisabeth

Avenue De Fré, 206 – 1180 Bruxelles

Site Saint-Michel

Rue de Linthout, 140 – 1040 Bruxelles

www.cliniquesdeurope.be

≡ Cliniques universitaires Saint-Luc

Avenue Hippocrate, 10 – 1200 Bruxelles
www.saintluc.be

≡ Clos Regina

Chaussée de Ninove, 534 – 1070 Bruxelles
www.clos-regina.be

≡ Entre Autres

Rue Bonaventure, 28 – 1090 Bruxelles

≡ Epsilon

Site Clinique Fond’Roy
Avenue Jacques Pastur 43 – 1180 Bruxelles

Site Clinique La Ramée
Avenue de Boetendael 34 – 1180 Bruxelles

Site Clinique Area +
Chaussée de Saint-Job, 294 – 1180 Bruxelles

IHP Epsilon
Avenue Jacques Pastur 49 – 1180 Bruxelles
www.epsilon.be

≡ Fac Similiter

MRS Nazareth
Chaussée de Waterloo, 961 – 1180 Bruxelles

Loreto
Chaussée de Waterloo, 961 – 1180 Bruxelles
www.nazarethmrs.be

≡ Festina Lente

Rue Souveraine, 73 – 1050 Bruxelles
www.psc-elsene.be

≡ Huize Jan De Wachter

Rue du Rempart des Moines, 78 – 1000 Bruxelles
www.hjdw.be

≡ Maison Sainte-Monique

Maison Sainte-Monique
Rue Blaes, 91 – 1000 Bruxelles

Centre de soins de jour Sainte-Monique
Rue du Miroir, 37 – 1000 Bruxelles
www.maisonsaintemonique.be

≡ Le Bivouac

Square des Héros, 5 – 1180 Bruxelles

≡ Les Petites Sœurs des Pauvres

Home Saint-Joseph
Rue Haute, 266 – 1000 Bruxelles
www.psdp.be

≡ Les Trois Pommiers

Avenue des Casernes, 41 bte 14 – 1040 Bruxelles
www.lestroispommiers.be

≡ L’Orée

Avenue Maréchal Joffre 149 - 1180 Bruxelles
www.centreloree.be

≡ Magnolia

Rue Léopold I, 314 – 1090 Bruxelles
www.magnolia-jette.be

≡ Maison Marie Immaculée

L’Olivier
Avenue des Statuaires, 46 – 1180 Bruxelles
www.asbl-mmi.be

≡ Mandragora

Rue Souveraine, 73 – 1050 Bruxelles
www.psc-elsene.be

≡ Messidor

Rue des Guildes, 9–11 – 1000 Bruxelles
messidor-carrefour.be

≡ MSP Docteur Jacques Ley

(Fusion avec le CHJT - janvier 2019)

Site 4 Saisons

Rue de la Luzerne, 7 – 1030 Bruxelles

Site Schweitzer

Chaussée de Gand, 1046 – 1082 Bruxelles

www.chjt.be

≡ Nausicaa

Square des Héros, 5 – 1180 Bruxelles

≡ P.S.C. Sint Alexius

Rue de l'Arbre Bénit, 102 – 1050 Bruxelles
www.psc-elsene.be

≡ Rivage-den Zaet

Rue de l'Association 15 – 1000 Bruxelles
www.rivagedenzaet.com

≡ Saint-Joseph

Centre d'habitation et de soins Saint-Joseph

Rue de la Marne 89 – 1140 Bruxelles

www.sintjozef-evere.be

≡ SILVA medical

Centre gériatrique Scheutbos

Rue de la Vieillesse Heureuse, 1 – 1080 Bruxelles

Résidence de soins Scheutbos

Rue de la Vieillesse Heureuse, 1 – 1080 Bruxelles

www.silva-medical.be

≡ Sint-Vincentius (Eureka)

Centre d'habitation et de soins Eureka

Rue Auguste De Boeck 58 – 1140 Bruxelles

www.zorggroepclips.be

≡ PVT Thuis

Rue Zeyp, 35 – 1083 Bruxelles

≡ Valisana

Site Centre Hospitalier Valida

Avenue Josse Goffin, 180 – 1082 Bruxelles

Site Hôpital psychiatrique Sanatia

Rue de Moulin, 27 – 1210 Bruxelles

MSP Sanatia

Rue du Collège, 45 – 1050 Bruxelles

Centre de jour La Canevas

Rue du Collège, 55 – 1050 Bruxelles

www.valisana.be

≡ Villa Indigo

Rue Colonel Bourg 156A – 1140 Bruxelles

www.villaindigo.be

≡ Wolvendael

Rue de l'Équateur, 24 – 1180 Bruxelles

www.lewolvendael.org

≡ ANNEXE 2–COMMUNIQUÉS DE PRESSE ET LETTRES OUVERTES DE GIBBIS

29/01/2018

Lettre ouverte au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et au Gouvernement fédéral.
« La Réforme des soins de santé mentale pour adultes ».

19/07/2018

Patricia LANSSIERS, nouveau Directeur général de GIBBIS à partir du 01.01.2019.
(Communiqué de presse)

13/11/2018

Soins de santé: GIBBIS plaide pour le développement d'une « ligne 1.5 »
(Communiqué de presse)

≡ ANNEXE 3–GIBBIS DANS LA PRESSE

Réseaux hospitaliers

24/01/2018

Hospitals.be (2018/n° 1) - Des Réseaux Hospitaliers pour Bruxelles: Plaidoyer pour de la clarté et de la confiance. Interview de Dieter Goemaere, Coordinateur du Groupe Hôpitaux généraux, (GIBBIS).

16/02/2018

Le Spécialiste - Interview de Marjorie Gobert, Coordinatrice juridique et Secrétaire du Conseil d'administration (GIBBIS) sur les « Réseaux: Une plateforme hospitalière est née à Bruxelles », France Dammel.

22/02/2018

Le Spécialiste - « Bruxelles : non pas 2 ou 3 réseaux mais bien 4 ! », France Dammel.

22/02/2018

Le Spécialiste - Interview de Marjorie Gobert, Coordinateur juridique et Secrétaire du Conseil d'administration (GIBBIS), « Réseaux: GIBBIS réclame de la clarté à la ministre De Block », France Dammel.

19/04/2018

Le Spécialiste - Entretien de Marjorie Gobert, Coordinateur juridique et Secrétaire du Conseil d'administration (GIBBIS) et de Dieter Goemaere, Coordinateur du Groupe Hôpitaux généraux (GIBBIS), « Réseaux: GIBBIS satisfaite d'avoir été entendue », France Dammel.

Réforme projet 107

26/04/2018

Le Spécialiste - Interview de Christian Dejaer, Directeur et Coordinateur du Groupe Santé mentale a.i. (GIBBIS): « Réforme projet 107: des points de vue différents au Nord et au Sud », France Dammel.

Besoins prioritaires pour 2019

22/06/2018

Le Spécialiste - Interview de Dieter Goemaere, Coordinateur du Groupe Hôpitaux généraux, (GIBBIS), « Besoins prioritaires pour 2019: le CFEH dénonce un encadrement insuffisant ».

Connected Health Hospitals Awards

22/06/2018

- **BX1** - « Sept hôpitaux bruxellois remportent l'Or pour leur partage électronique de données ».
- **Le Spécialiste** - « Sept hôpitaux bruxellois remportent l'Or pour leur partage électronique de données ».
- **De Specialist** - « Gouden award voor zeven Brusselse ziekenhuizen voor inspanningen elektronisch delen gezondheidszorgegevens ».

Etude Maha 2018

10/10/2018

Analyse sectorielle des hôpitaux généraux - Situation financière des hôpitaux généraux en Belgique.

- **De Specialist** - Interview de Dieter Goemaere, Coordinateur du Groupe Hôpitaux généraux (GIBBIS) « Citroen ver genoeg uitgeknepen », Pascal Selleslagh.
- **Le Journal du Médecin** - Interview de Dieter Goemaere, Coordinateur du Groupe Hôpitaux généraux (GIBBIS) et de Pierre Smiets, Directeur général (UNESSA): « 40 % des hôpitaux généraux en déficit », Vincent Claes.
- **Le Soir** - Interview de Dieter Goemaere, Coordinateur du Groupe Hôpitaux généraux (GIBBIS) et de Pierre Smiets, Directeur général (UNESSA): « Des hôpitaux aux pieds d'argile », Eric Burgraff.

11/10/2018

L'Echo - Interview de Dieter Goemaere, Coordinateur du Groupe Hôpitaux généraux (GIBBIS) « Quatre hôpitaux sur dix affichent des résultats dans le rouge », Jean-Paul Bombaerts.

12/10/2018

Le Spécialiste - Interview de Dieter Goemaere, Coordinateur du Groupe Hôpitaux généraux, (GIBBIS) et de Pierre Smiets, Directeur général (UNESSA) « Vers une inéluctable fermeture de lits? », Vincent Claes.

Colloque GIBBIS

« Soins et hospitalisation à domicile et en institution: un autre regard pour des solutions nouvelles ».

13/11/2018

Le Spécialiste – Colloque - Soins de santé: GIBBIS plaide pour le développement d'une « ligne 1.5 ».

16/11/2018 - Le Journal du Médecin

Interview de Jean-Noël Godin, Directeur général (GIBBIS) « Soins et hospitalisation à domicile: un autre regard pour des solutions nouvelles - Créer de nouvelles lignes ou sortir des tranchées ? », Vincent Claes.

16/11/2018

Artsenkrant - Interview de Christian Dejaer, Directeur et Coordinateur du Groupe Santé mentale a.i. (GIBBIS) suite au colloque du 13.11.2018 « 1.5 lijn vergt overleg », Vincent Claes/V.Ca.

Budget

29/11/2018

De Specialist - GIBBIS: « Budget moet net als zorg Transmuraler worden », Pascal Selleslagh.

Plan Santé bruxellois

Le Magazine du Conseil n° 27 - Interview de Christian Dejaer, Directeur et Coordinateur du Groupe Santé mentale a.i. (GIBBIS) « Le Plan Santé bruxellois ».

≡ ANNEXE 4 – FORMATIONS ET CONFÉRENCES LORS DESQUELLES UN MEMBRE DU STAFF A ÉTÉ ORATEUR

Afin de demeurer à la pointe dans leur domaine d'expertise, les collaborateurs de GIBBIS participent à de nombreux séminaires ou conférences. Ils sont également, régulièrement, sollicités pour intervenir comme orateurs. Enfin, ils organisent eux-mêmes des formations à l'attention des membres ou du secteur.

L'équipe organise aussi de manière ponctuelle, des formations en interne chez ses membres, sur des sujets précis en fonction des besoins.

08/01/2018

Présentation sur «le financement des Maisons de Soins Psychiatriques», Dieter Goemaere, Coordinateur du Groupe Hôpitaux généraux et Coordinateur équipe économistes, Membre du Comité de gestion (GIBBIS) et Saïda Haddi Conseiller expert économiste (GIBBIS).

02/03/2018

Présentation à Santély à Lille « GIBBIS : La fédération patronale pluraliste du secteur privé associatif des établissements de soins de la Région bruxelloise », Jean-Noël Godin, Directeur général (GIBBIS).

20/04/2018

Présentation de GIBBIS à Louvain-la Neuve « Réseaux cliniques: Défis, responsabilités et moyens d'une mutation de l'hôpital » dans le cadre du Certificat en Gestion Hospitalière de l'UCL, Jean-Noël Godin, Directeur général (GIBBIS).

21/04/2018

Présentation GIBBIS - ABSYM - « Réforme sur la santé mentale à Bruxelles », Christian Dejaer, Directeur et Coordinateur du Groupe Santé mentale a.i. (GIBBIS) et Tina Cuypers, Conseiller expert Santé mentale (GIBBIS).

24/04/2018 et 07/05/2018

Présentation pour PFIZER et NOVARTIS par Dieter Goemaere, Coordinateur du Groupe Hôpitaux généraux (GIBBIS) et Marjorie Gobert, Coordinatrice juridique et Secrétaire du Conseil d'administration (GIBBIS) sur la réforme du paysage hospitalier.

26/04/2018

Présentation de Christian Dejaer, Directeur et Coordinateur du Groupe Santé mentale a.i. (GIBBIS) pour le lancement du nouveau nom BRUXEO anciennement CBENM-BCSPO.

05/06/2018

Présentation Aurélie Debouny, Conseiller expert - Juriste d'entreprise (GIBBIS) « GT Emploi BRUXEO - GIBBIS - Particularités sectorielles ».

06/06/2018

Session d'information GIBBIS sur la Plateforme e-Santé Bruxelles, un projet de abrumet.

22/06/2018

Présentation GIBBIS sur « la Plateforme e-Santé », Jean-Noël Godin, Directeur général (GIBBIS) et Marjorie Gobert, Secrétaire du Conseil d'administration et membre du Comité de gestion (GIBBIS).

13/11/2018

Colloque: GIBBIS/ING - « Soins et hospitalisation à domicile et en institution: un autre regard pour des solutions nouvelles ».

15/11/2018

Présentation sur « Les créances dans le secteur non marchand, et en particulier dans le secteur hospitalier », Marjorie Gobert, Coordinatrice juridique et Secrétaire du Conseil d'administration (GIBBIS), Juriste d'entreprise et Membre du Conseil de l'IJE et Pierre Slegers, avocat, Cabinet EQUAL Partners, lors de la Journée du Juriste d'entreprise dont le thème général était « Le code civil en mouvement ».

☰ ANNEXE 5 – NÉGOCIATIONS CP 330 – LISTE DES CONVENTIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL CONCLUES

CCT du 19/02/18 concernant l'utilisation des moyens financiers supplémentaires Maribel social issus du *Tax Shift* pour l'affectation de personnel supplémentaire en vue du remplacement d'absence prévisible de personnel

Cette CCT prévoit dans le secteur des hôpitaux que les emplois supplémentaires créés via les moyens financiers Maribel social issus du *Tax Shift* seront affectés à l'élargissement des missions des équipes mobiles existantes pour couvrir le remplacement d'absences prévisibles de travailleurs.

CCT du 12/03/18 relative au projet de formation en art infirmier

Cette CCT relance le projet 600 (FINSS) pour les années 2018-2022.

CCT du 12/03/18 relative au projet de formation aide-soignant

Cette CCT relance le projet de formation aide-soignant pour les années 2018-2021 pour le personnel qui peut suivre la formation dans l'enseignement néerlandophone.

CCT du 12/03/18 relative à l'octroi d'une indemnité complémentaire en faveur de certains travailleurs en cas de licenciement

Cette CCT permet aux travailleurs de pouvoir prétendre à une indemnité complémentaire plus avantageuse que celle prévue par la CCT n° 17 dans le cadre du RCC à 62 ans.

CCT du 14/05/18 relative à l'engagement de pension sectoriel pour l'année 2017

Cette CCT renouvelle l'engagement pour le second pilier de pension pour l'année 2017.

CCT du 18/05/18 relative à l'octroi de quatre jours de congé supplémentaires en Commission paritaire des établissements et des services de santé en faveur du secteur des maisons de repos agréées par la Commission communautaire commune de la Région de Bruxelles-Capitale ou situées sur le territoire de la Région wallonne

Cette CCT octroie deux jours de congé supplémentaires aux travailleurs du secteur des maisons de repos dépendant de la COCOM et de la Région wallonne. Ces deux jours s'ajoutent aux deux jours de congé conventionnels déjà octroyés par la CCT du 18 décembre 1995 (qui est abrogée).

CCT du 9/07/18 concernant les procédures d'introduction d'une nouvelle classification sectorielle de fonctions et de rapportage à l'ASBL IF-IC

Cette CCT prévoit les procédures d'introduction et de rapportage de l'IF-IC dans les institutions qui sont agréées et/ou subventionnées par la Communauté flamande.

CCT du 12/11/18 concernant l'utilisation des moyens financiers supplémentaires Maribel social issus du *Tax Shift* pour l'affectation de personnel supplémentaire en vue du remplacement d'absence prévisible de personnel

Cette CCT prévoit dans le secteur des services du sang de la Croix-Rouge, des centres médico-pédiatriques et des maisons médicales que les emplois supplémentaires créés via les moyens financiers Maribel social issus du *Tax Shift* seront affectés à l'élargissement des missions des équipes mobiles existantes pour couvrir le remplacement d'absences prévisibles de travailleurs.

CCT du 12/11/18 relative à la durée minimale et continue de chaque période de travail

Cette CCT prévoit pour les institutions relevant de la compétence de la Communauté flamande et/ou de la Commission communautaire flamande de la Région de Bruxelles-Capitale que la durée minimale et continue de trois heures d'une période de travail peut être ramenée à deux heures aux conditions limitatives fixées dans cette CCT.

CCT du 12/11/18 relative au financement du 2^{ème} pilier de pension et à la fixation annuelle du pourcentage des cotisations

Cette CCT fixe le pourcentage annuel de cotisation dans le cadre du second pilier de pension à partir de l'année 2019 pour les institutions relevant de la compétence de la Communauté flamande et/ou de la Commission communautaire flamande de la Région de Bruxelles-Capitale.

CCT du 12/11/18 relative à la prime de fin d'année

Cette CCT prévoit l'augmentation de la partie forfaitaire de la prime de fin d'année pour les travailleurs des institutions relevant de la compétence de la Communauté flamande et/ou de la Commission communautaire flamande de la Région de Bruxelles-Capitale à partir de l'année 2018.

CCT du 12/11/18 concernant le crédit de base pour la formation et les mandats structurels des représentants des travailleurs représentatifs dans la concertation sociale

Cette CCT prévoit l'augmentation du crédit d'heures pour la formation et les mandats structurels des représentants des travailleurs dans les institutions relevant de la compétence de la Communauté flamande et/ou de la Commission communautaire flamande de la Région de Bruxelles-Capitale.

CCT du 10/12/18 relative à l'octroi d'un jour de congé supplémentaire en Commission paritaire des établissements et des services de santé en faveur du secteur des maisons de repos agréées par la Commission communautaire commune de la Région de Bruxelles

Cette CCT prévoit l'octroi d'un jour de congé supplémentaire pour les travailleurs occupés dans les maisons de repos relevant de la compétence de la COCOM.

CCT du 10/12/18 concernant un accord cadre sectoriel général pour la prévention et réduction du stress, du burnout, de l'agression et d'autres risques psychosociaux au travail et pour favoriser la réintégration et la reprise progressive du travail après maladie ou accident

Cette CCT est applicable aux institutions de soins de santé relevant de la compétence de l'autorité fédérale et prévoit qu'elles établissent une politique en matière de lutte contre les risques psychosociaux au travail et pour la réintégration de travailleurs en incapacité de travail.

≡ ANNEXE 6—MÉMOS PUBLIÉS PAR GIBBIS

MEMO / 2018-69 / 21.12.2018

Loi du 30 octobre 2018 portant des dispositions diverses en matière de santé.

MEMO / 2018-68 / 19.12.2018

Le travail semi-agoral.

MEMO / 2018-67 / 12.12.2018

Financement – Budget des Moyens Financiers (BMF) pour l'exercice 2018-2019 – Synthèse.

MEMO / 2018-66 / 10.12.2018

Nouveau modèle facture patient.

MEMO / 2018-65 / 13.11.2018

C.C.T. du 25 septembre 2002 modifiée par la CCT du 12 février 2007 relative à l'allocation de fin d'année: état de la question pour 2018.

MEMO / 2018-64 / 13.11.2018

Prime d'attractivité 2018 . CCT du 30 juin 2006, modifiée le 13 juillet 2011, concernant l'octroi de la prime d'attractivité.

MEMO / 2018-63 / 08.11.2018

Congé d'adoption.

MEMO / 2018-62 / 08.11.2018

Congés thématiques.

MEMO / 2018-61 / 08.11.2018

Congé parental.

MEMO / 2018-60 / 29.10.2018

Budget 2019.

MEMO / 2018-59 / 09.10.2018

Travailleurs étrangers: permis unique.

MEMO / 2018-58 / 21.09.2018

Indice pivot dépassé: indexation des salaires au 1^{er} septembre 2018.

MEMO / 2018-57 / 13.09.2018

Le travail semi-agoral.

MEMO / 2018-56 / 11.09.2018

Implémentation du GDPR dans le droit belge.

MEMO 2018-55 / 11.09.2018

Indexation des primes relatives aux titres et qualifications professionnels particuliers.

MEMO 2018-54 / 23.08.2018

Loi portant dispositions diverses en matière de TVA.

MEMO 2018-53 / 22.08.2018

Projet de loi paiement des factures et recouvrement amiable des dettes du consommateur.

MEMO 2018-52 / 14.08.2018

Communauté française - Financement - Prix d'hébergement 2018-2019 et financement de certains appareillages des services médico-techniques lourds des hôpitaux universitaires.

MEMO 2018-51 / 13.08.2018

Fédération Wallonie-Bruxelles: modification de la procédure d'agrément du pharmacien hospitalier.

MEMO 2018-50 / 14.08.2018

Publication au Moniteur belge des arrêtés relatifs aux primes TPPP/QPP.

MEMO 2018-49 / 25.07.2018

Indemnités pour les maîtres de stage en médecine.

MEMO 2018-48 / 20.07.2018

Frais de parcours - Adaptation du montant de l'indemnité kilométrique.

MEMO 2018-47 / 19.07.2018

Maladies en relation avec le travail – Adaptations.

MEMO 2018-46bis / 27.07.2018

Réforme du financement des hôpitaux – Financement groupé des soins à basse variabilité au 01.01.2019 – Publication au Moniteur belge.

MEMO 2018-46 / 19.07.2018

Réforme du financement des hôpitaux – Financement groupé des soins à basse variabilité au 01.01.2019.

MEMO 2018-45 / 18.07.2018

Calcul des VA & reprise du travail à temps partiel.

MEMO 2018-44 / 13.07.2018

Région wallonne - Financement infrastructures - Prix d'hébergement et plan de construction.

MEMO 2018-43 / 12.07.2018

Subventionnement des travaux et équipements dans les maisons de repos bicommunautaires.

MEMO 2018-42 / 11.07.2018

Financement – Budget des Moyens Financiers (BMF) des hôpitaux – Le programme Pay for Performance (P4P).

MEMO 2018-41 / 04.07.2018

Budget des Moyens Financiers: Dossier patient informatisé financement au 01/07/2018.

MEMO 2018-40 / 27.06.2018

Adaptation des modalités d'enregistrement comme aide-soignant.

MEMO 2018-39 / 15.06.2018

TVA – Médecin-chef et administrateurs (personnes morales).

MEMO 2018-38 / 01.06.2018

Remboursement des psychologues de 1^{ère} ligne.

MEMO 2018-37 / 01.06.2018

Prime TPP QPP: Etat des lieux au 1^{er} juin 2018.

MEMO 2018-36 / 24.05.2018

Installation et utilisation de caméras de surveillance – Modifications.

MEMO 2018-35 / 14.05.2018

Accord de coopération relatif à la concertation intra-francophone en matière de santé.

MEMO 2018-34 / 09.05.2018

Fedris: projet pilote visant la prévention du *burnout*.

MEMO 2018-33 / 09.05.2018

Modernisation de la profession de technologue en imagerie médicale.

MEMO 2018-32 / 25.04.2018

Loi de renforcement économique: délais de préavis modifiés.

MEMO 2018-31 / 11.04.2018

Vlaanderen - Aanvullende programmatienormen voor NMR.

MEMO 2018-30 / 05.04.2018

Fixation des besoins en matière d'offre médicale.

MEMO 2018-29 / 03.04.2018

Nouvelle convention relative au financement de la dialyse au 01.01.2018.

MEMO 2018-28 / 03.04.2018

Entrée en vigueur de certaines infractions citées à l'art 128 de la Loi sur les Hôpitaux.

MEMO 2018-27 / 27.03.2018

Tax Shift – catégorie 2: adaptation des bornes salariales de la réduction structurelle.

MEMO 2018-26 / 27.03.2018

Avantages de toute nature (PC, tablettes, GSM, ...): estimations pour les cotisations de Sécurité Sociale.

MEMO 2018-25 / 20.03.2018

Accord de coopération pour la coordination du traitement de données dans les domaines de la politique de santé et de l'aide aux personnes.

MEMO 2018-24 / 16.03.2018

Cotisations ONSS: exonération pour les indemnités basées sur la CCT 104.

MEMO 2018-23 / 15.03.2018

Médicaments falsifiés – cadre réglementaire.

MEMO 2018-22 / 12.03.2018

Délivrance de comprimés d'iode dans une collectivité suite au plan d'urgence nucléaire.

MEMO 2018-21 / 06.03.2018

Loi portant des dispositions diverses en matière d'emploi.

MEMO 2018-20 / 05.03.2018

Les règles professionnelles pour les Psychothérapeutes demeurent valables.

MEMO 2018-19 / 27.02.2018

Investissements – Communauté française – Arrêté d'exécution relatif au prix d'hébergement et au financement de certains appareillages des services médico-techniques lourds en hôpital universitaire.

MEMO 2018-18 / 27.02.2018

Publication de l'évidence scientifique pour la fixation de critères de programmation ou d'un nombre maximal.

MEMO 2018-17 / 22.02.2018

Financement – Budget des Moyens Financiers – Budget personnel statutaire à partir du 1^{er} janvier 2018.

MEMO 2018-16 / 15.02.2018

Mesure pour créer davantage de places de stage.

MEMO 2018-15 / 13.02.2018

Subventionnement des travaux et de l'équipement dans les maisons de repos bicommunautaires: taux d'intérêt de référence 2017.

MEMO 2018-14 / 12.02.2018

Protocole d'accord concernant la coopération entre les personnes issues de l'environnement du patient et les professionnels en dehors des établissements de soins.

MEMO 2018-13 / 09.02.2018

AR relatif aux biobanques.

MEMO 2018-12 / 00.02.2018

Check-list – Communication de données à l'extérieur et l'intérieur. Conservation de documents.

MEMO 2018-11 / 31.01.2018

Euthanasie et sédation palliative – Actualité et cadre réglementaire.

MEMO 2018-10 / 29.01.2018

6e réforme de l'Etat - Compétences fédérales transférées à la Région wallonne – Etat des lieux.

MEMO 2018-9 / 26.01.2018

Changement pour les patients internés placés à partir du 1^{er} janvier 2018.

MEMO 2018-8 / 18.01.2018

Transport médico-sanitaire – Agrément et cadastre.

MEMO 2018-7 / 18.01.2018

Loi portant création de l'Autorité de protection des données (successeur de la Commission de la protection de la vie privée).

MEMO 2018-6 / 15.01.2018

Financement – Budget des Moyens Financiers (BMF) des hôpitaux – Modifications applicables à partir du 1^{er} janvier 2018.

MEMO 2018-5 / 15.01.2018

Nouvelle réglementation en matière de reprographie 2017.

MEMO 2018-4 / 11.01.2018

Loi-programme – Titre sur l'emploi: cotisations d'activation et de responsabilisation.

MEMO 2018-3 / 05.01.2018

Congé-éducation payé: montant limité de la rémunération normale de l'année scolaire 2017-2018.

MEMO 2018-2 / 04.01.2018

Remboursement des médicaments – modifications au 1^{er} janvier 2018.

MEMO 2018-1 / 02.01.2018

Signature d'un nouvel accord médico-mutualiste.



Gezondheidsinstellingen Brussel
Bruxelles Institutions de Santé

GIBBIS

Association sans but lucratif
Numéro d'entreprise 554 785 857

Avenue Herrmann-Debroux 40-42
1160 Bruxelles

T 02 669 41 00
F 02 669 41 19

gibbis@gibbis.be
www.gibbis.be

Éditeur responsable: Marjorie Gobert - GIBBIS
Avenue Herrmann-Debroux 40-42 - 1160 Bruxelles
Mai 2019